



Conseil économique et social

Distr. générale
10 novembre 2015
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la cinquante-huitième session

Vienne, 9-11 décembre 2015

Point 3 de l'ordre du jour

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la vingt-quatrième session

Vienne, 10 et 11 décembre 2015

Point 3 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique: Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ...	4
A. Généralités	4
B. Situation financière globale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ...	7
C. Évolution de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	9
D. Initiatives d'amélioration du fonctionnement du Secrétariat de l'ONU	13
III. Ressources prévues	15
A. Prévisions	15
B. Soldes des fonds	20
C. Évaluation finale	21



IV.	Orientation stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	25
A.	Orientation générale	25
B.	L'approche-programme intégrée: renforcer l'engagement stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	27
C.	Favoriser des partenariats au sein du système des Nations Unies	29
V.	Organes directeurs	32
VI.	Direction exécutive et administration	34
VII.	Programme de travail	40
	Sous-programme 1. Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée	40
	Sous-programme 2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	52
	Sous-programme 3. Lutte contre la corruption	61
	Sous-programme 4. Prévention du terrorisme	70
	Sous-programme 5. Justice	77
	Sous-programme 6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique	82
	Sous-programme 7. Appui en matière de politiques	89
	Sous-programme 8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	95
	Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	104
VIII.	Appui aux programmes	114
Annexes		
I.	Prévisions de ressources pour l'exercice 2016-2017 et prévisions finales de ressources pour l'exercice biennal 2014-2015	122
II.	Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017	123
III.	Situation financière	129
A.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	129
B.	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	131
IV.	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017	133
V.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	134
VI.	Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2016-2017, pour adoption par la Commission des stupéfiants	140
VII.	Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2016-2017, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	142

I. Introduction

1. Dans le présent rapport, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) communique à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2016-2017, conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 (sect. XI) de l'Assemblée générale. Le présent rapport contient des informations sur l'application provisoire du nouveau modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts, conformément aux résolutions 56/17 de la Commission des stupéfiants et 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Le rapport fait également le point sur les progrès réalisés dans la mise en place de l'approche-programme intégrée et dans la promotion d'une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC, ainsi que sur les travaux et fonctions du Groupe de l'évaluation indépendante, conformément aux résolutions 58/1 de la Commission des stupéfiants et 22/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. Alors que l'ONUDC continue de s'employer à assurer la meilleure intégration possible sur les plans conceptuel et opérationnel pour soutenir et promouvoir une approche intégrée de son programme de coopération technique au titre des mandats qui lui ont été confiés dans le domaine des drogues et de la criminalité, les contributions volontaires sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252, section XI, de l'Assemblée générale, le budget du programme des Fonds (fonds à des fins générales) est soumis aux Commissions pour approbation. Les budgets des fonds à des fins spéciales et les budgets connexes des dépenses d'administration et d'appui aux programmes (fonds d'appui aux programmes) sont, quant à eux, soumis aux Commissions pour qu'elles les entérinent.

3. Les fonds à des fins générales sont des contributions volontaires non préaffectées destinées à financer des travaux normatifs, des fonctions de programmation essentielles mais limitées, non financées par le budget ordinaire, des travaux de recherche, des initiatives de l'ONUDC et des déficits de financement de programmes.

4. Les fonds à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées destinées à financer la coopération technique et d'autres activités de fond de l'ONUDC menées au siège, à Vienne, et sur le terrain. Les dépenses d'appui aux programmes sont les frais engagés à l'appui de l'exécution de programmes financés par des contributions volontaires. Plafonnées à 13 % conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, elles se limitent à l'apport d'un appui indirect dans les domaines suivants: administration centrale, administration de programmes et de secteurs, autres services internes et externes (y compris les initiatives du Secrétariat de l'ONU) et services d'appui à des programmes globaux et sectoriels.

5. Les ressources du budget ordinaire proviennent du budget-programme biennal de l'ONU. Celles indiquées dans le présent budget consolidé de l'ONUDC sont soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-

programme pour l'exercice 2016-2017 (A/70/6) et financent les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration de l'ONUDC, les dépenses des programmes et les dépenses d'appui aux programmes à Vienne.

6. Pour la première fois, afin d'harmoniser le budget consolidé de l'ONUDC et les états financiers annuels vérifiés de l'ONUDC, établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le présent budget ne comprend pas les ressources du budget ordinaire de l'ONUUV soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 1 et 29G du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017, ces ressources étant présentées au premier volume des états financiers du Secrétariat de l'ONU. Conformément aux normes IPSAS, une partie seulement (28,5 %) du budget-programme de l'ONUUV, soit 40,4 millions de dollars des États-Unis, est affecté aux activités de l'ONUDC pour l'exécution des programmes.

7. L'ONUDC continue d'appliquer scrupuleusement le taux de 13 % et les politiques et procédures des Nations Unies relatives aux dépenses d'appui aux programmes et de veiller à l'application de critères clairs et cohérents pour l'octroi de dérogations au taux normal de 13 %. Dans le budget consolidé pour 2014-2015, comme l'a prescrit le Contrôleur, un taux réduit de contribution aux dépenses d'appui aux programmes est appliqué en particulier aux fonds qu'il est prévu d'affecter à des projets mis en œuvre en partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies et à des projets financés en tout ou en partie par l'Union européenne et régis par l'Accord-cadre financier et administratif entre la Communauté européenne, représentée par la Commission des communautés européennes, et les Nations Unies.

II. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Généralités

8. Pendant les derniers exercices biennaux, l'ONUDC a connu une croissance exponentielle du volume et de la portée de son assistance technique, qui contraste avec la détérioration persistante des recettes à des fins générales et la pression continue qui s'exerce sur le budget ordinaire et les dépenses d'appui aux programmes. Cette tendance a provoqué une série de crises financières, notamment en 2013, lorsque, pour la première fois, le fonds à des fins générales s'est clos sur une perte d'exploitation malgré des mesures de réduction des coûts. Les recettes à des fins générales ayant continué de diminuer en 2014-2015, le fonds à des fins générales accusera de nouveau un déficit, à hauteur de 2,5 millions, malgré la réduction du budget.

9. En 2012-2013, l'ONUDC a revu son modèle de financement, ses méthodes de calcul des coûts et ses sources de financement possibles, et élaboré une stratégie de collecte de fonds afin d'élargir sa base de donateurs et de relier les activités d'assistance technique à un système de recouvrement des coûts directs. L'Office a évalué son alignement sur le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU (comme le Contrôleur de l'Organisation l'avait rappelé en juin 2012) et donné suite à la résolution 62/208, dans laquelle l'Assemblée générale demandait

que le système des Nations Unies pour le développement continue de normaliser et d'harmoniser les concepts, les pratiques et la classification utilisés pour les coûts de transaction et le recouvrement des coûts, tout en conservant le principe du recouvrement intégral dans l'administration de toutes les contributions autres que celles versées au titre des ressources de base, des ressources supplémentaires ou des ressources extrabudgétaires, y compris dans les programmes communs.

10. Dans ce contexte, le budget consolidé pour 2014-2015 a introduit un modèle de financement révisé fondé sur le calcul intégral des coûts directs. Ce modèle vise à instaurer un financement durable et prévisible de l'exécution des programmes: a) en établissant une classification cohérente des coûts directs et indirects; b) en chiffrant entièrement et de manière prévisible les programmes de l'ONU DC et les coûts directs d'exécution des projets; c) en alignant l'ONU DC sur d'autres entités du Secrétariat pour ce qui est de l'utilisation des ressources d'appui aux programmes; et d) en garantissant l'utilisation de toutes les sources de financement aux fins prévues et en éliminant les allocations croisées. Pour que ces activités puissent être menées à un rythme réaliste, le budget 2014-2015 a introduit des mesures transitoires.

11. En 2014-2015, conformément aux engagements qu'il avait contractés en vue de mettre en œuvre le budget consolidé et de donner suite à l'approbation provisoire du nouveau modèle de financement eu égard à l'adoption de la résolution 56/17 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONU DC a amélioré les processus, mis au point des systèmes, réexaminé les dépenses, publié plusieurs lignes directrices, suivi la mise en œuvre des programmes (en accordant une attention particulière à son réseau de bureaux extérieurs) et informé les parties prenantes et les États Membres. Le Comité de haut niveau pour le suivi du recouvrement intégral des coûts, créé par le Directeur exécutif, a supervisé l'avancement des activités, analysé les problèmes rencontrés, approuvé les mesures d'atténuation et facilité l'appropriation du processus dans l'ensemble de l'Office. Il a constamment renforcé les canaux de communication et d'information et imposé une position commune fondée sur les principes du recouvrement intégral des coûts.

12. En outre, l'ONU DC a suivi de près le rythme de la transition et veillé à ce qu'il se maintienne dans le cadre du budget global approuvé pour l'exercice biennal. Des ajustements ont été apportés pour aider certains bureaux confrontés à des difficultés particulières, sans compromettre le rythme global de la transition pendant l'exercice biennal ni l'équité de l'application du mécanisme de recouvrement intégral des coûts à tous les donateurs.

13. À l'extérieur, l'ONU DC a présenté le mécanisme de recouvrement intégral des coûts et consulté individuellement les donateurs, les pays bénéficiaires et les États Membres. Ce point est constamment inscrit à l'ordre du jour des réunions du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONU DC. Tout au long de l'exercice, l'Office a clarifié les concepts et les méthodes d'établissement des coûts utilisés dans les accords de financement et présenté des tableaux comparatifs par bureau.

14. En particulier, pour mettre en place le mécanisme de recouvrement intégral des coûts il a été nécessaire d'imputer les dépenses directes aux programmes de manière

cohérente et équitable. Il a ainsi fallu créer des centres de coûts pour les bureaux extérieurs afin de pouvoir prévoir et comptabiliser les dépenses d'appui directes et les appliquer régulièrement à des projets sur la base de facteurs de coût réalistes, comme les effectifs. L'ONUDC a certes amélioré au cas par cas ses systèmes existants pour répondre aux besoins croissants en matière de gestion des coûts, mais il lui faudra chercher des solutions plus performantes tirant parti des puissantes fonctionnalités de gestion des projets et des coûts que propose Umoja (voir section D ci-dessous).

15. Le nouveau modèle de financement et une plus grande rigueur financière ont permis, entre autres résultats positifs, d'instaurer une culture plus soucieuse des coûts à l'ONUDC. En 2014-2015, les 800 000 dollars des États-Unis économisés sur les fonds à des fins générales en différant les recrutements et en rationalisant les dépenses hors personnel ont été réservés et n'ont pas été réutilisés. Des économies nettes ont également été réalisées sur le compte d'appui aux programmes à hauteur de 2,9 millions de dollars (budget révisé par rapport aux prévisions définitives). Ces économies sont dues non seulement à la réévaluation des coûts, mais également aux recrutements différés, au gel de cinq postes de la Division des opérations et de la Division de la gestion et au recours à des sources de financement différentes, plus adaptées aux activités exercées. Des économies nettes de 1,4 million de dollars ont également été enregistrées dans les bureaux extérieurs sous forme de réduction des coûts directs des projets exécutés. Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne l'augmentation des contributions locales obtenues au titre de la participation aux coûts pour les dépenses afférentes aux activités opérationnelles ou aux bureaux extérieurs, s'agissant par exemple des locaux à usage de bureaux mis gratuitement à disposition. L'ONUDC continuera de surveiller attentivement ses coûts dans la mesure du possible.

16. Compte tenu des résolutions 56/17 et 22/9 dans lesquelles, respectivement, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont demandé que le nouveau modèle de financement ne s'applique pas automatiquement aux accords existants, l'ONUDC évalue les conséquences du nouveau modèle sur les financements promis avant le 1^{er} janvier 2014; les donateurs concernés ont été contactés.

17. Alors que les contributions non préaffectées continuent de baisser, l'ONUDC a amélioré ses lignes directrices sur l'usage des fonds à des fins générales et mené une action concertée pour encourager les donateurs à engager des fonds suffisants. Toutefois, la tendance à la baisse n'a pas été inversée (voir section C).

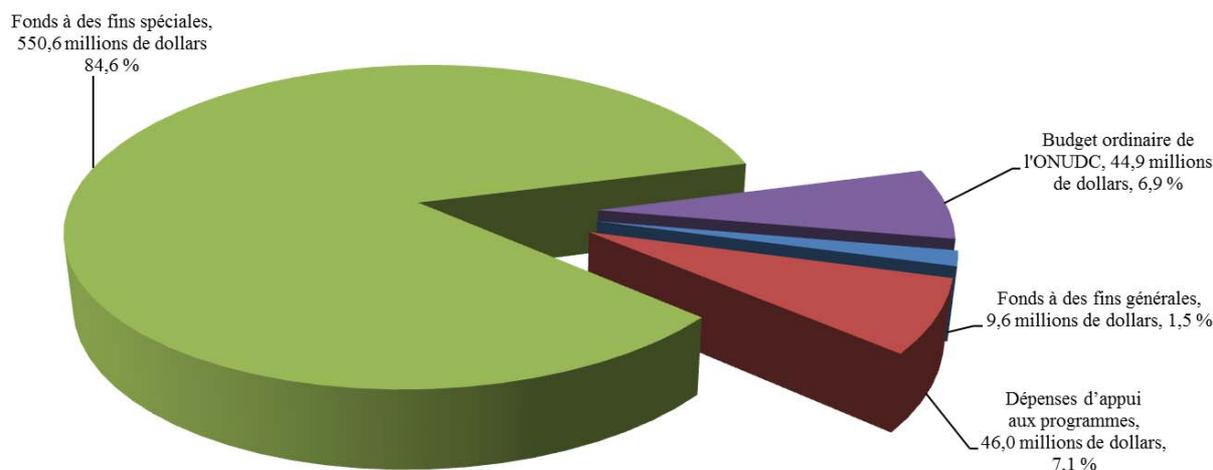
18. Dans l'ensemble, en 2014-2015, l'ONUDC a pris des mesures importantes pour améliorer la transparence de ses modalités d'acceptation des contributions et faire en sorte que tous les donateurs se voient équitablement appliquer le principe du recouvrement intégral des coûts. Les nouveaux accords prévoient tous des clauses et des budgets uniformes qui indiquent les incidences financières directes. En soumettant le budget 2016-2017, l'ONUDC entend continuer de mettre en place son nouveau modèle de financement et propose de prolonger la période de transition jusqu'en 2017 afin de répartir au mieux dans le temps l'effet de ces réformes sur ses activités.

B. Situation financière globale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

19. La figure I ci-après présente les ressources prévues pour 2016-2017 par source de financement et met en évidence la grande divergence entre les ressources préaffectées et les ressources non préaffectées. En 2016-2017, il est prévu que les dépenses afférentes aux fonds à des fins spéciales s'élèveront à 550,6 millions de dollars, soit 84,6 % du montant total du budget de l'ONUDC; dans le même temps, les fonds à des fins générales devraient diminuer pour s'établir à 9,6 millions de dollars, soit 1,5 % de ce budget.

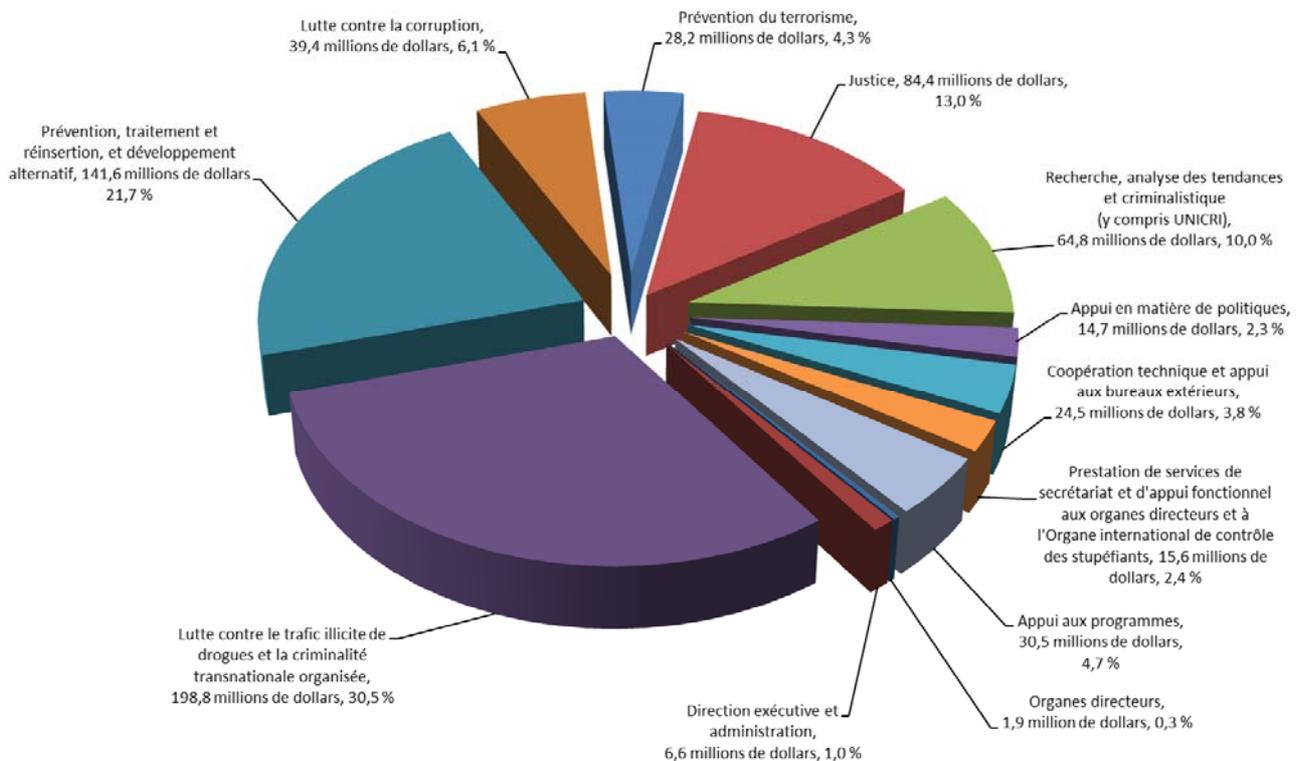
Figure I

Prévisions de dépenses par source de financement, 2016-2017



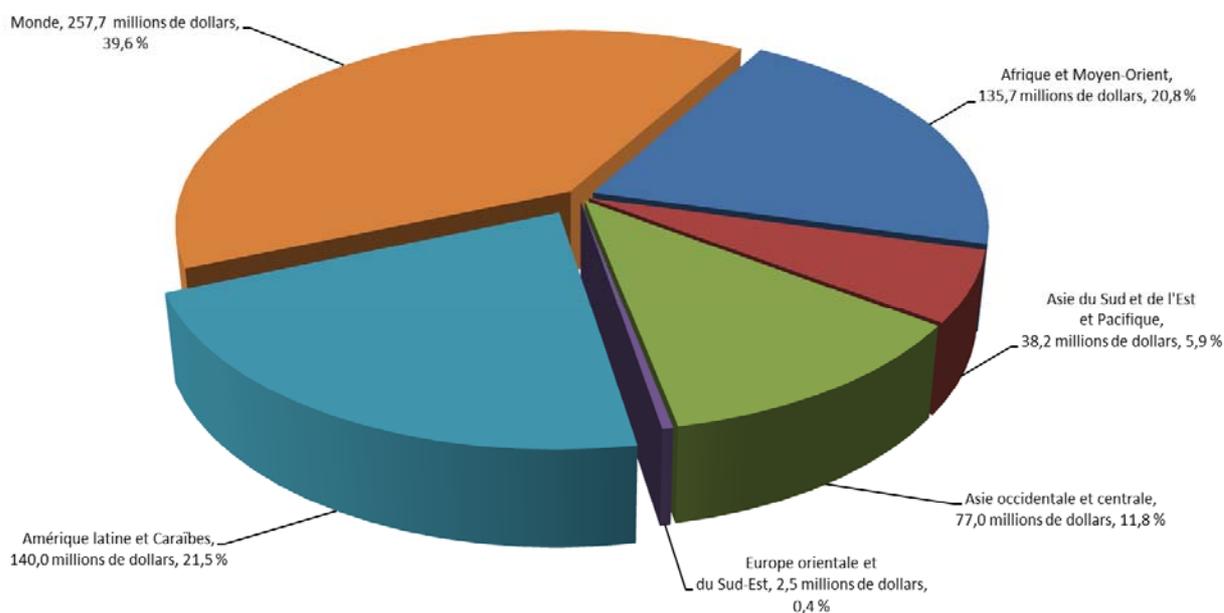
20. Comme le montre la figure II, les principaux domaines visés par les programmes de l'ONUDC sont la lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée pour lesquels un montant de 198,8 millions de dollars est prévu en 2016-2017, suivie par la prévention, le traitement et la réinsertion, et le développement alternatif, avec 141,6 millions de dollars, la justice à avec 84,4 millions de dollars et la recherche, l'analyse des tendances et la criminalistique avec 64,8 millions de dollars. Ensemble, ces quatre domaines représentent 75,2 % du programme de travail de l'ONUDC.

Figure II
Prévisions de dépenses par sous-programme, toutes sources de financement confondues, 2016-2017



21. Avec son réseau de 17 bureaux régionaux, bureaux de pays, bureaux de liaison et bureaux de partenariat et plus de 50 bureaux de programme (74 emplacement géographiques au total), l'ONUDD couvre plus de 190 pays. La figure III présente les ressources prévues par région pour 2016-2017 et montre que, toutes sources de financement confondues, après les programmes mondiaux dont les dépenses d'exécution s'élèvent à 257,7 millions de dollars (dans la figure III, le montant prévu au titre des programmes mondiaux comprend 44,9 millions de dollars au titre des ressources du budget ordinaire), les principales régions desservies seront l'Amérique latine (dépenses d'exécution prévues: 140,0 millions de dollars), l'Afrique et le Moyen-Orient (dépenses d'exécution prévues: 135,7 millions de dollars), l'Asie occidentale et centrale (dépenses d'exécution prévues: 77,0 millions de dollars), ainsi que l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et le Pacifique (dépenses d'exécution prévues: 38,2 millions de dollars).

Figure III
**Prévisions de dépenses par région, toutes sources de financement confondues,
2016-2017**



C. Évolution de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

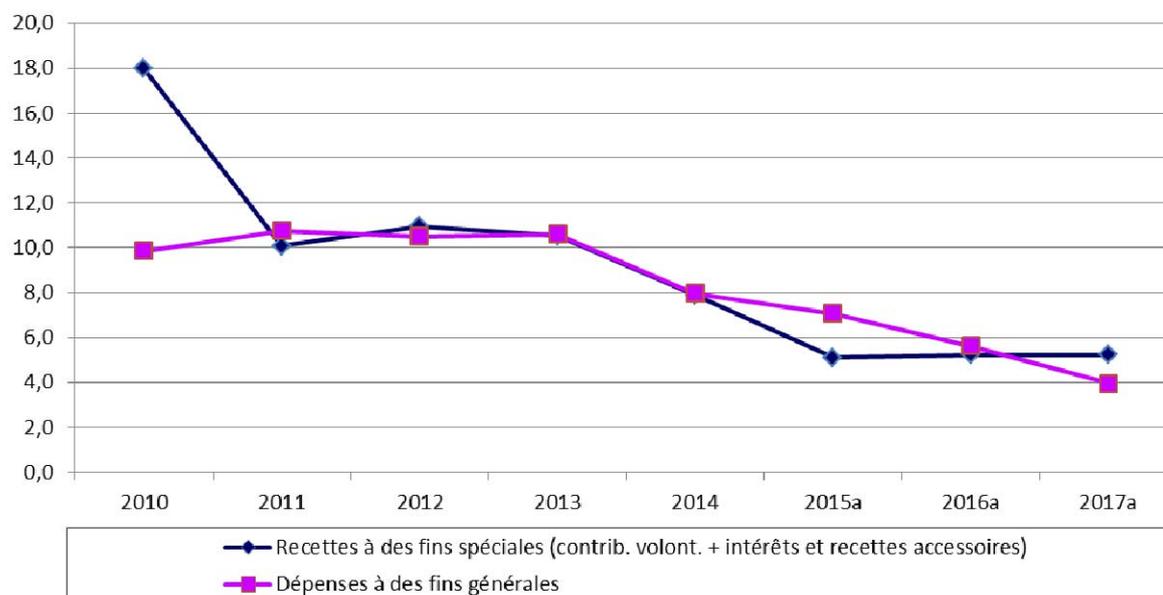
22. Il ressort du tableau 1 que l'ONUDC a revu à la baisse ses estimations sur l'exécution des programmes en 2014-2015, soit une réduction de 94,2 millions de dollars (budget révisé par rapport aux prévisions finales). Les prévisions finales pour 2014-2015 reflètent un rythme plus réaliste d'exécution des activités d'assistance technique. En particulier, les dépenses à des fins spéciales devraient s'élever à 518,4 millions de dollars à la fin de 2014-2015, compte tenu des chiffres relevés au cours des 18 mois déjà écoulés de l'exercice biennal. Même si les prévisions finales de dépenses pour 2014-2015 ont été réduites, elles restent supérieures de 103,8 millions de dollars aux montants effectifs de 2012-2013. Le tableau montre en outre qu'en 2016-2017, l'utilisation des fonds d'appui aux programmes restera au même niveau qu'au cours des exercices précédents, alors que les dépenses d'exécution à des fins générales diminueront de 6,3 millions de dollars (39,7 %) par rapport au budget révisé de 2014-2015. Cette diminution est imputable à une baisse des contributions non préaffectées annoncées.

Tableau 1
Ressources prévues, 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)				2016-2017 par rapport aux prévisions finales de 2014-2015
	2012-2013 (effectif)	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017 (prévisions initiales)	
A. Fonds à des fins générales	21 187,4	15 874,5	15 044,2	9 587,2	(5 456,9)
B. Fonds à des fins spéciales	414 542,0	608 543,9	518 381,8	550 619,7	32 237,9
C. Fonds d'appui aux programmes	37 187,6	46 711,5	43 851,5	45 982,6	2 131,0
D. Budget ordinaire	45 959,5	45 524,0	45 143,8	44 936,5	(207,3)
Total	518 876,5	716 653,9	622 421,3	651 126,0	28 704,7

23. L'évolution des recettes et des dépenses concernant les fonds à des fins générales, les fonds à des fins spéciales et les dépenses d'appui aux programmes entre 2010 et 2017 est présentée dans les figures IV, V et VI; les chiffres de la période 2015-2017 correspondent aux dernières prévisions qui ont été faites.

Figure IV
Fonds à des fins générales, évolution des recettes et des dépenses entre 2010 et 2017
(en millions de dollars des États-Unis)



^a Prévisions finales pour 2015, prévisions normalisées pour 2016-2017.

24. Les recettes à des fins générales continuent de baisser. En 2014-2015, les recettes ont chuté, s'établissant à 13,0 millions de dollars, soit une baisse de 8,5 millions de dollars (39,5 %) par rapport aux 21,5 millions de dollars pour

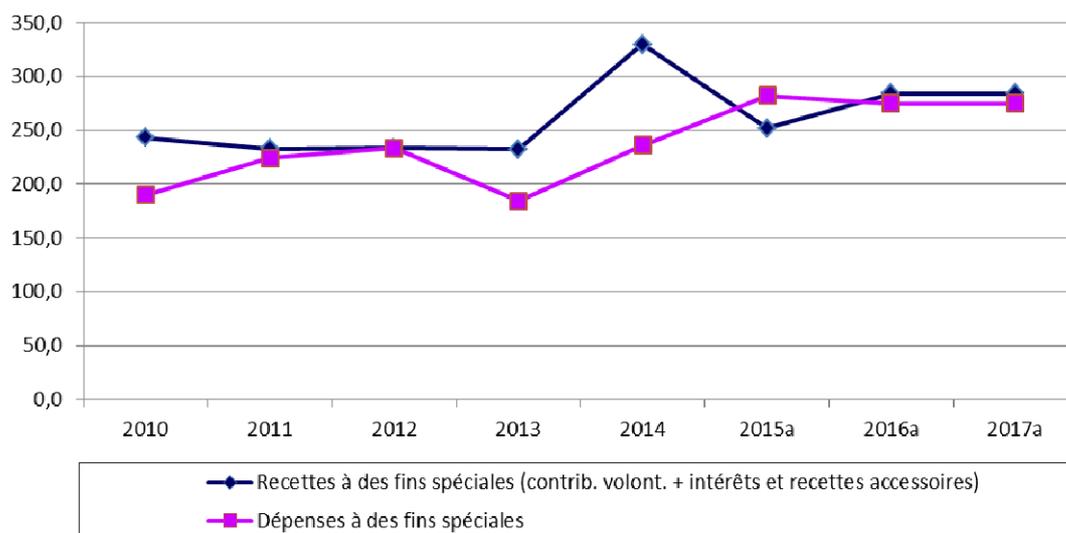
l'exercice 2012-2013. On prévoit pour 2016-2017 une nouvelle baisse des recettes non préaffectées de 2,5 millions de dollars, soit 19,6 %. Cette diminution constante est imputable à des mesures d'austérité nationale, à la dévaluation de l'euro et à la réticence générale des États Membres à s'engager à fournir des fonds non préaffectés.

25. La diminution constante des fonds à des fins générales compromet sans aucun doute la capacité à moyen terme de l'ONUDC: a) de gérer ses activités de manière stratégique; b) d'améliorer ses méthodes de gestion; c) d'exercer un contrôle interne efficace; et d) de lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, les fonds à des fins générales ne serviront à financer que certaines activités normatives, des travaux de recherche, les activités du bureau de liaison de New York et les postes de représentants des bureaux extérieurs qui ne sont pas encore financés dans le cadre des opérations directes au titre des programmes. Un flux constant de ressources non préaffectées étant essentiel à la viabilité de l'Office, celui-ci continue d'appeler les États Membres à annoncer des contributions à des fins générales.

Figure V

Fonds à des fins spéciales, évolution des recettes et des dépenses entre 2010 et 2017

(en millions de dollars des États-Unis)



^a Prévisions finales pour 2015, prévisions normalisées pour 2016-2017.

26. Les fonds à des fins spéciales témoignent de la grande confiance que les donateurs continuent d'accorder aux orientations programmatiques de l'ONUDC et à la capacité de celui-ci d'exécuter des activités de coopération technique, les prévisions de recettes à ce titre s'établissant à 568,5 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017. Le niveau record de 330,2 millions de dollars en 2014 traduit un ajustement ponctuel de la comptabilisation des recettes des exercices ultérieurs au moment de la signature des accords de financement. Cet ajustement a été effectué au moment de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Malgré cet ajustement qui a anticipé la comptabilisation des

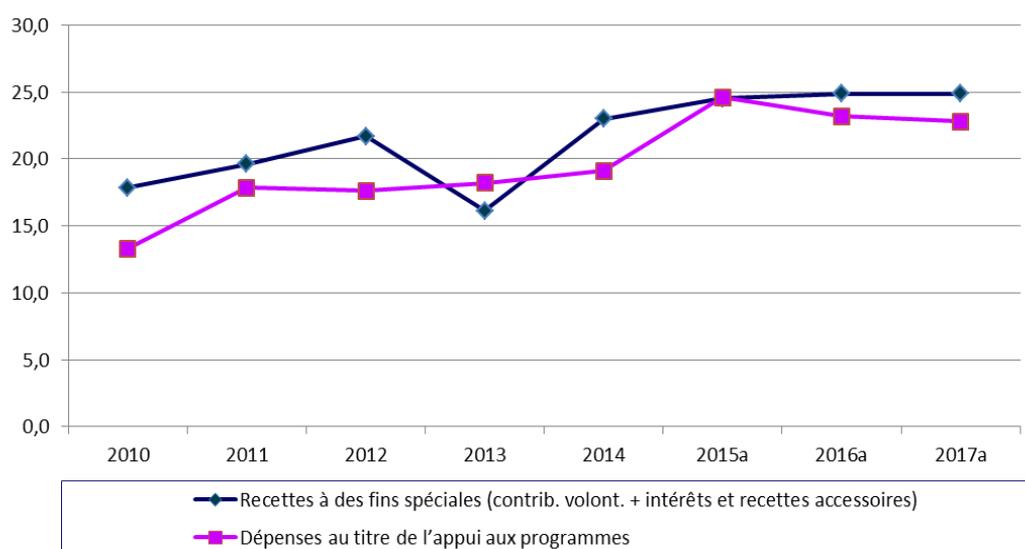
recettes des exercices à venir, les niveaux de recettes pour 2014-2015 sont supérieurs de 22,2 % à ceux de l'exercice 2010-2011.

27. En 2016-2017, l'exécution des programmes devrait atteindre 550,6 millions de dollars, soit une augmentation de 6,2 % par rapport aux montants finals prévus pour 2014-2015. En particulier, compte tenu des dépenses inférieures aux prévisions pour le Nigéria et de certains retards d'exécution dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest en 2014-2015, l'ONUDC prévoit une augmentation de l'exécution des programmes d'un montant de 24,6 millions de dollars en Afrique et au Moyen-Orient pour 2016-2017. On prévoit également une augmentation de 14,8 millions de dollars en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, du fait du développement du portefeuille de projets en Indonésie, au Myanmar et en République démocratique populaire lao. Le renforcement du partenariat stratégique de l'Office avec des pays clés d'Amérique latine et des Caraïbes devrait se traduire par une augmentation de l'exécution des programmes d'un montant de 8,3 millions de dollars. On trouvera à l'annexe II des informations détaillées sur l'affectation des contributions volontaires à des fins spéciales ventilée par région géographique et par domaine thématique.

Figure VI

Fonds d'appui aux programmes, évolution des recettes et des dépenses entre 2010 et 2017

(en millions de dollars des États-Unis)



^a Prévisions finales pour 2015, prévisions normalisées pour 2016-2017.

28. Les fonds d'appui aux programmes, qui résultent de l'exécution des programmes, connaissent aussi une évolution à la hausse, les prévisions de recettes s'élevant à 49,7 millions de dollars en 2016-2017, soit une augmentation de 2,1 millions de dollars (4,4 %) par rapport à 2014-2015.

29. Sur la base des principes du recouvrement intégral des coûts et conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, l'utilisation des recettes d'appui aux programmes se limite à

l'administration centrale indirecte, à l'administration de programmes et de secteurs, aux autres services internes et externes, et aux services d'appui à des programmes globaux et sectoriels. Afin d'assurer un rythme raisonnable de transition vers le nouveau modèle de financement, en 2014-2015, et dans une moindre mesure en 2016-2017, les fonds d'appui aux programmes ont à titre exceptionnel été directement alloués aux activités d'appui aux programmes des bureaux extérieurs.

30. Afin d'atteindre le niveau obligatoire de réserves du fonds, les dépenses prévues sont maintenues à 46,0 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017.

D. Initiatives d'amélioration du fonctionnement du Secrétariat de l'ONU

31. L'ONUDC ne cesse d'améliorer ses processus administratifs, financiers et de gestion. Un certain nombre d'initiatives importantes sont en cours en vue de renforcer l'application du principe de responsabilité ainsi que la transparence, l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes et de l'utilisation des ressources fournies par les donateurs.

Umoja

32. Umoja, le progiciel de gestion intégré de l'ensemble du Secrétariat de l'ONU, doit être mis en service à Vienne et dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC en novembre 2015. Au cours du second semestre de 2015, les travaux préparatoires ont été intensifiés dans les domaines de l'analyse concordance-écart entre Umoja et les anciens systèmes, de l'adaptation des flux de travail, du transfert des données, de l'assignation des rôles, de l'établissement de rapports grâce à l'informatique décisionnelle et de la formation des utilisateurs. Plus de 60 membres du personnel ont reçu une formation pour devenir des spécialistes locaux des processus dans les domaines de la gestion financière et des subventions, de la comptabilité, de la trésorerie, de la demande de fourniture de biens et services et des achats, des voyages, des ressources humaines, de la gestion organisationnelle, des états de paie, de la prestation de services et de la gestion des biens. Ces spécialistes ont ensuite tenu une série de sessions animées par des instructeurs à l'intention de plus de 360 utilisateurs à Vienne et dans les bureaux extérieurs. Des formations sur le terrain ont été dispensées dans quatre centres situés en Inde, au Kenya, au Panama et en Thaïlande. Il est entendu que, même si un nombre important de personnes seront capables d'utiliser le progiciel au moment de sa mise en service, d'autres efforts importants de formation devront être déployés en 2016 pour augmenter le nombre d'utilisateurs experts et organiser une formation complémentaire.

33. L'ONUDC est pleinement conscient du fait que la nature de ses activités (vaste empreinte géographique, forte dépendance à l'égard des contributions extrabudgétaires, exécution de projets complexes, et grand nombre de fonctionnaires détachés) complique encore davantage la mise en service d'Umoja. Des efforts sont actuellement déployés à l'appui de la gestion du changement pour garantir le bon fonctionnement du progiciel bien au-delà des premiers mois qui auront suivi sa mise en service. L'équipe de déploiement est en contact avec le projet Umoja et les premiers adoptants du progiciel pour obtenir d'eux conseils et

enseignements. Plus important encore, des services d'assistance et de dépannage à plusieurs niveaux doivent être mis en place pour fournir un appui fonctionnel adéquat aux utilisateurs tout au long de la période de déploiement.

34. La période de lancement et de stabilisation devrait durer environ un an et demi. D'ici à la fin de 2016, les efforts de déploiement seront également orientés vers la mise en service d'Umoja-Extension 2, qui devrait permettre d'améliorer sensiblement l'établissement du budget, la gestion des portefeuilles de projets et de programmes, la gestion des subventions, la planification de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des conférences et des manifestations et les activités commerciales. Tout au long de l'exercice 2016-2017, l'équipe de déploiement de l'ONUDC des restera en contact avec l'équipe du projet Umoja à New York pour toutes les opérations de déploiement et continuera de coordonner la mise en service à Vienne et dans les bureaux extérieurs de l'Office. En 2016-2017, l'ONUDC veillera également à ce que la mise en service d'Umoja-Extension 2 offre l'infrastructure technique nécessaire à la gestion et à la communication d'informations axées sur les résultats.

35. L'avenir d'un ONUDC performant passe par l'adoption réussie d'Umoja. L'Office est fermement résolu à mener à bien la mise en œuvre de ce dernier et à mettre en place d'autres versions pour assurer une communication efficace et transparente de l'information.

Normes comptables internationales pour le secteur public

36. En 2015, l'ONUDC a publié ses premiers états financiers conformes aux normes IPSAS, qui ont donné lieu à une opinion sans réserve. Ces états financiers portaient sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ils avaient fait l'objet d'intenses travaux préparatoires concernant toutes les divisions et tous les bureaux extérieurs. En raison des limites inhérentes aux anciens systèmes (SIG et ProFi), les normes IPSAS n'ont pu être appliquées que grâce à une révision des opérations existantes et à des consolidations et des ajustements manuels. L'adoption de ces normes en 2014 n'a donc pas encore montré tous les avantages qu'elles pourraient avoir. La clôture des états financiers de 2015 conformément aux normes IPSAS posera également problème dans la mesure où elle sera établie en grande partie à partir des données des systèmes SIG et ProFi (janvier à octobre 2015) et, dans une moindre mesure, à partir des données d'Umoja (novembre à décembre 2015). Cette difficulté supplémentaire a également été relevée par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le Rapport financier et les états financiers vérifiés de 2014 (A/70/5/Add.10 et Corr.1). Dans ce rapport, le Comité des commissaires aux comptes a pris pleinement acte des progrès accomplis. Il a également souligné, cependant, qu'il fallait poursuivre les travaux dans les domaines de la fiabilité des registres d'immobilisations, de la valorisation des projets de construction et de la comptabilité des partenaires d'exécution. Il a par ailleurs formulé des observations sur la nécessité de faire preuve de la discipline financière qu'imposaient les normes IPSAS dans le déroulement des activités et les modes d'exécution des programmes de l'ONUDC.

37. En 2016-2017, l'équipe IPSAS mettra l'accent sur la publication d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour 2015 et 2016, l'adaptation à Umoja des processus conformes aux normes IPSAS, l'ajustement des données nouvelles et issues des anciens systèmes aux normes IPSAS et la formation complète du

personnel à Vienne et sur le terrain. Les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS et entièrement générés sous Umoja seront ceux de 2016, qui seront publiés au mois de juin 2017. Au cours des six derniers mois de l'année 2017, l'équipe IPSAS procédera à d'autres adaptations d'Umoja résultant des changements liés à Umoja-Extension 2. De manière générale, l'équipe IPSAS mettra l'accent sur la pérennisation des normes IPSAS, comme l'a demandé le Contrôleur de l'ONU.

Cadre régissant le recours aux partenaires externes

38. En 2014, l'ONUDC a mis en place le cadre régissant le recours aux partenaires externes, cadre général qui décrit en détail, dans deux manuels, les directives, les responsabilités, les procédures et les limites financières à respecter, ainsi que les rapports à présenter au titre des accords conclus avec les partenaires d'exécution et les bénéficiaires. L'initiative porte sur les points suivants: sélection et attribution transparentes, évaluation des capacités et exécution cohérente des programmes, suivi et clôture des contrats. Cette amélioration devrait permettre à l'ONUDC de mieux s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires inscrites dans les accords de contributions.

39. Le Cadre sera adapté aux différentes versions d'Umoja au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

Gestion des risques

40. La gestion des risques institutionnels est un outil essentiel pour renforcer la gouvernance et améliorer la gestion et le contrôle interne. En 2014, dans le cadre de l'initiative de gestion des risques à l'échelle du Secrétariat, l'ONUDC a lancé un dispositif global de gestion des risques visant à recenser, évaluer, et atténuer les risques inhérents à l'organisation et à son programme, avec renvoi au niveau supérieur. Compte tenu de l'importance accordée à cette initiative, le Bureau du Directeur exécutif coordonne les activités par l'intermédiaire des référents des différentes divisions. L'ONUDC continue de contribuer activement aux travaux des groupes de travail chargés d'examiner la gestion des risques à l'échelle du Secrétariat.

41. L'ONUDC continuera de mettre l'accent sur la nécessité d'adopter une approche axée sur les risques dans l'exécution des programmes. Des inventaires de risques au niveau des divisions et des bureaux extérieurs sont actuellement mis au point et font l'objet d'un suivi. On s'attend qu'au cours de l'exercice biennal à venir, la manière dont les risques seront pris en compte apporte des avantages dans le domaine de la gestion des ressources et des activités.

III. Ressources prévues

A. Prévisions

42. Le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2016-2017 se fonde sur les principes suivants: a) l'équilibre entre les sources de financement du budget; b) le respect des modèles de financement normalisés concernant l'utilisation des sources de financement aux fins prévues; c) le respect du Règlement financier et des

règles de gestion financière de l'ONU; d) un budget à croissance zéro comme demandé par les États Membres; e) le maintien d'un niveau adéquat de réserves de fonds; et f) la prorogation de la validité des dispositions transitoires du nouveau modèle de financement à la fin de 2017. Cette prolongation en 2016-2017 découle de la nécessité d'appliquer le nouveau modèle de financement à un rythme qui ne compromette pas l'exécution des programmes, ce qui a également été demandé par les États Membres.

43. Le tableau 2 et l'annexe I récapitulent les prévisions finales et les chiffres révisés pour l'exercice biennal 2014-2015 ainsi que les ressources prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau 2
Ressources prévues, 2014-2015 et 2016-2017

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Fonds à des fins générales					
Postes	14 848,8	14 048,8	8 934,3	43	29
Autres objets de dépense	1 025,7	995,4	652,9	–	–
Total partiel	15 874,5	15 044,2	9 587,2	43	29
B. Fonds à des fins spéciales^a					
Programme contre la drogue	323 384,7	264 076,6	261 249,9	118	130
Programme contre le crime	285 159,2	254 305,2	289 369,8	188	201
Total partiel	608 543,9	518 381,8	550 619,7	306	331
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	37 568,5	32 731,0	37 564,5	174	140
Autres objets de dépense	9 143,0	11 120,5	8 418,1	–	–
Total partiel	46 711,5	43 851,5	45 982,6	174	140
D. Budget ordinaire^b					
Postes	36 603,0	36 873,5	36 550,0	124	123
Autres objets de dépense	8 921,0	8 270,3	8 386,5	–	–
Total partiel	45 524,0	45 143,8	44 936,5	124	123
Total	716 653,9	622 421,3	651 126,0	647	623

^a La répartition des postes entre le programme contre la drogue et le programme contre le crime en 2014-2015 a été revue, mais le nombre total de postes est resté inchangé. Les postes pour 2016-2017 incluent ceux qui étaient gérés par l'ONUDC et financés par les fonds à des fins spéciales en septembre 2015. On comptait à cette date, outre les postes financés par ces fonds qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 229 postes locaux dans les bureaux extérieurs (48 administrateurs recrutés sur le plan national, 78 postes d'agent local et 1 103 contrats de louage de services) gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

pour le compte de l'ONUDC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur niveau change fréquemment.

^bInclut les ressources du budget ordinaire inscrites aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

44. Il demeure essentiel de poursuivre la mise en œuvre du principe de recouvrement intégral des coûts en 2016-2017 afin d'assurer la viabilité financière de l'Office. Le budget consolidé pour 2016-2017 est le fruit des efforts constants déployés par l'ONUDC pour assurer la viabilité financière du réseau de bureaux extérieurs et d'un examen rigoureux et continu des dépenses. En particulier, la Division des opérations propose de transférer 6 postes de représentants de bureau extérieurs et 7 postes liés à l'appui direct fourni par les bureaux régionaux, de supprimer 3 postes dans les bureaux régionaux et de virer un montant de 3,9 millions de dollars qui était alloué à l'appui direct aux programmes en faveur des fonds à des fins spéciales pour l'exercice 2016-2017. Ces efforts permettront d'économiser 3,2 millions de dollars de ressources nécessaires au titre des fonds à des fins générales et 7 millions de dollars de ressources nécessaires au titre des fonds d'appui aux programmes pour l'exercice 2016-2017. Après avoir restructuré le Service de la programmation intégrée et du contrôle et mis en place la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain en 2014, on a pu procéder à une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités au sein des sections régionales dans le but d'appuyer plus efficacement le réseau de bureaux extérieurs. L'objectif est d'assurer la pleine application du nouveau modèle de financement en 2018-2019 et de parvenir à une totale transparence en ce qui concerne la répartition des coûts. Le budget consolidé témoigne également des mesures de maîtrise des dépenses prises par la Division de la gestion, avec la suppression de 2 postes (l'un au titre des fonds à des fins générales et l'autre au titre des fonds d'appui aux programmes) au Service de la technologie de l'information.

45. Compte tenu de la baisse constante des fonds à des fins générales et des principes budgétaires sous-jacents, le budget consolidé pour 2016-2017 prévoit une nouvelle diminution de ces fonds. Les dépenses totales à des fins générales pour les fonds des programmes contre la drogue et le crime baisseront encore de 6,3 millions de dollars (39,7 %), passant de 15,9 millions de dollars en 2014-2015 à 9,6 millions de dollars en 2016-2017. Les mesures proposées de réduction des coûts sont les suivantes:

a) Dans le droit fil du passage au nouveau modèle de financement, le budget prévoit d'imputer progressivement le financement de six postes supplémentaires de représentants de bureau extérieurs sur les fonds à des fins spéciales, d'où une réduction de 3,2 millions de dollars au titre des fonds à des fins générales (voir aussi par. 226). Ces fonctions sont considérées comme directement liées à l'exécution des programmes;

b) L'imputation des fonctions d'appui global indirect aux programmes remplissant les critères requis sur les fonds d'appui aux programmes et non plus sur les fonds à des fins générales, d'où une réduction de 2,0 millions de dollars au titre des fonds à des fins générales. Cela concerne 3 postes au Bureau du Directeur exécutif (voir aussi par. 106) et 3 postes liés aux technologies de l'information à la Division de la gestion (voir par. 256). Les titulaires des postes relevant du Bureau du Directeur exécutif sont chargés d'apporter un appui global aux programmes sur la base des instructions données par le Contrôleur de l'ONU en juin 2012; ceux des

postes relevant des technologies de l'information seront chargés de fournir des services d'assistance technique Umoja et de mettre au point des fonctionnalités Umoja relatives à la présentation de rapports sur le plan local y compris les rapports aux donateurs et sur les projets;

c) L'imputation proposée du poste existant de directeur de la Division des opérations sur le budget ordinaire, d'où une réduction de 0,8 million de dollars (voir aussi par. 216). Cette transformation, qui s'inscrit également dans le processus de transition, découle de la réorganisation des fonctions normatives et opérationnelles de toutes les divisions de l'ONUDC et permet de créer une structure de gestion pleinement harmonisée, dans le cadre de laquelle tous les postes de directeur exécutif ou directeur de division de l'Office sont imputés sur le budget ordinaire.

d) La suppression d'un poste lié au développement du système ProFi compte tenu de la mise en service d'Umoja, d'où une réduction de 0,3 million de dollars au titre des fonds à des fins générales (voir aussi par. 256).

46. Comme expliqué à la section C du chapitre II ci-dessus, les prévisions concernant l'exécution des programmes au titre des fonds à des fins spéciales ont été particulièrement fluctuantes. Il y a lieu de rappeler que les prévisions des dépenses à des fins spéciales devaient augmenter (de 28,0 %) et passer de 474,5 millions de dollars pour 2012-2013 à 608,5 millions de dollars dans le budget révisé de 2014-2015. Des prévisions plus réalistes se fondant sur les capacités sur le terrain, le moment auquel sont versées les contributions et le démarrage des projets donnent à penser que, dans leur ensemble, les dépenses d'exécution à des fins spéciales devraient être inférieures aux prévisions initiales et s'inscrire à 518,4 millions de dollars (prévisions finales) en 2014-2015. Si l'on se fonde sur des prévisions de gestion financière rigoureuses et comparables, les dépenses d'exécution à des fins spéciales pour 2016-2017 devraient s'élever à 550,6 millions de dollars (soit 6,2 % de plus que le montant du budget final de 2014-2015), (voir annexe II).

47. S'agissant du fonds du programme contre la drogue, les dépenses d'exécution des projets devraient diminuer de 2,8 millions de dollars (1,1 %), passant de 264,1 millions de dollars en 2014-2015 (prévisions finales) à 261,2 millions de dollars en 2016-2017. Cette diminution s'explique par une planification plus rigoureuse dans les domaines suivants: prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif, coopération technique et appui aux bureaux extérieurs, et justice. La diminution par rapport aux prévisions finales de 2014-2015 est compensée par une augmentation prévue de l'exécution des programmes dans les domaines suivants: lutte contre le trafic illicite de drogues et criminalité transnationale organisée, prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, direction exécutive et administration, appui aux programmes et appui en matière de politiques. S'agissant du fonds du programme contre le crime, les dépenses d'exécution des projets devraient augmenter de 35,1 millions de dollars (13,8 %), passant de 254,3 millions de dollars en 2014-2015 (prévisions finales) à 289,4 millions de dollars en 2016-2017. Cette augmentation s'explique principalement par un développement de l'assistance technique dans les domaines suivants: lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée, justice, prévention du terrorisme, lutte contre la corruption, appui au programme, prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif,

coopération technique et appui aux bureaux extérieurs et appui en matière de politiques. L'augmentation est compensée par une diminution de l'exécution des programmes dans les domaines suivants: recherche, analyse des tendances et criminalistique, lutte contre la corruption et appui en matière de politiques.

48. Conformément aux principes budgétaires énoncés plus haut dans la présente section et, en particulier, pour satisfaire à la demande formulée par les États Membres selon laquelle les fonds d'appui aux programmes ne devaient pas augmenter, le montant jugé nécessaire pour la poursuite des activités en cours en 2016-2017 est estimé à 46,0 millions de dollars, soit une diminution de 0,7 million de dollars (1,5 %) par rapport au budget révisé de 2014-2015 qui s'élevait à 46,7 millions de dollars. Il convient de noter que dès le début de l'exercice biennal 2014-2015, les ressources d'appui aux programmes avaient été déterminées avec prudence, de manière à pouvoir anticiper pleinement un éventuel déficit des dépenses d'exécution à des fins spéciales.

49. En ce qui concerne les fonds d'appui aux programmes, le projet de budget traduit la poursuite du passage au nouveau modèle de financement. En particulier, la Division des opérations s'emploie toujours vigoureusement à rationaliser les coûts pour faciliter le passage au modèle de recouvrement intégral des coûts par les moyens suivants:

a) Le financement de 7 postes liés à l'appui direct fourni par les sections régionales, devant désormais être imputé sur les fonds à des fins spéciales, et la suppression de 4 postes (voir aussi par. 218), d'où une réduction de 3,1 millions de dollars au titre des fonds d'appui aux programmes;

b) Le financement des dépenses d'appui direct aux programmes (appui aux bureaux extérieurs) (3,9 millions de dollars), devant désormais être imputé sur les fonds à des fins spéciales. Ces coûts sont considérés comme directs au sens du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

50. En ce qui concerne les fonds d'appui aux programmes, le budget témoigne également des mesures de maîtrise des coûts prises par la Division de la gestion, avec la suppression d'un poste au Service de la technologie de l'information.

51. Le montant prévu pour les fonds d'appui aux programmes tient également compte du financement des coûts indirects au titre des programmes auparavant financé par les fonds à des fins générales, une augmentation de 2,0 millions de dollars décrite plus en détail aux paragraphes 106 et 256, et de la nécessité de continuer d'appuyer les initiatives en cours à l'échelle du Secrétariat. La mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré, Umoja, ainsi que les instructions du Contrôleur de l'ONU relatives à la pérennisation des normes IPSAS exigent le maintien des équipes Umoja et IPSAS constituées en 2014. L'équipe Umoja sera chargée d'appuyer la mise en place globale des processus, la formation, les services d'assistance à l'utilisation, l'établissement des rapports et les efforts d'organisation du travail de l'ONUDC. L'équipe IPSAS sera chargée d'une partie des opérations comptables, de la communication de l'information sur les états financiers et de l'élaboration d'un cadre antifraude pour l'ONUDC. Les deux équipes appuieront la mise en service d'Umoja-Extension 2.

52. Enfin, le montant prévu pour ces mêmes fonds tient également compte de la création de 1 poste P-5, celui de Chef de la Section de l'appui à la gestion des

opérations sur le terrain et de 2 postes liés à la sécurité (1 P-4 et 1 G (AC)) à la Division des opérations. La Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain offre des services généraux et s'acquitte de fonctions transversales pour assurer la poursuite du processus d'élaboration de nouvelles orientations stratégiques et d'approches opérationnelles afin de garantir le bon fonctionnement et l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDC.

53. Le budget consolidé pour 2016-2017 s'appuie sur les enseignements tirés du premier exercice biennal pendant lequel le nouveau modèle de financement a été appliqué. Le rythme de la transition est actuellement modifié; des gains d'efficacité ont été recensés, ce qui a abouti à la suppression d'un certain nombre de postes au Siège (2 postes P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) à la Division des opérations et 2 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) à la Division de la gestion). Les résultats des efforts déployés par l'Office pour maîtriser les coûts et favoriser les gains d'efficacité au Siège et sur le terrain, sont attestés dans les prévisions finales pour 2014-2015, qui font apparaître des économies de 0,8 million de dollars attendues au titre des fonds à des fins générales et des économies de 2,9 millions de dollars au titre des fonds d'appui aux programmes.

54. Pour les ressources du budget ordinaire allouées à l'ONUDC, il n'est pas établi de distinction entre le programme contre la drogue et le programme contre le crime (voir chap. 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (A/70/6, (Sect. 16)). Ces ressources devraient diminuer de 0,6 million de dollars (1,3 %) après actualisation des coûts, et passer ainsi de 45,5 millions de dollars en 2014-2015 à 44,9 millions de dollars en 2016-2017. Le montant des ressources du budget ordinaire prévues au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) devrait diminuer de 0,2 % par rapport à l'exercice biennal 2014-2015 (voir A/70/6, (Sect. 23)).

55. Les tableaux 4 et 5 ci-après indiquent la répartition des ressources nécessaires par source de financement et composante du budget. Les détails des variations budgétaires figurent aux sections relatives au programme du présent document.

B. Soldes des fonds

56. Le tableau 3 récapitule les estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau 3

Récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017

(en millions de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>
A. Financement			
Solde des fonds en début d'exercice	12,6	451,5	25,0
B. Recettes			
Recettes	10,5	519,0 ^a	48,2 ^b

	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>
C. Dépenses			
Dépenses	9,6	550,6	46,0
Excédent (déficit) (B-C)	0,9	(31,7)	2,2
Solde des fonds en fin d'exercice	13,4	419,8	27,2

^a S'agissant des fonds à des fins spéciales, le montant total des recettes (519,0 millions de dollars) est ajusté compte tenu des montants prélevés par l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes (48,9 millions de dollars), nets des montants versés au même titre aux partenaires d'exécution (0,9 million de dollars). Il tient également compte des recettes au titre de l'appui aux programmes de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (1,5 million de dollars).

^b Les recettes au titre de l'appui aux programmes n'incluent pas celles de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (1,5 million de dollars), dont le budget d'appui aux programmes est comptabilisé à part.

57. Le tableau 3 montre que le solde est maintenu à la fois pour les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes. Le but est de faire en sorte que l'ONUDC soit en mesure de couvrir les déficits de trésorerie temporaires et tout passif de liquidation qui interviendrait en cas d'interruption brutale d'activités financées par des fonds à des fins spéciales. Les politiques financières de l'ONU exigent que les fonds conservent un niveau constant de réserves s'élevant à 15 % des dépenses annuelles prévues des fonds à des fins générales et spéciales et à 20 % des dépenses annuelles des fonds d'appui aux programmes. Avec une exécution annuelle moyenne de 325,6 millions de dollars prévue pour l'exercice biennal et un solde prévu de fonds non préaffectés de 40,6 millions de dollars pour les fonds à des fins générales et d'appui aux programmes, l'ONUDC est en deçà de la pleine conformité, qui est de 46,6 millions de dollars. Aussi les réserves de l'Office sont-elles surveillées de près. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est résumée à l'annexe III.

C. Évaluation finale

58. Le budget consolidé pour 2016-2017 s'appuie sur les enseignements tirés depuis le lancement du nouveau modèle de financement, selon lesquels il faut: a) évaluer les coûts d'exécution des programmes de manière transparente, équitable et cohérente; b) utiliser les sources de financement aux fins prévues; et c) rechercher des moyens de réaliser des gains d'efficacité. En conséquence, le budget applique des principes d'estimation des coûts directs et indirects, appuie des initiatives d'amélioration à l'échelle locale et du Secrétariat, recense les domaines dans lesquels il est possible de faire des économies, procède à la mise en place d'un compte d'appui à croissance zéro et impose un équilibre entre les sources de financement. En outre, il tient compte du fait que le nouveau modèle de financement doit être appliqué sur une période plus longue et prévoit de proroger la période de transition jusqu'à la fin de 2017. Selon cette approche, les bureaux extérieurs continueront de recevoir des fonds à des fins générales et d'appui aux programmes qui seront plafonnés en fonction de leurs besoins.

59. L'ONU DC souligne que le nouveau modèle de financement a renforcé le souci d'économie au sein de son administration et de ses bureaux extérieurs. Plus particulièrement, toutes les activités d'appui font constamment l'objet d'un examen minutieux au niveau local par les représentants sur le terrain et au niveau central par la Division des opérations et la Division de la gestion. La mise en place, dans Umoja, de solides structures de projet permettant une gestion axée sur les résultats et de solides structures des coûts favorisera encore l'application du principe de responsabilité.

60. Nul doute que la diminution constante des fonds à des fins générales compromet la capacité à moyen terme de l'ONU DC: a) de gérer ses activités de manière stratégique; b) d'améliorer ses méthodes de gestion; c) d'exercer un contrôle interne efficace; et d) de lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes. L'ONU DC continue d'appeler les États Membres et les donateurs à fournir des contributions non préaffectées.

Tableau 4
Répartition des ressources par composante
(en milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Fonds à des fins générales		Fonds à des fins spéciales		Fonds d'appui aux programmes		Budget ordinaire		Total	
	2014-2015		2014-2015		2014-2015		2014-2015		2014-2015	
	(budget révisé)	2016-2017	(budget révisé)	2016-2017	(budget révisé)	2016-2017	(budget révisé)	2016-2017	(budget révisé)	2016-2017
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	2 220,7	1 882,8	2 220,7	1 882,8
B. Direction exécutive et administration	1 937,4	397,2	518,0	907,1	2 006,5	3 635,8	1 703,5	1 697,5	6 165,5	6 637,6
C. Programme de travail										
1 Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée	504,1	463,9	182 362,2	190 850,5	900,7	862,9	6 612,6	6 618,7	190 379,6	198 795,9
2 Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	–	–	189 453,6	139 713,3	324,5	340,1	1 693,8	1 561,1	191 471,9	141 614,4
3 Lutte contre la corruption	–	–	41 919,8	34 303,1	419,6	400,2	4 716,8	4 721,1	47 056,2	39 424,4
4 Prévention du terrorisme	–	–	19 782,4	25 376,1	103,3	106,3	2 724,4	2 724,2	22 610,1	28 206,6
5 Justice	1 022,8	1 048,4	76 929,5	80 729,4	–	–	2 675,7	2 660,4	80 628,0	84 438,2
6 Recherche, analyse des tendances et criminalistique	4 118,9	3 972,2	70 102,1 ^a	53 962,0 ^a	746,3	712,3	6 355,9	6 165,4	81 323,1	64 811,8
7 Appui en matière de politiques	1 356,9	1 474,0	7 478,3	6 608,9	4 584,4	4 523,4	1 745,8	2 079,7	15 165,5	14 686,0
8 Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	6 204,5	2 231,7	8 580,8	6 475,8	17 966,6	11 904,5	4 257,1	3 926,0	37 009,1	24 538,0
9 Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	–	–	5 298,5	5 820,0	–	–	9 678,9	9 747,2	14 977,4	15 567,2
Total partiel C	13 207,2	9 190,1	601 907,2	543 839,1	25 045,5	18 849,6	40 461,0	40 203,8	680 620,9	612 082,6
D. Appui aux programmes	729,8	–	6 118,6	5 873,5	19 659,5	23 497,1	1 138,8	1 152,4	27 646,8	30 523,0
Total	15 874,5	9 587,2	608 543,9	550 619,7	46 711,5	45 982,6	45 524,0	44 936,5	716 653,9	651 126,0

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (34,9 millions de dollars en 2014-2015 et 24,4 millions de dollars pour 2016-2017).

Tableau 5
Postes nécessaires par composante

Composante	Fonds à des fins générales		Fonds à des fins spéciales ^a		Fonds d'appui aux programmes		Budget ordinaire		Total	
	2014-2015 (budget révisé)	2016-2017	2014-2015 (budget révisé)	2016-2017	2014-2015 (budget révisé)	2016-2017	2014-2015 (budget révisé)	2016-2017	2014-2015 (budget révisé)	2016-2017
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	4	1	1	1	7	10	4	4	16	16
C. Programme de travail									–	–
1 Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée	1	1	69	87	3	3	19	19	92	110
2 Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	–	–	34	44	1	1	4	4	39	49
3 Lutte contre la corruption	–	–	32	27	1	1	15	15	48	43
4 Prévention du terrorisme	–	–	20	27	–	–	8	8	28	35
5 Justice	3	3	36	35	–	–	8	8	47	46
6 Recherche, analyse des tendances et criminalistique	14	14	51	52	2	2	19	18	86	86
7 Appui en matière de politiques	3	3	12	6	13	13	5	6	33	28
8 Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	14	7	20	32	80	41	5	4	120	84
9 Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	–	–	6	6	–	–	37	37	43	43
Total partiel C	35	28	279	316	100	61	120	119	534	524
D. Appui aux programmes	4	-	26	14	67	69	-	-	97	83
Total	43	29	306	331	174	140	124	123	647	623

^a Inclut les postes gérés par l'ONUSC qui étaient financés par les fonds à des fins spéciales en septembre 2015. On comptait à cette date, outre les postes financés par ces fonds qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 229 postes locaux dans les bureaux extérieurs (48 administrateurs recrutés sur le plan national, 78 postes d'agent local et 1 103 contrats de louage de services) gérés par le PNUD pour le compte de l'ONUSC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur niveau change fréquemment.

IV. Orientation stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Orientation générale

61. L'ONUDC aide les États Membres à trouver des solutions plus efficaces aux problèmes interdépendants que sont la consommation de drogues, le trafic de drogues, la traite d'êtres humains, le trafic d'armes à feu, la criminalité transnationale, la corruption et le terrorisme. À cette fin, il leur prête son concours pour qu'ils mettent en place des systèmes législatifs, judiciaires et sanitaires solides et soient mieux à même de protéger leurs populations, en particulier les personnes les plus vulnérables.

62. La culture, la fabrication, le trafic et la consommation de drogues illicites compromettent gravement la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes et de leur famille et ont des conséquences létales. Afin de combattre plus efficacement ces problèmes, l'Office s'attache à aider les États Membres à appliquer de manière équilibrée les conventions relatives au contrôle international des drogues et notamment à définir et appliquer des stratégies intégrées destinées à améliorer la résistance des collectivités et des individus face à la consommation et au trafic de drogues. Partant du principe que la lutte contre le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée, l'Office aide les États Membres à définir des stratégies communes qui soient pleinement en adéquation avec les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et, en particulier, qui respectent strictement la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

63. Les activités criminelles mondiales constituent une menace stratégique pour les gouvernements, les sociétés civiles et les économies. De même, les réseaux mondiaux de trafiquants portent un grave préjudice à la primauté du droit, à la sécurité et au développement, ainsi qu'au commerce et aux finances. L'Office aide les États Membres à élaborer des stratégies et des outils communs pour lutter contre ces menaces transnationales.

64. Un dispositif législatif complet, une coopération internationale efficace, la sécurité publique, la justice et un système pénal équitable, accessible, responsable, efficace et crédible constituent la base théorique sur laquelle se fondent ces réponses communes. À cet égard, la lutte contre le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée, qui doit procéder d'une démarche intégrée, pluridisciplinaire, synergique et équilibrée et s'exercer conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit international et, en particulier, dans le strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Par conséquent, la communauté internationale doit manifester une volonté inébranlable de vaincre le problème mondial de la drogue en mettant pleinement en œuvre, de manière équilibrée, des stratégies nationales, régionales et internationales visant à faire diminuer la demande, la production et le trafic de drogues. Un système pénal équitable, accessible, responsable, efficace et crédible protège contre les effets de la

criminalité, des trafics, de la corruption et de l'instabilité. Ensemble, le développement et l'état de droit favorisent l'utilisation licite des ressources plutôt que leur détournement à des fins criminelles, telles que la traite d'êtres humains, le trafic d'organes et de migrants, ainsi que le trafic d'espèces animales et végétales sauvages menacées d'extinction, de biens culturels, de stupéfiants et d'armes à feu.

65. En plus des mandats fondateurs, les orientations générales de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'appuient sur: a) la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale); b) les textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le problème mondial de la drogue; c) les recommandations figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée); d) les résolutions 2007/12 et 2007/19 du Conseil économique et social; et e) la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés par la Commission des stupéfiants à l'occasion du débat de haut niveau de sa cinquante-deuxième session.

66. L'activité de l'Office découle logiquement de ces mandats et reflète sa mission, qui est "de contribuer à réaliser l'objectif de la sécurité et de la justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme" (voir E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5).

67. L'Office a fait face à la demande croissante dont ses services font l'objet, ainsi qu'à la diminution des ressources affectées à l'appui aux programmes essentiels, grâce à une formule intégrée de planification et d'application des programmes et d'établissement de rapports à ce sujet. La formule repose principalement sur l'élaboration de programmes nationaux et régionaux, grâce auxquels l'Office peut satisfaire aux priorités des États Membres de manière plus durable, tout en exploitant les compétences normatives et techniques comprises dans ses programmes mondiaux au profit de certaines régions. Cette démarche a pour particularité de renforcer la mobilisation d'un vaste ensemble de parties prenantes dans les États Membres, notamment dans les milieux universitaires, techniques et politiques et la société civile.

68. Les droits de l'homme, la paix et la sécurité et le développement constituent les trois composantes interdépendantes et complémentaires du système des Nations Unies consacrées par la Charte. L'Office continuera de promouvoir des mesures globales de lutte contre les drogues et la criminalité, en tenant compte du développement et de la sécurité et en adoptant, pour élaborer ses programmes, une approche fondée sur les droits de l'homme. Il redoublera d'efforts afin de promouvoir la mise en œuvre des règles et normes des Nations Unies relatives à la prévention de la criminalité et à la justice pénale.

69. Les principaux organes directeurs des Nations Unies chargés du contrôle international des drogues, de la prévention du crime et de la justice pénale dont relève l'Office sont la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; l'Office apporte également son soutien à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

70. La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 54/10, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa résolution 20/1, ont en outre

prié le Secrétariat de promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC et d'intégrer le recours aux outils d'évaluation pertinents à la planification et à l'exécution des programmes. Il ressort de l'examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (JIU/REP/2010/10) réalisé par le Corps commun d'inspection, que l'instauration d'une culture de l'évaluation à l'Office relève d'une "responsabilité partagée" et, en tant que telle, requiert la participation active de tous les partenaires concernés. Les analyses menées à l'ONUDC par le Groupe de l'évaluation indépendante soulignent que des progrès ont été réalisés quant à la quantité et la qualité des évaluations réalisées, mais que des efforts supplémentaires demeurent essentiels pour instaurer pleinement une culture de la programmation intégrée, de la transparence et de la responsabilité. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités d'évaluation, tant au siège que sur le terrain, d'aligner les évaluations sur les meilleures pratiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et de plaider en faveur de principes d'évaluation rigoureux aux plus hauts niveaux politiques possible.

71. Chaque sous-programme s'inscrit dans la structure actuelle qui comporte trois divisions, ce qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les effets de synergie.

72. Dans la réalisation de ses objectifs, l'Office fera tout son possible pour prendre systématiquement en compte l'égalité des sexes dans son programme de coopération technique.

B. L'approche-programme intégrée: renforcer l'engagement stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

73. L'adoption par l'ONUDC de l'approche-programme intégrée, à compter de l'exercice biennal 2008-2009, a facilité, dans de nombreuses régions, la fourniture d'une assistance technique plus stratégique et davantage axée sur les programmes. L'approche intégrée a été conçue, entre autres, pour: a) renforcer l'"appropriation" des programmes de coopération technique par les pays et les partenaires de coopération à travers une action conjointe avec les entités nationales et régionales; b) améliorer la coopération avec les partenaires des Nations Unies et les organismes multilatéraux en intégrant la lutte contre la criminalité organisée, la corruption, le trafic illicite et le terrorisme dans une stratégie de développement plus large; c) maximiser les avantages comparatifs de l'ONUDC liés à la prise de décisions en amont et à l'appui normatif ainsi qu'à la promotion d'initiatives stratégiques transfrontières menées par des entités régionales et des pays partenaires; et d) faire en sorte d'optimiser les effets de synergie et la maîtrise des coûts dans l'ensemble des opérations de l'ONUDC aux niveaux national, régional et mondial. Ces efforts ont été salués par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, dans lesquelles les commissions ont demandé à l'ONUDC d'adopter et de mettre en œuvre une approche thématique pour la formulation de programmes opérationnels et le versement de contributions volontaires, dans le cadre des priorités établies dans la stratégie de l'ONUDC pour la période 2008-2011. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2009/23, a prié le Directeur exécutif d'assigner un rang élevé de priorité à l'application des programmes régionaux de l'Office et de rendre compte

des progrès réalisés. L'approche-programme intégrée a été entérinée par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 54/10, par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 20/1 et par le Conseil économique et social dans sa résolution 2011/34.

74. Répondant à une demande interne et à une demande expresse du Corps commun d'inspection, le Groupe de l'évaluation indépendante a réalisé une évaluation approfondie de l'approche-programme intégrée en 2012-2013. Dans cette évaluation, il a été pris acte des progrès réalisés dans le cadre de cette approche et recommandé de poursuivre les efforts visant à établir des principes directeurs institutionnels clairs pour un meilleur suivi des résultats obtenus et une harmonisation encore plus poussée entre les stratégies élaborées par l'ONUDC et les programmes opérationnels, ainsi qu'entre les différents programmes de l'ONUDC.

75. Conformément aux recommandations des organes de contrôle (A/67/5/Add.9), les évaluations de la première génération de programmes régionaux de l'ONUDC seront finalisées d'ici au mois de septembre 2015, à l'exception de celle du programme régional pour l'Asie du Sud. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les programmes de pays, régionaux et mondiaux ci-après ont fait l'objet d'une évaluation: programme régional pour l'Europe du Sud-Est; programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins; programme régional pour les États arabes; programme régional pour l'Amérique centrale; programme régional pour l'Afrique de l'Est; programme régional pour l'Afrique de l'Ouest; programme de pays pour le Pakistan; programme de pays pour la République islamique d'Iran; programme de pays pour l'État plurinational de Bolivie; programme de pays pour le Paraguay; auto-évaluation participative du programme de pays pour l'Afghanistan; Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains; Programme mondial de lutte contre le VIH/sida; Projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme; Projet relatif au commerce d'opiacés afghans; projet mondial d'appui aux travaux de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée. Les États Membres et la direction de l'ONUDC ont été régulièrement informés des conclusions des évaluations à cet égard, dans le cadre des efforts visant à promouvoir une culture de la responsabilité et de l'apprentissage. Les recommandations et les enseignements issus de ces évaluations ont jeté les bases de l'élaboration de nouveaux programmes régionaux intégrés pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest, des programmes de pays pour la République islamique d'Iran et le Pakistan, et d'activités de programme dans des pays d'Amérique latine, dont le Brésil et le Pérou. Les programmes thématiques de l'ONUDC qui ont été approuvés entre 2011 et 2013 seront revus conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation de l'approche-programme intégrée et modifiés de manière à correspondre au cycle budgétaire biennal pour 2016-2017. Les programmes thématiques assurent la synthèse conceptuelle des travaux de l'ONUDC (principes, missions, approches, méthodologies et outils) au sein de chaque sous-programme de fond. Leur objectif est de donner aux États Membres une idée précise des outils et des services proposés par l'ONUDC pour les aider dans chacun des domaines thématiques, ainsi qu'un aperçu des principaux problèmes. Ces programmes thématiques participent donc du cadre stratégique et directeur de l'Office, offrent des services pour formuler des programmes opérationnels à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et servent de référence pour les évaluations.

76. Au cours de la période 2014-2015, l'ONUDD a continué de clarifier certaines définitions, normes et procédures relatives à la programmation intégrée sur le terrain, lesquelles incluent également des mécanismes et des principes directeurs détaillés pour concevoir selon une approche ascendante des programmes régionaux et de pays et intégrer pleinement dans ces derniers des activités menées sur le terrain au titre des programmes mondiaux, l'objectif étant d'adapter toutes les interventions de l'Office aux besoins régionaux et nationaux prioritaires. Au terme de l'exercice biennal 2014-2015, des programmes régionaux étaient en cours d'exécution dans les régions suivantes: Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique australe, États arabes, Caraïbes, Amérique centrale, Asie de l'Est et Pacifique, Asie du Sud, Europe du Sud-Est et Afghanistan et pays voisins. Plusieurs de ces programmes et opérations au niveau des pays qui sont sur le point de s'achever sont appelés à évoluer vers une phase de deuxième génération qui commencera à l'exercice 2016-2017. Afin que ces programmes se traduisent par une action pérenne, il sera nécessaire d'élargir et de consolider encore la base de financement et de ressources de l'Office pour les pays et régions concernés, de manière à atteindre tous les objectifs de recouvrement des coûts énoncés dans le budget-programme de transition pour l'exercice biennal 2016-2017.

77. Le processus d'établissement de priorités et d'examen au niveau régional, doublé de la nécessité de doter les opérations de terrain de l'ONUDD d'une base de ressources pérenne au financement assuré, a également entraîné une révision de la collaboration stratégique de l'Office avec les pays à revenu intermédiaire. À ce jour, des accords ont été conclus avec les pays hôtes en vue de la création de bureaux de liaison et de partenariat de l'ONUDD au Brésil et au Mexique, avec le soutien financier généreux des Gouvernements concernés. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'Office poursuivra le processus conjoint d'examen et de négociation de ces accords pour le cycle budgétaire 2016-2017 et au-delà. Il poursuivra également les efforts qu'il déploie conjointement avec les gouvernements des autres pays qui accueillent ses bureaux extérieurs pour les encourager à accroître leur participation au titre des dépenses locales de ces bureaux et des dépenses d'infrastructure, afin de parvenir progressivement à atteindre les objectifs de recouvrement des coûts et d'autonomie financière des bureaux extérieurs d'ici à la fin de l'exercice biennal 2016-2017.

C. Favoriser des partenariats au sein du système des Nations Unies

78. À l'heure actuelle, l'ONUDD mène ses activités en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies, dont le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ainsi qu'avec des organismes extérieurs à l'ONU tels que l'Organisation mondiale des

douanes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, l'Organisation des États américains (OEA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la Banque interaméricaine de développement, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'OEA, la Ligue des États arabes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, des membres des instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. L'Office inscrit également ses activités conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", par exemple au Viet Nam. Il est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, chargé d'établir les règles et les normes applicables en la matière au sein du système des Nations Unies. Au cours des 10 années qui ont suivi la signature d'un échange de lettres entre l'Union européenne et l'ONUSD en 2005, la coopération entre les deux entités s'est rapidement développée. Les fréquents échanges au niveau décisionnel se sont accompagnés d'une coopération opérationnelle intense dans le cadre de projets sur le terrain, à tel point que l'Union européenne est devenue l'un des plus importants partenaires opérationnels de l'ONUSD dans le monde. L'année passée, des discussions fructueuses ont eu lieu sur différentes questions liées à l'intégration des domaines d'action de l'ONUSD dans le programme de développement pour l'après-2015, en particulier sur la sécurité, la justice et l'état de droit et sur l'aide apportée aux États Membres pour suivre l'état d'avancement atteint dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'Union européenne a continué de soutenir les programmes intégrés que l'ONUSD met en œuvre au Nigéria et ailleurs en Afrique, en Amérique latine, en Asie et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

79. L'ONUSD a activement participé à un certain nombre de missions de maintien de la paix et d'efforts de reconstruction en faveur de pays sortant de conflits. Au fil des ans, il a contribué à la mise au point de stratégies de lutte contre la criminalité et la drogue, passant notamment par l'assistance juridique, la formation et le renforcement des capacités, l'élaboration de politiques, la réforme de la justice, la réduction de la demande de drogue et la prévention du VIH/sida, le développement alternatif et la recherche dans des pays sortant de conflits, dont l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge, El Salvador, Haïti, l'Iraq, la Somalie et les pays de l'ex-Yougoslavie. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti finance un poste de spécialiste de l'assistance juridique/des activités de détection et de répression, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone deux postes de spécialiste de la lutte contre la corruption et des activités de détection et de répression, et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau un poste de conseiller spécial chargé de donner des avis au Secrétaire général sur les questions relevant du mandat de l'ONUSD dans la région.

80. L'équipe spéciale du système des Nations Unies sur les menaces que représentent la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues pour la sécurité et la stabilité, coprésidée par l'ONUSD, a continué à fournir aux

organismes des Nations Unies y participant une plate-forme pour coordonner leurs contributions aux principales réunions ainsi qu'aux documents et discours de hauts fonctionnaires de l'Organisation.

81. L'ONUDDC a fait partie intégrante de l'équipe d'appui technique du système des Nations Unies pour le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, et a coprésidé l'équipe chargée du suivi de l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes).

82. L'ONUDDC a continué d'œuvrer à la cohérence des initiatives des Nations Unies sur la primauté du droit, en participant au Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit et en faisant bénéficier de ses connaissances et de son concours les centres de coordination mondiaux pour les questions policières, judiciaires et pénitentiaires en rapport avec l'état de droit dans les régions en situation de crise ou sortant d'un conflit. Dans le cadre du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, il a organisé, en partenariat avec le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit et les missions permanentes de l'Italie et de la Thaïlande, une manifestation spéciale de haut niveau sur l'état de droit, les droits de l'homme et le programme de développement pour l'après-2015, à laquelle ont participé le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social ainsi que des responsables de l'ONUDDC, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du PNUD et du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat. Le Président de l'Assemblée générale a également organisé, en partenariat avec l'ONUDDC et l'Italie, le Maroc, le Mexique, le Qatar et la Thaïlande, le débat thématique de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'intégration de la prévention du crime et de la justice pénale dans le programme mondial de développement pour l'après-2015. Son rapport a été transmis au treizième Congrès (A/CONF.222/15). En outre, en marge de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la contribution des droits de l'homme et de l'état de droit au programme de développement pour l'après-2015, les missions permanentes de l'Italie, du Qatar et de la Thaïlande ont organisé, en partenariat avec l'ONUDDC, une table ronde de haut niveau qui avait pour thème "L'état de droit, la prévention de la criminalité et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015: favoriser une politique des droits de l'homme pour tous".

83. L'Office collabore actuellement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour commémorer le vingtième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995.

84. Conscient que, depuis le début du XXI^e siècle, environ 50 % de la population mondiale vit dans des zones urbaines et que ce chiffre devrait atteindre 70 % d'ici à 2050, l'Office a en outre activement participé aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui se tiendra à Quito du 17 au 20 octobre 2016, et il mettra en œuvre une initiative conjointe financée par le Compte de l'ONU pour le développement.

85. En outre, l'ONUDDC et l'OMS ont conçu conjointement un projet financé par le Fonds des Nations Unies multidonateurs contre les violences sexuelles commises en

période de conflit. Ce projet est fondé sur un outil mondial que ces deux organisations avaient élaboré antérieurement afin de s'attaquer aux problèmes médicaux engendrés par la pratique des ablations génitales féminines au Somaliland, et de remédier à l'offre limitée de laboratoires de criminalistique dans le pays.

86. L'ONU DC collabore étroitement avec des organisations internationales et régionales telles qu'INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Office européen de police (Europol), le Centre de détection et de répression en Europe du Sud-Est, l'Association des chefs de police des États membres de l'ASEAN (ASEANAPOL) et d'autres entités, dans les domaines tant de la prestation d'une assistance technique spécialisée que de la promotion de la coordination entre leurs membres respectifs dans la lutte contre le trafic illicite et la criminalité transnationale organisée.

87. L'ONU DC est également un membre actif du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, initiative conjointe regroupant cinq organisations intergouvernementales qui s'emploient à apporter un appui coordonné aux organismes nationaux de détection et de répression des infractions touchant la faune et la flore sauvages ainsi qu'aux réseaux sous-régionaux et régionaux concernés. Le Consortium compte au nombre de ses partenaires la Banque mondiale, le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages, INTERPOL, l'ONU DC, et l'Organisation mondiale des douanes.

88. L'ONU DC a continué de collaborer avec l'OMS en faveur de services scientifiquement fondés et conformes aux normes éthiques pour le traitement, la prise en charge et le rétablissement des toxicomanes dans 45 pays. Dans ce contexte, les deux organisations ont continué de promouvoir l'offre de services de traitement volontaires en milieu ouvert plutôt que la prison et les séjours imposés en centres fermés. En 2014, l'Office a présidé le Comité des organismes coparrainants de l'ONUSIDA et, à ce titre, il a encouragé la participation pleine et entière de tous les acteurs concernés, y compris la société civile, à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de lutte contre le VIH/sida à l'échelle du système des Nations Unies.

89. Dans le domaine de la prévention du terrorisme, l'ONU DC collabore étroitement avec les entités de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, dont le Bureau de cette dernière et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Dans le cadre de cette collaboration, il participe aux groupes de travail thématiques de l'Équipe spéciale et apporte son concours à leurs activités. Il assure également la présidence de deux de ces groupes de travail, l'un sur la lutte contre le financement du terrorisme et l'autre sur les questions juridiques et les mesures de justice pénale liées à la lutte contre le terrorisme.

V. Organes directeurs

90. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. La Commission des stupéfiants est, avec ses cinq organes subsidiaires régionaux, le principal organe directeur de l'Organisation dans le domaine du contrôle international des drogues. Le Groupe de

travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été créé en 2009 en vue d'atteindre l'objectif commun consistant à renforcer la performance et l'efficacité de l'ONUDC. L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel indépendant chargé de veiller à ce que les gouvernements respectent les dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de leur apporter son concours à cette fin. La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à combattre la criminalité transnationale organisée et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et de ses Protocoles. La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner l'application de cet instrument. Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont lieu tous les cinq ans, permettent des échanges de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts en matière de prévention du crime et de justice pénale.

91. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'ONUDC assurera le secrétariat de ces principaux organes directeurs ainsi que de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016.

92. La répartition des ressources prévues pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6

Ressources prévues: organes directeurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
	Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	2 220,7	1 919,9	1 882,8		
Total	2 220,7	1 919,9	1 882,8	–	–

93. Les ressources d'un montant de 1 882 800 dollars, qui sont nécessaires pour assurer le service des organes directeurs, sont prévues au budget ordinaire au titre du chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et représentent 0,3 % du budget total consolidé pour cet exercice. La baisse de 337 900 dollars (soit 15,2 %) par rapport au budget révisé de 2014-2015 est directement liée à la non-reconduction des sommes accordées à titre ponctuel en 2014-2015 pour le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qu'a en partie compensée l'augmentation du crédit ponctuel accordé pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue en 2016.

94. En application du mandat énoncé dans la résolution 69/200 de l'Assemblée générale, des ressources à hauteur de 475 700 dollars seront consacrées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue en 2016. La tenue de cette session extraordinaire a été recommandée dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Dans sa résolution 67/193, l'Assemblée générale a décidé de convoquer cette session extraordinaire au début de l'année 2016. Le montant prévu au budget servira à couvrir les dépenses liées aux services d'appui fonctionnel et technique et de secrétariat nécessaires à la tenue de cette session.

95. Les dépenses correspondantes affectées à des fins spéciales apparaissent au sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants) pour les projets ayant trait aux activités du secrétariat des organes directeurs et au Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

VI. Direction exécutive et administration

96. Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et de diriger toutes les activités de l'ONU concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime de façon à assurer leur cohérence dans le cadre du programme, ainsi que leur coordination et leur complémentarité à l'échelle du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois. À ce titre, il participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il s'acquitte au nom du Secrétaire général des responsabilités que lui imposent les instruments internationaux et les résolutions des organismes des Nations Unies concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est intégré dans celui du Directeur général de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre 1.C (Politique, direction et coordination d'ensemble).

97. Le Bureau du Directeur exécutif a pour attributions principales: a) d'aider le Directeur exécutif à assurer la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'ONUDC; b) de faciliter la coopération interservices aux fins de l'exécution des plans de travail et des tâches administratives; c) de faire appliquer les décisions en temps voulu et de coordonner les contributions de toutes les unités administratives aux activités de l'Office; et d) d'aider le Directeur exécutif à assurer la direction et la coordination d'ensemble des activités de l'ONUDC en menant des recherches approfondies et en donnant des conseils en matière de politiques, de ressources et de gestion des résultats.

98. Le Groupe de l'évaluation indépendante fait directement rapport au Directeur exécutif et aux États Membres sur toutes les questions concernant l'évaluation et la responsabilité, notamment en ce qui concerne la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la viabilité et les résultats des activités de l'ONUDC compte tenu du mandat de ce dernier en matière de contrôle des drogues et de prévention du crime.

99. Les fonctions essentielles du Groupe de l'évaluation indépendante correspondent à ses trois objectifs fondamentaux. Le premier consiste à renforcer une culture de la responsabilité et de l'évaluation, conformément à la résolution 56/11 de la Commission des stupéfiants et à la résolution 22/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, au moyen du renforcement des capacités, du positionnement de l'ONUDC parmi les structures de contrôle établies à l'échelle du système des Nations Unies, et d'une collaboration étroite avec les organes de contrôle, y compris le Corps commun d'inspection, le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

100. Le deuxième objectif consiste à élaborer et réviser les normes et critères d'évaluation, conformément aux meilleures pratiques définies en la matière par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Le Groupe participe aux travaux des équipes spéciales du GNUE chargées d'élaborer des instruments normatifs, ainsi qu'à des examens par les pairs des fonctions d'évaluation au sein du système des Nations Unies.

101. Le troisième objectif consiste à diriger des évaluations à l'échelle mondiale, régionale ou nationale. Le Groupe oriente le processus d'évaluation des projets, ses services portant sur l'ensemble des activités de l'ONUDC, et présente régulièrement aux hauts responsables et aux États Membres les recommandations formulées au terme de ses travaux et leur taux d'adoption, ce qui favorise l'instauration d'un dialogue fondé sur des données factuelles et propice à la transparence et à l'amélioration des résultats.

Tableau 7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Coordonner et diriger toutes les activités des Nations Unies en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité, et veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Gestion efficace du programme de travail	Produits et services fournis en temps voulu [Pourcentage du plan de travail de l'Office exécuté dans les délais]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	[Pourcentage des décisions du Comité exécutif appliquées]	Objectif	98	95	93
		Estimation		95	93
		Résultats effectifs			93
b) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel	i) Pourcentage de candidats recrutés venant d'États Membres non représentés ou sous-représentés à des postes soumis à la répartition géographique	Objectif	20	20	30
		Estimation		20	20
		Résultats effectifs			75

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Parité hommes-femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur [Pourcentage de parité hommes-femmes]	Objectif	45	48,5	50
		Estimation		40	46,5
		Résultats effectifs			39
c) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu	Réduction du nombre moyen de jours nécessaires à la réalisation de toutes les étapes du recrutement effectué sous la direction de l'ONUDC [Nombre de jours écoulés entre la publication de l'avis de vacance de poste et la sélection d'un candidat]	Objectif	120	120	120
		Estimation		58	120
		Résultats effectifs			58
d) Plus grande cohérence dans les politiques de gestion des activités de l'ONU en matière de lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme	Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes [Nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes]	Objectif	10	7	5
		Estimation		7	5
		Résultats effectifs			18
	[Nombre d'autres entités participant aux activités]	Objectif	10	7	5
		Estimation		7	5
		Résultats effectifs			12
e) Institutionnalisation d'une culture de l'évaluation	Faire en sorte que l'évaluation soit davantage considérée comme un facteur important de l'application du principe de responsabilité et de la crédibilité [Nombre de parties prenantes internes et externes qui participent activement aux consultations sur le plan de travail biennal du Groupe de l'évaluation indépendante]	Objectif	15	13	–
		Estimation		13	–
		Résultats effectifs			–
f) Normes de qualité élevées et évaluations approfondies indépendantes fondées sur des données factuelles	Augmentation de la quantité de directives, d'outils et de modèles d'évaluation grâce à leur mise au point et leur mise à jour régulières [Nombre de mises au point et de mises à jour de directives, outils, modèles et procédures d'évaluation de l'ONUDC]	Objectif	2	2	1
		Estimation		2	1
		Résultats effectifs			1
g) Amélioration de l'application du principe de responsabilité et de l'apprentissage, de l'exécution et de l'élaboration des politiques grâce aux résultats d'évaluation	Utilisation accrue des conclusions des rapports d'évaluation aux fins de la planification et de la prise de décisions [Nombre de rapports d'évaluation approfondis finalisés et diffusés auprès des parties concernées internes et externes]	Objectif	8	3	3
		Estimation	–	20	3
		Résultats effectifs	–	–	4

Facteurs externes

102. L'Office devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) il n'y a pas de retard dans le recrutement du personnel; b) les partenaires fournissent les produits dans les délais prévus; et c) des ressources extrabudgétaires sont disponibles en quantité suffisante pour exécuter le programme de coopération technique.

Produits

103. Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants:

- a) Gestion efficace de l'ONUDC;
- b) Exécution des mandats de l'ONUDC;
- c) Apports et contributions techniques, notamment conseils et analyses politiques, à l'intention du Secrétaire général en ce qui concerne le contrôle des drogues, la prévention du crime, la lutte contre la corruption et la prévention du terrorisme, sous la forme de dossiers d'information, de déclarations et d'éléments de discussion;
- d) Sensibilisation des États Membres et de la société civile aux questions de contrôle des drogues, de prévention du crime, de lutte contre la corruption et de prévention du terrorisme, à travers des exposés et des conférences, la diffusion d'informations, la participation des médias et la mobilisation de l'opinion publique, et par la représentation du Secrétaire général à des manifestations et réunions internationales, s'il y a lieu;
- e) Contrôle régulier des divisions de l'Office, pour faire en sorte qu'elles établissent et soumettent la documentation aux organes directeurs dans les délais prescrits;
- f) Appui des efforts multilatéraux dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention du crime, de la lutte contre la corruption et de la prévention du terrorisme, et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment au niveau régional;
- g) Préparation, organisation et appui fonctionnel des réunions et/ou activités des organes directeurs compétents tels que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; préparation, organisation et appui fonctionnel de réunions telles que la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;
- h) Évaluations indépendantes et approfondies des programmes et projets relevant de tous les aspects du mandat de l'ONUDC en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité; et communication et diffusion des conclusions des évaluations à l'équipe de direction et auprès des États Membres afin que les recommandations issues des évaluations soient prises en compte lors de la planification et de la prise de décisions;

i) Amélioration de la qualité des évaluations grâce à l'utilisation des critères et normes d'évaluation de l'ONUDDC, conformément aux méthodes d'évaluation en vigueur à l'échelle du système des Nations Unies;

j) Renforcement des capacités nationales des États Membres en matière d'évaluation, par la mise en œuvre de la résolution 69/237 de l'Assemblée générale et l'application effective des principes de responsabilité et de transparence au sein de l'ONUDDC par la concertation avec les partenaires nationaux à tous les stades du processus d'évaluation.

104. La répartition des ressources prévues au titre de la direction exécutive et de l'administration est indiquée dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8

Ressources prévues: direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Fonds à des fins générales					
Postes	1 648,7	1 540,3	389,2	4	1
Autres objets de dépense	288,7	288,7	8,0		
Total partiel	1 937,4	1 829,0	397,2	4	1
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	518,0	225,2	907,1	1	1
Programme contre le crime	–	–	–	–	–
Total partiel	518,0	225,2	907,1	1	1
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	1 877,8	1 678,4	3 185,6	7	10
Autres objets de dépense	128,7	129,1	450,2		
Total partiel	2 006,5	1 807,5	3 635,8	7	10
D. Budget ordinaire					
Postes	1 592,4	1 621,0	1 590,2	4	4
Autres objets de dépense	111,1	108,9	107,3		
Total partiel	1 703,5	1 729,9	1 697,5	4	4
Total	6 165,5	5 591,6	6 637,6	16	16

105. Le montant total des ressources proposées au titre de la direction exécutive et de l'administration s'inscrit à 6 637 600 dollars pour 2016-2017, ce qui représente une augmentation de 472 100 dollars (7,7 %) par rapport au budget révisé de 2014-2015. Cette composante représente 1,0 % du total du budget consolidé pour 2016-2017.

106. Le réexamen de la répartition des ressources à des fins générales a entraîné le transfert aux fonds d'appui aux programmes de trois postes au sein du Bureau du Directeur exécutif (1 D-1, 1 P-4 et 1 P-3) et de dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, ainsi qu'aux voyages et à la représentation. D'où une réduction de 1 540 280 dollars (79,5 %) dans le budget prévu pour 2016-2017 par rapport au budget révisé de 2014-2015.

107. Les dépenses à des fins spéciales allouées au Groupe de l'évaluation indépendante sont estimées à 907 100 dollars, en hausse de 389 050 dollars (75,1 %) par rapport au budget révisé de 2014-2015 et de 681 900 dollars (302,8 %) par rapport aux prévisions finales de 2014-2015. Ces ressources permettront de pérenniser l'action du Groupe et d'encourager le renforcement d'une culture globale de la responsabilité au sein de l'ONUSD, notamment par l'utilisation des résultats de l'évaluation à travers plusieurs investissements stratégiques; les progrès réalisés en matière d'outils normatifs d'évaluation, conformément aux meilleures pratiques définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, ce qui permettra d'inscrire la gestion de tous les projets et programmes de l'ONUSD dans une perspective d'évaluation; ainsi que la réalisation et la gestion d'évaluations approfondies fondées sur les recommandations précises formulées par les organes de contrôle, le Directeur exécutif et les États Membres. Il sera pour cela nécessaire de rester fermement engagé aux côtés du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et de continuer de collaborer avec lui, y compris à travers l'application des recommandations issues de l'examen par les pairs, sous son égide, des fonctions d'évaluation à l'ONUSD en 2015-2016; une collaboration étroite avec l'Union européenne en matière d'évaluation des projets et programmes qu'elle finance; et, en général, la participation aux initiatives d'évaluation à l'échelle du système. Ces ressources seront par ailleurs utilisées pour mettre en œuvre la résolution 69/237 que l'Assemblée générale a récemment adoptée pour consolider les capacités d'évaluation des activités de développement au niveau national et renforcer sur le terrain la culture de l'évaluation et les compétences correspondantes en dispensant des formations dans ce domaine aux hauts responsables, au personnel chargé de l'évaluation et à leurs homologues dans les États Membres. Elles seront en outre employées aux fins de l'évaluation externe permanente de la qualité des rapports d'évaluation, conformément aux meilleures pratiques énoncées par ONU-Femmes et l'UNICEF, ce qui contribuera à donner aux États Membres et à l'administration l'assurance que la qualité des évaluations s'améliore. Les principes directeurs de l'évaluation ainsi que ses modèles et ses outils seront adaptés en fonction des conclusions ainsi obtenues.

108. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes devraient atteindre 3 635 800 dollars en 2016-2017, soit une augmentation de 1 629 300 dollars (81,2 %) par rapport au budget révisé de 2014-2015. Cette hausse s'explique par la réaffectation de ressources précédemment allouées aux fonds à des fins générales, et par l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017. Les ressources requises pour 2016-2017 serviront à financer:

a) Dix postes (1 D-1, 3 P-4, 1 P-3, 2 P-2/1, 1 G (AC)) au Bureau du Directeur exécutif et 3 postes (3 G (AC)) dans le Groupe de l'évaluation indépendante;

b) Des objets de dépense autres que les postes, à savoir: personnel temporaire, missions sur le terrain du Directeur exécutif, achats de fournitures et

d'accessoires, frais généraux de fonctionnement et contribution à des produits communs.

109. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire pour le Bureau du Directeur exécutif et le Groupe de l'évaluation indépendante sont présentés au chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. Le montant de 1 697 500 dollars après actualisation des coûts, indiqué dans ce chapitre, servira à financer le poste du Directeur exécutif (SGA), et les ressources non affectées à des postes permettront au Bureau de s'acquitter de ses fonctions. Ce montant servira aussi à financer les postes du Groupe de l'évaluation indépendante (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3). La diminution de 6 000 dollars (0,4 %) s'explique par les réductions de dépenses effectuées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale et des ajustements fondés sur les évolutions observées dans les dépenses.

VII. Programme de travail

Sous-programme 1. Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée

110. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des traités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

111. Le programme thématique de lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée pour la période 2016-2017 expose le contexte dans lequel s'inscrivent l'action visant à prévenir et combattre la criminalité organisée, les problèmes à régler et les défis restant à relever à l'heure de la mondialisation. Il décrit les travaux que mènera l'ONUDDC pour aider les pays à mettre au point des stratégies, des politiques, des plans d'action, des programmes et des projets sur tous les aspects de la Convention contre la criminalité organisée et des trois protocoles s'y rapportant, ainsi que des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Ces travaux porteront, entre autres, sur le trafic de drogues, les armes à feu, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, le blanchiment d'argent et les nouvelles formes de criminalité telles que la cybercriminalité et le trafic de biens culturels. Le programme thématique vise à établir un équilibre entre, d'une part, la poursuite d'objectifs de renforcement des capacités institutionnelles à long terme (par exemple, par la conception de cadres législatifs et réglementaires conformes aux conventions, règles et normes internationales) et, d'autre part, les activités conduites en partenariat avec les gouvernements des États Membres pour que ceux-ci puissent mettre en œuvre leurs priorités et stratégies, selon une méthode à visée pratique axée sur les résultats. Ce programme thématique, qui doit être révisé durant l'exercice biennal 2016-2017, se compose actuellement de sous-programmes qui traitent des trois thèmes suivants:

a) Politiques, connaissances et tendances à l'échelle internationale. L'ONUDDC joue un rôle normatif à l'appui de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du suivi des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il fournit une assistance technique visant à faciliter la ratification et l'application de la

Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant, ainsi que des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, notamment en proposant des conseils juridiques, des stages de formation sur le renforcement des capacités et des outils. En outre, il rédige des manuels sur la coopération internationale en matière pénale, élabore des dispositions législatives type pour la lutte contre la criminalité organisée, tient à jour un portail de gestion des connaissances sur la criminalité transnationale organisée et mène des activités visant à promouvoir la coopération judiciaire internationale;

b) Renforcement des capacités régionales et nationales et assistance technique. L'ONUDC veille à l'application effective de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant, en fournissant une assistance et un appui techniques spécialisés, en mettant au point des outils de portée mondiale (lois types, programmes de formation et guides notamment) et en favorisant, au moyen de guides, d'études de cas et de normes internationales, l'adoption de méthodes dont l'efficacité est prouvée et qui peuvent servir de point de départ pour concevoir une assistance technique sur mesure et des programmes rattachés à des programmes régionaux ou nationaux. Ces approches sont mises en œuvre dans le cadre de programmes mondiaux, dont le Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, le Programme mondial sur les armes à feu et le Programme mondial de contrôle des conteneurs;

c) Traite des personnes et trafic illicite de migrants. L'ONUDC a reçu pour mandat, en relation avec le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, d'agir dans ces domaines. Il continue d'aider les États Membres en promouvant et en mettant en œuvre des mesures globales, intégrées et cohérentes face aux nombreux problèmes que posent la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Comme auparavant, le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes donnera à l'ONUDC l'élan politique dont il a besoin pour faire progresser la cause qu'il défend auprès de la communauté internationale œuvrant contre la traite des personnes et pour renforcer les capacités nécessaires à une action concertée autour des quatre piliers que sont la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats. La participation de l'ONUDC aux mécanismes de coordination interinstitutions est un élément important pour la promotion de la coopération à l'échelle du système.

Tableau 9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Promouvoir des solutions efficaces pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites, y compris le trafic de drogues, en favorisant l'application des conventions des Nations Unies pertinentes sur les plans normatif et opérationnel.

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Développement de l'assistance technique fournie aux États Membres qui le demandent, afin d'encourager la ratification des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que des Protocoles s'y rapportant et afin de les aider à se préparer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue et à appliquer les décisions qui y seront prises	i) Augmentation du nombre d'États ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée avec l'aide de l'Office [Nombre de nouvelles ratifications de la Convention]	Objectif	3	5	5
		Estimation		5	10
		Résultats effectifs			14
	ii) Augmentation du nombre d'États ayant ratifié les Protocoles se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée avec l'aide de l'Office [Nombre de nouvelles ratifications du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée]	Objectif	3	3	5
		Estimation		5	5
		Résultats effectifs			12
	[Nombre de nouvelles ratifications du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée]	Objectif	3	3	5
		Estimation		5	5
		Résultats effectifs			9
	[Nombre de nouvelles ratifications du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée]	Objectif	6	6	5
		Estimation		6	10
		Résultats effectifs			17
iii) Augmentation du nombre d'États ayant ratifié les conventions relatives au contrôle international des drogues avec l'aide de l'Office	Objectif	3	–	–	
	Estimation	3	3	3	
	Résultats effectifs			3	

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
b) Avec le concours de l'Office agissant dans le cadre de son mandat, renforcement de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites, y compris le trafic de drogues	i) Augmentation du nombre d'initiatives régionales poursuivies ou lancées dans le cadre d'accords de coopération négociés sous l'égide de l'Office ou avec son appui afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites	Objectif	5	10	7
		Estimation		5	5
		Résultats effectifs			5
	ii) Augmentation du nombre de mécanismes créés ou renforcés par l'Office, agissant dans le cadre de son mandat, en vue d'améliorer la coopération et l'échange d'informations entre les services de justice pénale aux niveaux national et international, notamment dans le domaine de la criminalité transnationale organisée [Nombre de mécanismes]	Objectif	58	54	–
		Estimation		54	54
		Résultats effectifs			54
	iii) Amélioration de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies et avec les autres organisations membres du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, ainsi qu'entre le Groupe et d'autres organisations internationales compétentes [Nombre de réunions de coordination avec les organismes faisant partie du Groupe]	Objectif	8	6	–
		Estimation		6	4
		Résultats effectifs			4
	[Nombre de documents directifs élaborés]	Objectif	6	7	–
		Estimation		4	5
		Résultats effectifs			2

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
c) Avec le concours de l'Office, renforcement de la capacité des États Membres qui en font la demande à prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic d'organes humains, le trafic illicite de migrants et d'armes à feu, ainsi que les nouveaux problèmes liés à la drogue et à certaines formes de criminalité	i) Augmentation du nombre de pays recevant de l'Office une aide au renforcement des institutions et des capacités dans les domaines des trafics illicites, notamment d'armes à feu et de drogues, de la criminalité transnationale organisée et du contrôle des armes à feu [Nombre de pays]	Objectif	50	20	–
		Estimation		20	20
		Résultats effectifs			20
	ii) Augmentation du nombre d'États Membres qui, à leur demande, reçoivent une aide de l'Office sous forme d'assistance technique et de formation à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme [Nombre d'États Membres supplémentaires]	Objectif	10	57	–
		Estimation		57	52
		Résultats effectifs			52
	iii) Augmentation du nombre d'États Membres qui, avec le concours de l'Office, légifèrent ou adaptent ou révisent leur législation afin d'appliquer les dispositions des instruments juridiques relatifs à la lutte contre les drogues et la criminalité, en particulier la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant	Objectif	10	20	–
		Estimation		20	20
		Résultats effectifs			20
	iv) Augmentation du nombre d'outils juridiques et/ou opérationnels et de bonnes pratiques en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée mis au point avec l'aide ou l'appui de l'Office [Nombre d'outils et de bonnes pratiques]	Objectif	8	8	–
		Estimation		8	8
		Résultats effectifs			8

Facteurs externes

112. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres sont prêts à adhérer aux conventions et traités des Nations Unies (traités relatifs au contrôle des drogues et Convention des Nations Unies contre la

criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant) et à en appliquer les dispositions; b) les États Membres sont désireux et en mesure de se conformer aux dispositions des conventions et traités relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité organisée et les trafics illicites, en particulier la traite des personnes et le trafic de migrants et d'armes à feu, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de communication d'informations, notamment de celles que leur imposent les instruments applicables; c) les États Membres sont disposés à appliquer les orientations de politique générale données par les organes conventionnels et les organes directeurs en matière de contrôle des drogues et de lutte contre la criminalité; d) les ressources extrabudgétaires ne sont pas trop inférieures au montant requis pour les activités prévues et les compétences spécialisées nécessaires sont disponibles en temps voulu; e) la situation sur le terrain n'empêche pas l'exécution des activités prévues.

Produits

113. Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Commission des stupéfiants:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances plénières et réunions des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission (40);
 - ii) Commission des stupéfiants: Sous-Commission du trafic illicite de drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient:
 - a. Documentation destinée aux organes délibérants: documents de séance sur les tendances régionales du trafic dans le Proche et le Moyen-Orient et en Asie centrale et du Sud-Ouest (2);
 - iii) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes:
 - a. Documentation destinée aux organes délibérants: document de séance sur les tendances régionales du trafic des drogues dans les Amériques (2);
 - iv) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe:
 - a. Documentation destinée aux organes délibérants: document de séance sur les tendances régionales du trafic de drogues en Europe (1);
 - v) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique:

- a. Documentation destinée aux organes délibérants: documents de séance sur les tendances régionales du trafic de drogues en Asie et dans le Pacifique (2);
- vi) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique:
 - a. Documentation destinée aux organes délibérants: documents de séance sur les tendances régionales du trafic de drogues en Afrique (2);
- vii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:
 - a. Documentation destinée aux organes délibérants: contributions au rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption (2);
- viii) Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions du bureau élargi de la Conférence des Parties (15); réunions du Groupe d'experts sur la protection contre le trafic de biens culturels (8); réunions du Groupe de travail sur les armes à feu (8); séances de la Conférence des Parties (une session d'une semaine) (20); réunions du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants (8); réunions du Groupe de travail sur la traite des personnes (8); réunions du Groupe de travail sur la coopération internationale (4); réunions du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants: documents de base destinés à la Conférence des Parties et autres documents pertinents (28); documents de base destinés aux groupes de travail (30); rapport du Groupe de travail sur les armes à feu (1); rapport du Groupe de travail sur la traite des personnes (1); rapport du Groupe de travail sur la coopération internationale (1); rapport du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique (1); rapport sur les travaux de la Conférence des Parties (1); rapport du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants (1);
 - c. Groupes spéciaux d'experts: réunions d'experts sur les notions clefs du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif au trafic illicite de migrants, additionnels à la Convention (3); réunion d'experts sur la coopération internationale (1); réunion d'experts sur les nouvelles formes et dimensions des activités criminelles (1); réunion d'experts chargés d'évaluer l'application des dispositions pertinentes de la Convention (1); réunion d'experts chargés d'établir un recueil d'affaires de criminalité transnationale organisée (1); réunions de conseillers en matière de détection et de répression (2); réunions d'experts chargés d'évaluer les

progrès réalisés dans l'exécution du Programme de contrôle des conteneurs (2); réunions d'experts chargés d'étudier l'application des concepts clefs du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif au trafic illicite de migrants (3); réunions d'experts chargés d'aider les États Membres à prendre des mesures pour combattre la criminalité organisée (3);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications en série: impression de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant (1); impression du Règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1); brochure sur les lois types et les traités en matière de coopération judiciaire internationale (1); brochure sur les travaux du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite (1); répertoires des autorités nationales compétentes (4); guide sur l'adoption de lois et politiques rationnelles concernant certaines des nouvelles formes et dimensions des activités criminelles (1); impression de guides et commentaires juridiques sur la Convention contre la criminalité organisée et/ou les conventions relatives au contrôle des drogues (1); brochure sur les outils juridiques (1);

ii) Publications isolées: documents de réflexion sur les notions clefs du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif au trafic illicite de migrants, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (3); documents d'orientation du Groupe de coordination interinstitutions contre la traite des personnes (2); document technique sur une question liée au trafic de migrants (1); outil d'assistance technique pour la mise en œuvre du Protocole relatif au trafic illicite de migrants (1); directives techniques sur la saisie d'avoirs et les mesures connexes de lutte contre le blanchiment d'argent (2); directives techniques sur les techniques d'enquête spéciales et les mesures connexes de lutte contre la criminalité organisée (2);

iii) Activités ou documentation techniques: élaboration et maintenance d'outils électroniques visant à faciliter les procédures d'extradition et d'entraide judiciaire (1); nouvelle amélioration technique du répertoire des autorités nationales compétentes désignées en application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité (1); publication d'études et d'articles de recherche sur le blanchiment d'argent (2); nouvelle amélioration technique du répertoire des autorités nationales compétentes désignées en application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité en vue d'améliorer l'accès aux informations utiles à la coopération judiciaire (1);

iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: réunions de travail du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, par visioconférence ou rencontre physique (10); participation

et appui fonctionnel aux réunions du Groupe mondial sur la migration (2); contribution à des produits communs: participation aux réunions d'INTERPOL, de l'OMD, d'Europol, d'Eurojust, du Centre de détection et de répression en Europe du Sud-Est, du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, du Conseil de l'Europe et de la Cour pénale internationale (1);

- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):
- i) Services consultatifs: missions destinées à assister à des réunions, conférences et manifestations internationales et régionales visant à renforcer les partenariats et créer des synergies (9); missions destinées à donner aux États Membres des avis techniques en matière de contrôle des conteneurs et de sécurité des chaînes logistiques (10); missions destinées à donner aux États Membres des avis techniques pour l'élaboration et l'application de lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (10); missions destinées à donner aux États Membres des avis techniques sur les mesures de détection et de répression et sur l'application des conventions internationales relatives aux drogues et à la criminalité (7); prestation de services consultatifs aux pays sur l'adhésion aux conventions relatives au contrôle des drogues et à la Convention contre la criminalité organisée et aux trois Protocoles s'y rapportant, et sur l'application de leurs dispositions (14); fourniture aux États Membres d'un appui législatif pour les aider à évaluer, élaborer ou réviser leurs lois relatives à la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (4); fourniture aux États Membres de services consultatifs concernant les mesures prises pour combattre la criminalité organisée et les problèmes connexes (10);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers: formations nationales et régionales dispensées aux praticiens de la justice pénale participant aux enquêtes et aux poursuites visant le trafic de migrants (4); formations nationales et régionales dispensées aux praticiens de la justice pénale participant aux enquêtes et aux poursuites visant la traite de personnes (4); organisation de stages de formation, de consultations et d'ateliers internationaux sur la coopération internationale en matière pénale, et participation à ces activités (1); stages et ateliers visant à aider les responsables à faire appliquer les dispositions techniques du Protocole relatif aux armes à feu, notamment pour ce qui est de la prévention et de la détection du trafic illicite de ces armes (6); stages, réunions ou ateliers organisés à l'intention des agents des services de détection et de répression et destinés à renforcer leurs capacités en matière de contrôle des conteneurs et de gestion des risques (20); formation à l'application des conventions relatives aux drogues, à la criminalité et à la corruption et des lois et dispositions nationales y afférentes (1); formations destinées aux ministères ou services d'exécution, à d'autres parties prenantes et aux organismes régionaux concernés sur les politiques de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, ainsi que sur l'élaboration de stratégies (2); stages et mentorat sur le contrôle aux frontières, les techniques de gestion intégrée et la lutte contre le blanchiment d'argent (10);

iii) Projets opérationnels: projets nationaux, régionaux ou internationaux visant à appuyer la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel (3); projets nationaux, régionaux ou internationaux visant à promouvoir: a) la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des trois Protocoles s'y rapportant; et b) la lutte contre la criminalité transnationale organisée, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel (1).

114. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10

Ressources prévues: sous-programme 1. Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Fonds à des fins générales					
Postes	496,8	474,2	455,9	1	1
Autres objets de dépense	7,3	7,3	8,0		
Total partiel	504,1	481,5	463,9	1	1
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	92 075,6	75 188,8	85 059,9	38	44
Programme contre le crime	90 286,6	76 498,8	105 790,5	31	43
Total partiel	182 362,2	151 687,7	190 850,5	69	87
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	850,3	767,3	837,6	3	3
Autres objets de dépense	50,4	50,4	25,3		
Total partiel	900,7	817,7	862,9	3	3
D. Budget ordinaire					
Postes	5 663,6	5 090,0	5 671,8	19	19
Autres objets de dépense	949,0	835,5	946,9		
Total partiel	6 612,6	5 925,5	6 618,7	19	19
Total	190 379,6	158 912,4	198 795,9	92	110

115. Le sous-programme 1 (Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée) couvre le Bureau du Directeur de la Division des traités et le Service de la criminalité organisée et du trafic illicite.

116. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le sous-programme sera financé principalement par des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds prévus au budget ordinaire.

117. Le montant total des ressources prévues est de 198 795 900 dollars, chiffre en augmentation de 8 416 200 dollars (soit 4,4 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Il représente 30,5 % du projet de budget consolidé pour l'exercice 2016-2017.

118. Les prévisions concernant les fonds disponibles à des fins générales pour 2016-2017 sont de 463 900 dollars, ce qui correspond à une baisse de 40 300 dollars (8,0 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Ces ressources doivent permettre de financer le poste P-5 du Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention (Service de la criminalité organisée et du trafic illicite) et d'autres objets de dépense (frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, et contribution aux services conjoints). La diminution de leur montant est due à l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017 et à la baisse des frais généraux de fonctionnement.

119. Les prévisions relatives aux dépenses à imputer sur les fonds réservés à des fins spéciales sont de 190 850 500 dollars, chiffre en hausse de 8 488 200 dollars (4,7 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015 et de 39 162 800 dollars (25,8 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette augmentation est principalement liée aux projets suivants: réforme de la procédure pénale au Panama; programme régional pour l'Asie du Sud-Est; mesures de lutte contre les drogues et la criminalité organisée s'y rapportant au Nigéria; programme régional pour l'Afrique de l'Est; et soutien au Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest.

120. Les ressources prévues doivent permettre de financer des services consultatifs juridiques et d'autres activités de coopération technique visant à aider les pays à mettre au point des stratégies, des politiques, des plans d'action et des programmes couvrant tous les points abordés par la Convention contre la criminalité organisée et les trois Protocoles s'y rapportant, ainsi que des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Sous la direction générale de la Conférence des Parties à la Convention, l'ONUDC aide les États Membres à renforcer leurs capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles dans les domaines de la réduction de l'offre de drogues et de la lutte contre le trafic de drogues, la traite des personnes, le trafic de migrants, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et d'autres problèmes liés à la criminalité transnationale organisée. L'augmentation des ressources prévues est due à la mise en œuvre d'activités supplémentaires concernant la lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée, dont le renforcement des capacités de lutte antidrogue et le contrôle des conteneurs. L'Office continuera d'apporter un appui soutenu à la Conférence des Parties à la Convention, ainsi qu'aux groupes de travail qui ont été créés dans ce contexte. Il fournira une assistance technique visant à assurer une application intégrale et effective de la Convention et des Protocoles s'y rapportant, l'objectif étant de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'une législation pertinente et d'accroître la coopération judiciaire internationale. À sa sixième session, en octobre 2012, la Conférence n'a pas été en mesure d'adopter de

mécanisme d'examen de l'application de ladite Convention et des Protocoles s'y rapportant. À sa septième session, en octobre 2014, elle a décidé de poursuivre ses débats sur la création éventuelle d'un mécanisme de ce type. Dans le même temps, l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/197, et la Conférence des Parties, dans sa résolution 7/1, ont souligné que l'examen de l'application relevait d'un processus continu et progressif et qu'il fallait explorer toutes les options possibles concernant l'adoption d'un tel mécanisme. Dans sa résolution 7/1, la Conférence a également prié l'ONUDC d'organiser, au moyen des ressources du budget ordinaire dont il dispose et sans préjudice des autres activités dont il a la charge, au moins une réunion intergouvernementale à composition non limitée, avec services d'interprétation, où les options dont il est question ci-dessus seraient examinées et dont un rapport contenant des recommandations concrètes pour mener à bien l'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs mécanismes, lui serait présenté à sa huitième session. Conformément à cette résolution, l'ONUDC a convoqué à Vienne, du 28 au 30 septembre 2015, une réunion intergouvernementale à composition non limitée qui avait pour tâche d'explorer toutes les options envisageables concernant la mise en place d'un mécanisme d'examen adéquat et efficace. Différents mécanismes possibles ont été étudiés à cette occasion. Bien que de grands progrès aient été réalisés lors des débats préliminaires, les consultations se poursuivront pour qu'au moins une autre réunion intergouvernementale à composition non limitée se tienne en 2016 et que la Conférence soit saisie à sa huitième session d'un rapport contenant, entre autres, des recommandations concrètes pour mener à bien l'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs mécanismes envisageables.

121. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont chargé l'ONUDC de renforcer ses activités d'assistance technique compte tenu des besoins recensés. L'Office poursuivra sa coopération avec les organisations compétentes pour fournir aux États qui le demandent des services d'assistance technique et de renforcement des capacités adaptés à leurs besoins, notamment dans les domaines de la prévention, de la détection, des enquêtes et des poursuites visant la cybercriminalité sous toutes ses formes, y compris l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Par l'intermédiaire du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, il continuera de fournir une assistance technique soutenue et durable aux praticiens nationaux et aux acteurs du secteur privé pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires ainsi que de mesures opérationnelles et de pratiques visant à lutter contre les flux financiers illicites, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Avec ce Programme mondial, il s'est engagé à promouvoir la coordination nationale et la coopération régionale et internationale face au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Dans le cadre de son Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUDC continuera d'accroître le soutien qu'il accorde aux États Membres en vue de la ratification et de l'application du Protocole relatif aux armes à feu, en mettant particulièrement l'accent sur l'aide législative, l'appui technique pour l'enregistrement, le marquage et le traçage des armes à feu, et l'aide spécialisée en matière de saisie, de gestion et la destruction définitive de ces armes. L'Office a mis au point des outils d'assistance technique et dispense à l'intention des enquêteurs,

procureurs, représentants des autorités chargées du contrôle des transferts et entités de la société civile une formation spécialisée consacrée à la prévention, aux enquêtes et aux poursuites visant les infractions connexes, à la promotion des efforts régionaux d'harmonisation ainsi qu'à la facilitation de la coopération internationale et de l'échange de bonnes pratiques. Enfin, il contribuera à renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse de données relatives au trafic d'armes à feu, en vue d'étudier le phénomène et d'en déterminer la structure aux niveaux national, régional et mondial. Par l'intermédiaire de ses programmes mondiaux contre la traite des personnes et le trafic de migrants, il continuera de traduire le programme thématique dans les faits, en élaborant des solutions mondiales aux problèmes prioritaires et en appuyant et assurant la prestation d'une assistance technique directe, en étroite consultation et coordination avec les bureaux régionaux. Il fournira également aux États Membres une assistance technique spécialisée et des services de renforcement des capacités pour qu'ils soient à même de prévenir et de combattre la traite des personnes et le trafic de migrants. Il apportera un appui direct aux États Membres et élaborera à leur intention des outils qui leur permettent d'appliquer le Protocole relatif à la traite des personnes et le Protocole relatif aux armes à feu. Il continuera d'organiser les travaux du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, qui rassemble des organismes des Nations Unies et des organisations internationales clefs qui participent aux actions visant à prévenir et combattre la traite des personnes, afin de renforcer la coordination et la coopération.

122. Le montant prévu pour 2016-2017 au titre de l'appui aux programmes est de 862 900 dollars, chiffre en baisse de 37 800 dollars (4,2 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Cette somme doit permettre de financer trois postes (un poste P-4 au Bureau du Directeur de la Division des traités et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) au Service de la criminalité organisée et du trafic illicite) ainsi que d'autres objets de dépense (consultants et experts, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, et services conjoints). La diminution est due à l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017.

123. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 1 (Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée), du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. Ils s'établissent au total à 6 618 700 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 6 100 dollars (0,1 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Ils doivent permettre de financer 19 postes et d'autres objets de dépense (personnel temporaire, heures supplémentaires, consultants et experts, voyages et services contractuels). La hausse nette de 6 100 dollars s'explique par l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017, et elle est partiellement compensée par des réductions des montants prévus au titre des voyages et par des ajustements de ceux prévus au titre des consultants et experts, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

Sous-programme 2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

124. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé de la Division des opérations, sera

exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

125. Le programme thématique relatif aux points vulnérables que présente le développement sanitaire et humain face aux drogues et à la criminalité a été le premier programme thématique élaboré par l'ONUDD, pour la période 2009-2011. Le plan-programme biennal révisé pour la période 2016-2017 portera sur la vulnérabilité à l'usage de drogues et à la toxicomanie ainsi qu'au VIH/sida dans la communauté et en milieu carcéral. Il met l'accent sur les problèmes interdépendants que constituent l'usage illicite de drogues et la toxicomanie et leurs conséquences sanitaires et sociales, en particulier le VIH/sida. Le programme thématique repose sur les principes fondamentaux qui sous-tendent toutes les conventions internationales visant à lutter contre les stupéfiants et les substances psychotropes illicites, à savoir: protéger les individus et la société contre les effets dangereux qu'ont les drogues sur la santé; s'attaquer aux problèmes sanitaires et sociaux des usagers de drogues et des toxicomanes, y compris en milieu carcéral; et garantir l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales, tout en empêchant le détournement et le mésusage. Il couvre les domaines de travail suivants: prévention de l'usage de drogues; traitement, prise en charge et réadaptation des toxicomanes dans la communauté et en milieu carcéral; prévention, traitement et prise en charge du VIH et du sida chez les usagers de drogues, y compris en milieu carcéral; et mesures visant à garantir l'accès aux médicaments placés sous contrôle à des fins médicales tout en empêchant le détournement et le mésusage. Le sous-programme 2 vise également à s'attaquer aux cultures illicites destinées à la production de stupéfiants et de substances psychotropes, par l'intermédiaire d'activités de lutte contre les drogues axées sur le développement (développement alternatif et/ou alternatif préventif). L'action menée dans ce domaine a notamment pour but d'assurer aux populations agricoles rurales une source de revenus légitime grâce à des stratégies viables de contrôle des cultures, de lutter contre la pauvreté et de résoudre les problèmes de sécurité alimentaire. L'Office aide également les pays à mettre à la disposition des populations exposées à la toxicomanie, au VIH/sida et à la criminalité des services sociaux et économiques de base. Dans le cadre de ce sous-programme, il s'attaque également à l'exploitation illégale des forêts et au braconnage.

Tableau 11
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Réduire les points vulnérables à l'usage de drogues et au VIH/sida par des activités de prévention, de traitement et de réinsertion sociale menées dans la communauté, au sein des systèmes de justice pénale et parmi les victimes de la traite de personnes, et renforcer le développement alternatif, y compris, s'il y a lieu, préventif.

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Avec le concours de l'Office, renforcement des mesures prises par les États Membres qui le demandent pour rendre les membres de la communauté moins vulnérables à l'usage de drogues et au VIH/sida et, surtout, prévenir la transmission de la mère à l'enfant	i) Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office pour mener des interventions préventives contre l'usage de drogues, dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	26	25	–
		Estimation		26	25
		Résultats effectifs			25
	ii) Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office pour mettre en œuvre des interventions en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes, dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	46	45	–
		Estimation		46	45
		Résultats effectifs			45
	iii) Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de stratégies et programmes relatifs au VIH/sida à l'intention des usagers de drogues, notamment par injection	Objectif	64	64	–
		Estimation		64	60
		Résultats effectifs			60
b) Avec le concours de l'Office, renforcement des moyens dont disposent les États Membres qui le demandent pour rendre les personnes vivant en milieu carcéral moins vulnérables à l'usage de drogues et au VIH/sida	i) Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office pour adopter ou renforcer des politiques ou programmes de lutte contre la toxicomanie en milieu carcéral, conformément aux traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	11	10	–
		Estimation		11	10
		Résultats effectifs			10
	ii) Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office pour élaborer, adopter et mettre en œuvre, dans leur système de justice pénale, des politiques et programmes de prévention du VIH/sida et de traitement, de prise en charge et d'accompagnement des personnes vivant avec le virus, conformément aux traités internationaux applicables et sur la base des données réunies dans la note d'orientation intitulée "Prévention, traitement et soin en	Objectif	51	51	–
		Estimation		51	47
		Résultats effectifs			47

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	matière de VIH dans les prisons et autres structures fermées: ensemble complet de mesures d'intervention"				
c) Avec le concours de l'ONUDC, accroissement des moyens dont disposent les États Membres qui le demandent pour aider les personnes, en particulier les mères et les enfants, qui pourraient être ou qui ont été victimes de traite à être moins vulnérables à l'usage de drogues et au VIH/sida	Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office pour élaborer, adopter et mettre en œuvre, contre la traite des personnes, des politiques et programmes qui reposent sur des faits, respectent les droits de l'homme et sont axés sur la santé publique, conformément aux traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques sur la prévention du VIH/sida et sur le traitement, la prise en charge et l'accompagnement des personnes concernées	Objectif	22	22	–
		Estimation		22	20
		Résultats effectifs			20
d) Avec le concours de l'Office, renforcement des capacités dont disposent les États Membres qui le demandent pour concevoir et appliquer des stratégies viables de contrôle des cultures par le développement alternatif, y compris, s'il y a lieu, préventif, et en assurer le suivi et l'évaluation	Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office pour mettre au point et appliquer des stratégies viables de lutte contre les cultures illicites, parallèlement à des programmes nationaux de développement	Objectif	10	10	
		Estimation		10	10
		Résultats effectifs			10
e) Avec le concours de l'Office, renforcement des capacités dont disposent les États Membres qui le demandent pour utiliser la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts mise au point par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office pour utiliser la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts mise au point par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Objectif	6	4	–
		Estimation		4	–
		Résultats effectifs			6
f) Avec le concours de l'Office, renforcement des capacités dont disposent les États Membres qui le demandent pour assurer des moyens de subsistance durables (aide sociale de base) aux populations vulnérables à la toxicomanie et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique	Augmentation du nombre de pays recevant une aide de l'Office pour mettre à la disposition des populations vulnérables à la toxicomanie, au VIH/sida et à la criminalité des services sociaux et économiques de base, conformément aux traités internationaux applicables et sur la base de données scientifiques	Objectif	5	5	–
		Estimation		6	5
		Résultats effectifs			6

Facteurs externes

126. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres fournissent en temps utile des informations et des données statistiques de qualité; b) les États Membres s'engagent à éliminer les cultures

illicites, les trafics, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, la criminalité organisée, la corruption, l'usage de drogues et la toxicomanie, ainsi que l'exposition au VIH/sida, la pauvreté et la marginalisation qui y sont associées; c) la situation sur le terrain n'empêche pas l'exécution des activités prévues; et d) les ressources extrabudgétaires ne sont pas trop inférieures au montant requis pour aider les États Membres à mener à bien les activités prévues.

Produits

127. Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants:

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Commission des stupéfiants:

- a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions de la Commission des stupéfiants sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables (2); réunions de la Commission sur des questions relatives à la réduction de la demande de drogues et aux mesures à prendre (2); réunions sur les problèmes que pose le VIH/sida chez les usagers de drogues, y compris en milieu carcéral (2);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants: notes sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (2); rapport sur les progrès accomplis par les États Membres dans l'exécution des engagements qu'ils ont pris concernant la réduction de la demande de drogues et l'application des mesures connexes qui figurent dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (1); rapport sur l'application de la résolution 49/4 de la Commission, intitulée "Faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hématogène chez les consommateurs de drogues" (1); rapport sur la mise en pratique du développement alternatif prescrite dans les résolutions de la Commission et dans la Déclaration politique et le Plan d'action (1);

ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

- a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions sur des questions relatives à la prévention du VIH ainsi qu'au traitement, à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes vivant avec le virus en milieu carcéral (2);
- b. Groupes spéciaux d'experts: réunion d'experts sur la prévention et la prise en charge du VIH chez les usagers de drogues (1); réunion d'experts sur la prévention et la prise en charge du VIH en milieu carcéral ou dans d'autres structures

fermées (1); réunion d'experts sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience en matière de développement alternatif, sur l'appui à la session extraordinaire de 2016 de l'Assemblée générale et sur l'action à mener auprès des nouveaux acteurs du développement alternatif (1); réunion d'experts sur la mise en place d'interventions éthiques reposant sur des données factuelles afin de prévenir l'usage de drogues (1); réunion d'experts sur la mise en place d'interventions éthiques reposant sur des données factuelles pour le traitement des toxicomanes (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: Conseil de coordination de l'ONUSIDA sur des questions relatives à la prévention du VIH ainsi qu'au traitement, à la prise en charge et à l'accompagnement des usagers de drogues, y compris en milieu carcéral ou dans d'autres structures fermées (4);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: fourniture aux États Membres, à d'autres organisations et institutions compétentes et à des programmes nationaux et régionaux de services fonctionnels et d'un appui technique pour la prévention et le traitement fondés sur des données factuelles (6); fourniture aux États Membres, à d'autres organisations et institutions compétentes et à des programmes nationaux et régionaux de services fonctionnels et d'un appui technique relatifs au développement alternatif, aux moyens de subsistance durables et à la criminalité visant les espèces sauvages et les forêts (16); fourniture aux États Membres de services fonctionnels et d'un appui technique en matière de prévention du VIH/sida ainsi que de traitement et de prise en charge des usagers de drogues, y compris en milieu carcéral (6);

ii) Projets opérationnels: projets de portée mondiale destinés à aider les États Membres à élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des activités de prévention, de traitement et de réadaptation reposant sur des données factuelles, y compris l'accès à des fins médicales à des substances placées sous contrôle (5); projets de portée mondiale destinés à aider les États Membres à élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des activités de prévention et de traitement du VIH/sida, de prise en charge et d'accompagnement des usagers de drogues, y compris en milieu carcéral (1); projets opérationnels de portée mondiale destinés à aider les États Membres à élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des activités relatives au développement alternatif, aux moyens de subsistance durables et à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (1).

128. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12
Ressources prévues: sous-programme 2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	188 314,4	154 148,4	138 105,2	32	41
Programme contre le crime	1 139,2	947,8	1 608,1	2	3
Total partiel	189 453,6	155 096,2	139 713,3	34	44
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	209,3	184,2	224,2	1	1
Autres objets de dépense	115,2	118,4	115,9		
Total partiel	324,5	302,6	340,1	1	1
C. Budget ordinaire					
Postes	1 369,7	1 268,4	1 366,8	4	4
Autres objets de dépense	324,1	297,9	194,3		
Total partiel	1 693,8	1 566,3	1 561,1	4	4
Total	191 471,9	156 965,1	141 614,4	39	49

129. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le sous-programme 2 sera financé principalement par des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds prévus au budget ordinaire. Le montant total des ressources prévues est de 141 614 400 dollars, chiffre en baisse de 49 857 500 dollars (soit 26,0 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Il représente 21,7 % du projet de budget consolidé pour l'exercice 2016-2017.

130. Le montant prévu des fonds alloués à des fins spéciales est de 139 713 300 dollars, chiffre en baisse de 49 740 300 dollars (soit 26,3 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015 et de 15 382 930 dollars (9,9 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette diminution est principalement due au fait que certains projets sont terminés et que d'autres sont en attente de confirmation de leur financement et font ainsi baisser le niveau d'exécution prévu. On compte parmi ces projets ceux qui portent sur l'amélioration de la gestion, de la surveillance, de la prévention et de la lutte concernant les maladies sexuellement transmissibles, le sida et les hépatites virales parmi les usagers de drogues, les travailleurs du sexe, les personnes incarcérées et les personnes vivant avec le VIH/sida au Brésil; l'assistance à la mise en œuvre et au suivi d'une stratégie intégrée et durable de réduction des cultures illicites et de promotion du développement alternatif et d'une culture de la légalité en Colombie; et le Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes.

131. Les ressources doivent permettre de financer la coopération technique, les services consultatifs et les projets opérationnels menés à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour apporter aux États Membres, en se fondant sur des données factuelles, une aide dans les domaines de la prévention et du traitement de la toxicomanie ainsi que de la réadaptation des toxicomanes, de la prévention et du traitement du VIH/sida et de la réadaptation des personnes vivant avec le virus, ainsi que dans le domaine du développement alternatif et des moyens de subsistance durables, notamment au moyen de nouvelles initiatives de lutte contre la criminalité organisée visant les espèces sauvages et l'environnement. La diminution de ces ressources découle du fait que des projets sont en attente de confirmation de leur financement et font ainsi baisser le niveau d'exécution prévu.

132. Les activités menées dans le cadre du sous-programme resteront axées sur la promotion de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'interventions et de mesures fondées sur des données scientifiques, comme prévu dans les *Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues*. Le programme relatif au traitement et à la réadaptation des toxicomanes devrait s'inscrire dans le cadre du Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes et de l'initiative pour la prévention de l'usage de drogues et de la toxicomanie chez les enfants et la prise en charge de ceux qui sont touchés. Par ailleurs, l'ONUDC diffusera des outils et des documents d'orientation devant aider à assurer l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales tout en en prévenant le détournement et le mésusage. Concernant la prévention et le traitement de l'usage de drogues et de la toxicomanie, l'Office met l'accent sur la promotion d'une approche centrée non sur la sanction mais sur la santé et comprenant des mesures de prévention, de traitement, de prise en charge et de réadaptation fondées sur des données scientifiques.

133. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'ONUDC, en tant qu'organisme pivot de l'ONUSIDA chargé des questions liées à la réduction de la transmission du VIH parmi les usagers de drogues, en particulier les usagers par injection, y compris en milieu carcéral, aura examiné et révisé sa stratégie concernant le VIH et se sera aligné sur celle de l'ONUSIDA intitulée "Accélérer la riposte: mettre fin à l'épidémie de sida" pour la période 2016-2021 et sur les objectifs de développement durable, le tout conformément aux objectifs mondiaux visant l'élimination à l'horizon 2030 de la menace pour la santé publique qu'est l'épidémie de sida. L'ONUDC œuvrera également à l'amélioration des services fournis aux usagers de drogues injectables, y compris en milieu carcéral, afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2020, prérequis essentiel à la réalisation de ceux qui sont fixés pour 2030. Il s'emploiera à diversifier et étoffer ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans un souci stratégique, et à mieux cibler ses campagnes de sensibilisation en faveur de l'offre de services complets de prévention et de traitement du VIH aux populations auxquelles il s'intéresse, là où les besoins se font le plus sentir au vu des contextes épidémiologiques. Les travaux de l'ONUDC sur le VIH se concentreront sur le renforcement des capacités des pays et l'aide à la conclusion de partenariats entre la société civile, les organisations à assise communautaire et les secteurs nationaux de la santé publique, du contrôle des drogues, de la justice pénale, de la détection et de la répression, afin de favoriser la mise en place de lois, de politiques et de pratiques adaptées. Celles-ci seront propices à la mise en œuvre à l'intention des usagers de drogues, y compris en milieu carcéral, de stratégies et programmes complets, fondés sur des données

factuelles et accordant une attention toute particulière à la problématique hommes-femmes et aux droits de l'homme. Les travaux sur le VIH visent également à développer plus avant les méthodes permettant de suivre et d'évaluer la disponibilité, la qualité, la couverture et les effets des activités fondées sur des données factuelles qui concernent la prévention du VIH et le traitement et la prise en charge des personnes vivant avec le virus et à améliorer les estimations épidémiologiques relatives à l'injection de drogues et au VIH aux niveaux mondial, régional et national.

134. Concernant les moyens de subsistance et le développement alternatif, l'ONUDC continuera de mettre en œuvre des programmes de développement alternatif dans six pays très touchés par les cultures illicites, à savoir l'Afghanistan, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, le Myanmar, le Pérou et la République démocratique populaire lao. Il conduira également l'action à mener auprès des nouveaux acteurs du développement alternatif, dont le Guatemala, l'Inde, le Mexique et des États d'Afrique. En République démocratique populaire lao et au Myanmar, le programme ciblera la mise en place de solutions viables et durables en remplacement des cultures illicites, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire. En Afghanistan, il visera, face aux cultures illicites, à renforcer les politiques et capacités nationales requises pour mettre en œuvre des programmes de développement alternatif et à améliorer la coordination entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Dans les Andes, les travaux resteront axés sur la création de coopératives agricoles et l'accès des produits issus du développement alternatif aux marchés nationaux et internationaux. Par l'intermédiaire de son Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, l'ONUDC continuera d'aider les gouvernements à se doter, en matière de détection et de répression, de poursuites et de justice, des moyens nécessaires pour faire face à ce type de criminalité, à renforcer leur législation, à intensifier la coopération internationale et interrégionale dans le cadre des enquêtes et poursuites conjointes concernant de telles affaires et à renforcer les réseaux veillant au respect des lois relatives aux espèces sauvages. L'ONUDC prendra la tête des recherches menées dans ce domaine à l'échelle mondiale, encouragera le recours à la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (élaborée par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages) et coopérera avec les partenaires compétents au renforcement des capacités criminalistiques connexes. Il mettra en œuvre le Programme mondial en Asie du Sud et du Sud-Est, en Afrique de l'Est et de l'Ouest, en Afrique centrale et australe, en Amérique latine et aux Caraïbes.

135. Le montant prévu pour 2016-2017 au titre de l'appui aux programmes est de 340 100 dollars, ce qui correspond à une hausse de 15 500 dollars (4,8 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Il doit permettre de financer un poste d'agent des services généraux (autre classe) au Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire, consultants et experts, voyages, frais généraux de fonctionnement et contribution aux services conjoints). Cette augmentation est due à l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017.

136. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 2 (Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Ils

s'établissent au total à 1 561 100 dollars, chiffre en diminution nette de 132 700 dollars (7,8 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Ils doivent permettre de financer quatre postes (1 D-1, 2 P-4 et 1 P-3) et d'autres objets de dépense (personnel temporaire, consultants et experts, et voyages). Cette baisse s'explique par la non-reconduction, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), d'une dépense non renouvelable qui avait été occasionnée en relation avec la suppression d'un emploi en 2014-2015, ainsi que par une réduction des dépenses prévues au titre des voyages, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

Sous-programme 3. Lutte contre la corruption

137. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des traités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

138. L'Office, par l'intermédiaire du programme thématique qu'il consacre, pour la période 2012-2015, à l'action contre la corruption, la fraude économique et la criminalité liée à l'identité, sert de catalyseur et offre des ressources pour aider les États, en particulier ceux dont l'économie en développement ou en transition est vulnérable, à mettre au point des réponses cohérentes pour prévenir et combattre ces phénomènes. Conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption et sous la direction générale de la Conférence des États parties à la Convention et de ses organes subsidiaires, il mène et coordonne des activités de renforcement des capacités et des activités plus larges d'assistance technique et réunit des connaissances sur les questions liées à la corruption. Au plan normatif, l'ONUDC apporte un appui technique et une aide sur les questions de fond et l'élaboration des programmes concernant la corruption, la criminalité économique et la fraude à l'identité à des organes directeurs tels que le secrétariat de la Conférence et ses organes subsidiaires ainsi que plus généralement au système des Nations Unies, en particulier à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Plus particulièrement, en tant que secrétariat du Mécanisme d'examen de l'application, y compris du Groupe d'examen de l'application, il est chargé d'organiser et d'appuyer les examens par pays réalisés dans ce cadre ainsi que d'établir des rapports d'examen thématiques ou régionaux. L'Office est aussi chargé d'assurer le service fonctionnel et technique du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs, du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption et des réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention. Au plan opérationnel, il s'acquitte de toutes les fonctions nécessaires pour promouvoir l'adhésion à la Convention contre la corruption et son application effective par les États Membres, en offrant des services consultatifs ciblés, en mettant au point des outils et en repérant et promouvant les pratiques propres à assurer le renforcement effectif des institutions et des capacités. Il suit pour ce faire une approche globale et pluridisciplinaire qui couvre la prévention, l'incrimination, la détection et la

répression, la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs, de sorte que tous les aspects de la corruption soient pris en compte et combattus. Dans ce contexte, il gère un réseau de mentors/conseillers anticorruption sur le terrain et exécute plusieurs projets anticorruption de grande envergure par l'intermédiaire de son réseau de bureaux extérieurs. Les activités de l'ONUSUDC visent également à assurer la participation active de tous les secteurs de la société (gouvernement, institutions publiques, parlementaires, secteur privé, société civile, médias et milieux universitaires) à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce phénomène. Enfin, l'ONUSUDC s'emploie activement à promouvoir l'utilisation de la Convention comme cadre d'action auprès d'autres acteurs internationaux, régionaux et nationaux de façon à empêcher l'application de normes différentes et l'adoption d'approches divergentes.

Tableau 13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Prévenir et combattre la corruption conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Assistance technique fournie par l'Office, à la demande des États Membres, en vue de contribuer à l'augmentation du nombre de ratifications de la Convention contre la corruption et d'adhésions à ce texte	Augmentation du nombre d'États parties ayant ratifié la Convention contre la corruption ou y ayant adhéré avec l'aide de l'Office [Nombre d'États supplémentaires]	Objectif	6	10	–
		Estimation		10	10
		Résultats effectifs			10
b) Renforcement de l'appui fourni par l'Office à la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption et à ses organes subsidiaires en vue de faciliter la prise de décisions et la formulation d'orientations générales	i) Augmentation du nombre de rapports d'examen de pays et de résumés de ces rapports établis avec le concours de l'Office dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la corruption	Objectif	180	110	80
		Estimation		110	60
		Résultats effectifs			49
	ii) Pourcentage d'États Membres ayant participé à la Conférence des États parties à la Convention qui se disent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat	Objectif	85	85	85
		Estimation		85	85
		Résultats effectifs			85

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Avec le concours de l'Office, renforcement de la capacité des États Membres qui en font la demande à prévenir et à combattre la corruption, conformément à la Convention contre la corruption, et à s'attaquer à la fraude économique et à la criminalité liée à l'identité	i) Augmentation du nombre de pays qui, avec l'aide de l'Office, ont rédigé des projets de loi ou révisé leur législation pour transposer dans leur droit interne les dispositions de la Convention contre la corruption	Objectif	30	10	10
		Estimation		10	10
		Résultats effectifs			10
	ii) Augmentation du nombre de pays qui, à leur demande, reçoivent une aide de l'Office aux fins de l'élaboration de stratégies ou plans d'action nationaux anticorruption et du renforcement de leurs capacités de prévention de la corruption	Objectif	20	20	–
		Estimation		20	15
		Résultats effectifs			15
	iii) Augmentation du nombre de pays qui, à leur demande, reçoivent une aide de l'Office pour renforcer leurs capacités nationales de détection des actes de corruption, d'enquête et de poursuite en la matière, de participation à la coopération internationale en matière pénale contre la corruption (entraide judiciaire et extradition, notamment) et de coopération efficace pour le recouvrement d'avoirs	Objectif	20	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs		–	–

Facteurs externes

139. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres sont déterminés à prévenir et combattre la corruption; b) les États Membres sont prêts à ratifier la Convention contre la corruption ou à y adhérer et à appliquer ses dispositions; c) les États Membres sont capables de se conformer aux dispositions de la Convention et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de communication d'informations, notamment de celles que leur impose la Convention; d) les États Membres sont disposés à renforcer leur coopération judiciaire, en particulier sur les questions d'extradition, d'entraide judiciaire et de

recouvrement d'avoirs; e) les États Membres sont disposés à appliquer les orientations de politique générale données par les organes conventionnels et les organes directeurs en matière de corruption; f) les États Membres fournissent en temps utile des informations et des données statistiques de qualité; et g) les ressources extrabudgétaires ne sont pas trop inférieures au montant requis pour permettre la réalisation des activités prévues en vue d'aider les États Membres, et les compétences spécialisées nécessaires sont disponibles en temps voulu.

Produits

140. Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants:

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):

i) Assemblée générale:

- a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Troisième Commission consacrées à des questions en lien avec la corruption et la criminalité économique (2); contributions à des manifestations de haut niveau organisées par l'Assemblée générale sur des questions en lien avec la corruption (1);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants: rapport biennal sur la prévention de la corruption et des transferts de fonds d'origine illicite, la lutte contre ces pratiques et la restitution de ces fonds aux pays d'origine (1); rapport sur les travaux de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); contributions au rapport annuel sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier en ce qui concerne ses capacités de coopération technique (2);

ii) Conseil économique et social:

- a. Services fonctionnels pour les réunions: contribution à des manifestations de haut niveau organisées par le Conseil (1);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants: contribution au rapport annuel sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2);

iii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

- a. Documentation destinée aux organes délibérants: contribution au rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'ONUDC (2); contribution au rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption (2); rapports du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuite et de répression concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité (2);

iv) Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption:

- a. Services fonctionnels pour les réunions: septième session de la Conférence des États parties (16); réunions du Groupe d'examen de l'application (32); réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs (20); réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption (20); réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants: rapport sur les travaux de la septième session de la Conférence des États parties (1) et documents de base s'y rapportant (18); rapports sur les réunions du Groupe d'examen de l'application (4) et documents de base s'y rapportant (y compris résumés analytiques des rapports d'examen de pays) (90); rapports thématiques sur le Mécanisme d'examen de l'application (4); rapports régionaux sur le Mécanisme d'examen de l'application (10) et autres documents de base (6); rapports des réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs (2) et documents de base s'y rapportant (8); rapports des réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption (2) et documents de base s'y rapportant (8); et rapports des réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention (2) et documents de base s'y rapportant (6);
- v) Autres services (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):
- a. Groupes spéciaux d'experts: réunion d'un groupe d'experts sur la criminalité liée à l'identité (1); ateliers sur certains aspects du recouvrement d'avoirs (2); réunions d'un groupe d'experts chargé de l'élaboration d'une note d'orientation sur certains aspects de la Convention contre la corruption, sur la base des besoins repérés grâce au Mécanisme d'examen de l'application (2); réunion d'un groupe d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices sur la corruption et le système de justice pénale (1); réunion d'un groupe d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices sur les mesures de prévention de la corruption (1); ateliers consacrés à d'autres aspects particuliers de la corruption (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):
 - i) Publications en série: réimpression de la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); réimpression du *Guide législatif pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption*

(1); réimpression des *Travaux préparatoires des négociations en vue de l'élaboration de la Convention des Nations Unies contre la corruption* (1); réimpression du règlement intérieur de la Conférence des États parties (1); réimpression de documents de base pour la mise en œuvre du Mécanisme d'examen de l'application (1); mise à jour et impression du *Recueil des instruments juridiques internationaux sur la corruption* (2);

ii) Publications isolées: publications sur des aspects particuliers du recouvrement d'avoirs (3); note d'orientation sur certains aspects de la Convention, sur la base des besoins repérés grâce au Mécanisme d'examen de l'application (1); lignes directrices sur la corruption et le système de justice pénale (1); lignes directrices sur les mesures de prévention de la corruption (1); et autres publications ad hoc sur les normes, politiques, procédures opérationnelles et bonnes pratiques offrant aux États Membres une orientation et un appui technique pour l'application de la Convention (1);

iii) Activités ou documentation techniques:

- a. Gestion d'une base de données sur les lois et la jurisprudence, incluant également des informations non juridiques ayant trait à la Convention contre la corruption, notamment aux questions liées au recouvrement d'avoirs (1);
- b. Outils électroniques et matériels de formation sur les normes, politiques, procédures opérationnelles et bonnes pratiques offrant aux États Membres des orientations et un appui technique pour l'application de la Convention (2);

iv) Promotion d'instruments juridiques:

- a. Formation portant sur le Mécanisme d'examen de l'application (10);
- b. Préparation de 90 visites de pays (Mécanisme d'examen de l'application) (1);
- c. Analyse des 90 rapports d'auto-évaluation reçus et de compléments d'information (Mécanisme d'examen de l'application) (1);
- d. Contribution à la rédaction de 90 rapports d'examen de pays (Mécanisme d'examen de l'application) (1);
- e. Élaboration de 90 résumés de rapports de pays (Mécanisme d'examen de l'application) (1);
- f. Analyse thématique et régionale comprenant une évaluation des besoins techniques (1);
- g. Liste d'experts gouvernementaux participant au processus d'examen, mise à jour tous les mois (Mécanisme d'examen de l'application) (1);

- h. Base de données recensant les autorités compétentes, les points de contact pour le recouvrement d'avoirs et les autorités centrales (1);
- i. Gestion de la plate-forme en ligne d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption (portail TRACK) (1);
- v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions:
 - a. Participation à la structure décisionnelle et aux réunions interinstitutions du Pacte mondial, et en particulier au Groupe de travail sur le dixième principe, relatif à la corruption (1);
 - b. Organisation de réunions interinstitutions sur la coordination de la lutte contre la corruption (1);
- vi) Contribution à des produits communs:
 - a. Coordination et liaison interinstitutions par la participation aux réunions de coordination des institutions spécialisées des Nations Unies, de la Banque mondiale et du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sur les questions de corruption et de criminalité économique, et par les travaux menés en partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative conjointe pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR) (1);
 - b. Élaboration et exécution d'initiatives, d'activités et de projets consacrés à des questions touchant à la prévention et à la répression de la corruption, et participation à des actions de même nature avec d'autres départements, bureaux, fonds et programmes du système des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations internationales et régionales extérieures (notamment le Conseil de l'Europe, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association internationale des autorités anti-corruption, le Groupe des Vingt, le Business 20 et l'Académie internationale de lutte contre la corruption) (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):
 - i) Services consultatifs:
 - a. Fourniture de services consultatifs juridiques et autres visant l'utilisation de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation de l'application de la Convention contre la corruption aux fins d'une analyse exhaustive des besoins et des lacunes (8);
 - b. Fourniture aux pays de services consultatifs juridiques et autres concernant la ratification de la Convention contre la corruption, l'adhésion à la Convention et son application (10);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers:

a. Ateliers et stages de formation nationaux, régionaux et interrégionaux sur la Convention et/ou sur la prévention et la lutte contre la corruption (10);

iii) Projets opérationnels: projets aux niveaux national, régional ou international visant à appuyer la ratification et/ou l'application de la Convention (1).

141. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14

Ressources prévues: sous-programme 3. Lutte contre la corruption

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	–	–	–	–	–
Programme contre le crime	41 919,8	30 877,9	34 303,1	32	27
Total partiel	41 919,8	30 877,9	34 303,1	32	27
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	412,3	437,6	389,2	1	1
Autres objets de dépense	7,3	7,3	11,0		
Total partiel	419,6	445,0	400,2	1	1
C. Budget ordinaire					
Postes	4 385,8	4 453,0	4 387,6	15	15
Autres objets de dépense	331,0	323,6	333,5		
Total partiel	4 716,8	4 776,6	4 721,1	15	15
Total	47 056,2	36 099,5	39 424,4	48	43

142. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le sous-programme 3 sera financé principalement par des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds prévus au budget ordinaire.

143. Le montant total des ressources prévues est de 39 424 400 dollars, chiffre en diminution de 7 631 900 dollars (soit 16,2 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Il représente 6,1 % du projet de budget consolidé pour l'exercice 2016-2017.

144. Les prévisions concernant les ressources réservées à des fins spéciales pour 2016-2017 sont de 34 303 100 dollars, ce qui correspond à une diminution de 7 616 700 dollars (18,2 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015, mais une augmentation de 3 425 180 dollars (11,1 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette augmentation s'explique principalement par un renforcement du projet d'appui à la lutte anticorruption au Nigéria et du Programme

de mentors pour la lutte contre la corruption, ainsi que par le lancement d'un nouveau projet axé sur le renforcement des capacités techniques nationales en matière de lutte contre la corruption en République démocratique populaire lao.

145. D'une manière générale, les prévisions de dépenses couvrent un large ensemble de services consultatifs, de stages, séminaires et ateliers, d'outils et de produits de connaissance ainsi que de projets opérationnels destinés à aider les États Membres à ratifier et à appliquer la Convention contre la corruption. Le Mécanisme d'examen de l'application, qui fonctionne depuis juillet 2010, demeurera un élément clef des travaux relevant de ce sous-programme en 2016-2017. Le premier cycle du Mécanisme, qui concerne l'application des chapitres III et IV de la Convention, fait actuellement l'objet d'une évaluation, et il devrait se terminer en 2016; 62 pays, dont ceux qui ont ratifié la Convention depuis 2010, étaient encore en cours d'examen au moment de la rédaction du présent document. En outre, les préparatifs fonctionnels et techniques du deuxième cycle (2015-2020), consacré à l'examen de l'application des chapitres II et V de la Convention, vont démarrer. Des efforts particuliers continueront d'être faits pour assurer la participation de représentants des pays les moins avancés qui sont parties à la Convention aux réunions de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires. Compte tenu en particulier des besoins recensés grâce au Mécanisme d'examen de l'application, des activités d'assistance technique continueront d'être menées pour aider les États à ratifier la Convention, à y adhérer et à l'appliquer.

146. Des conseillers anticorruption au champ d'action régional continueront d'être déployés sur le terrain pour apporter un appui pratique ciblé. Dans le domaine du recouvrement d'avoirs, l'Initiative StAR, menée conjointement par l'ONUSD et la Banque mondiale, poursuivra ses activités: renforcement des capacités; services consultatifs; dialogue concernant les politiques à suivre et facilitation des contacts entre autorités nationales et centres financiers; et élaboration et réalisation d'outils pratiques et d'études sur les politiques générales. L'Office continuera de soutenir la participation du secteur privé à l'action visant à prévenir et combattre la corruption afin de combler les lacunes au niveau des connaissances et de la communication. Il continuera également à réunir et à diffuser des informations sur la corruption et sur la Convention de façon à susciter une meilleure prise de conscience et à rendre la société civile plus apte à prévenir et combattre la corruption. Il continuera en outre à mettre au point et diffuser des bonnes pratiques et des outils afin de guider et d'aider les États parties dans l'application de la Convention ainsi qu'au sujet des formes de criminalité en plein essor que constituent la fraude économique et la criminalité liée à l'identité, en particulier grâce à son portail TRACK. De plus, il contribuera à la collecte de données, à l'amélioration des méthodes statistiques et au renforcement des capacités de recherche de façon à permettre des évaluations solidement étayées de la nature et de l'étendue de la corruption. Enfin, il renforcera la collaboration régionale et internationale et la coordination des politiques générales dans les autres instances régionales et internationales.

147. Les prévisions pour 2016-2017 concernant les fonds d'appui aux programmes sont de 400 200 dollars, soit un montant inférieur de 19 500 dollars (4,6 %) aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Ces ressources devraient couvrir le financement d'un poste (1 P-4) au sein du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique ainsi que d'autres objets de dépense (frais généraux de

fonctionnement et contributions aux services conjoints). La réduction du montant de ces fonds résulte de l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017.

148. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 3 (Lutte contre la corruption), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Ils s'élèvent au total à 4 721 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 300 dollars (0,1 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Ces ressources devraient couvrir le financement de 15 postes (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 4 P-2 et 2 G (AC)) ainsi que d'autres objets de dépense (services de consultants et d'experts, voyages et services contractuels). L'augmentation du montant de ces fonds, liée à l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017, est en partie compensée par une réduction des ressources affectées aux voyages, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

Sous-programme 4. Prévention du terrorisme

149. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des traités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

150. En dépit des problèmes de sécurité qui se posent dans certains pays et régions, le sous-programme est bien mis en œuvre en Afghanistan et au Yémen, ainsi que dans la région du Sahel, dans la corne de l'Afrique, en Afrique de l'Ouest et du Centre, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Amérique latine, en Asie centrale, du Sud et du Sud-Est et dans le Pacifique. L'Office travaille en étroite collaboration avec les représentants des pays bénéficiaires afin de définir des priorités en matière d'assistance technique et d'adapter ses programmes aux besoins spécifiques de chaque pays et région.

151. En matière de prévention du terrorisme, les activités de l'ONUSUD ont pour objectif de renforcer le cadre juridique universel de lutte contre ce phénomène. Elles comprennent donc: a) la promotion de la ratification des 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme; b) l'assistance aux États Membres pour l'incorporation de ces normes juridiques internationales dans leur législation nationale; c) le renforcement des capacités des agents de la justice pénale à appliquer la législation antiterroriste; et d) la promotion de la coopération régionale et internationale en matière pénale sur les questions ayant trait au terrorisme.

152. Les activités de renforcement des capacités concernent différents domaines thématiques spécialisés, notamment la capacité à mener des enquêtes, lancer des poursuites et rendre des jugements efficaces dans les affaires de terrorisme; la lutte contre le financement du terrorisme; la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes; la lutte contre le terrorisme nucléaire; la lutte contre les infractions terroristes liées aux transports; le soutien et l'assistance aux victimes d'actes terroristes; et la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'ONUSUD aide également les États Membres à faire face aux nouveaux défis liés au terrorisme, tels que la présence de combattants terroristes étrangers, les enlèvements avec demande de rançon, les liens entre terrorisme et criminalité

transnationale organisée, la radicalisation et la destruction du patrimoine culturel par des groupes terroristes.

153. L'Office coopère aussi étroitement avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales, avec lesquels il coordonne ses activités, y compris par la mise en œuvre de projets conjoints. Il constitue l'un des éléments clés de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, dont il préside le groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme ainsi que le groupe de travail sur les dispositions législatives et pénales contre le terrorisme.

Tableau 15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Promouvoir et renforcer un régime de justice pénale antiterroriste fonctionnel et efficace, appliqué par les États dans le respect de l'état de droit

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de l'assistance technique fournie par l'Office aux États Membres qui le demandent, pour contribuer à la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme	i) Augmentation du nombre de pays ayant reçu une assistance technique de l'Office en matière de lutte contre le terrorisme qui ont ratifié les instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme	Objectif	670	595	–
		Estimation		650	590
		Résultats effectifs			627
	ii) Augmentation du nombre des textes de loi révisés ou adoptés avec le concours de l'Office	Objectif	20	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs		–	–
b) Amélioration de la capacité des États Membres de prévenir le terrorisme dans le respect de l'état de droit	i) Augmentation du nombre de pays qui, à leur demande, reçoivent de l'Office une aide au renforcement des capacités aux niveaux national et régional	Objectif	90	89	85
		Estimation		90	87
		Résultats effectifs			96
	ii) Augmentation du nombre d'agents des systèmes nationaux de justice pénale formés à l'application des conventions et protocoles internationaux touchant au terrorisme	Objectif	4 000	3 900	3 000
		Estimation		3 900	3 700
		Résultats effectifs			5 303
iii) Augmentation du nombre des stratégies et plans nationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme élaborés avec l'aide de l'Office	Objectif	10	10	–	
	Estimation		10	4	
	Résultats effectifs			4	

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
	iv) Augmentation du nombre d'agents des systèmes nationaux de justice pénale formés à la coopération en matière pénale aux fins de la prévention et de la répression du terrorisme	Objectif 350 Estimation Résultats effectifs	– –	– –

Facteurs externes

154. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres sont désireux de devenir parties aux conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme; b) les États Membres sont désireux de se conformer aux dispositions des conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; c) les États Membres sont désireux et en mesure de renforcer la coopération judiciaire pour lutter contre le terrorisme et désireux de coopérer entre eux à cet égard; d) les États Membres sont disposés à appliquer les orientations de politique générale données par les organes directeurs en matière de lutte contre le terrorisme; e) aucune circonstance imprévue, en particulier au regard de la situation en matière de sécurité, ne compromet la bonne exécution des activités du sous-programme; f) les ressources extrabudgétaires ne sont pas trop inférieures au montant requis; et g) les compétences spécialisées nécessaires sont disponibles en temps voulu.

Produits

155. Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants:

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):

i) Assemblée générale:

- a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de leurs organes subsidiaires, y compris les réunions de haut niveau, consacrées à la lutte antiterroriste (8); examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (4);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants: contribution à l'élaboration du rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (1); contribution à l'élaboration du rapport annuel sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); contribution à l'élaboration du rapport annuel sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (2); contribution à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (2);

- contribution à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies en faveur de l'état de droit (2); contribution à l'élaboration d'autres rapports sur certaines questions de prévention du terrorisme (4);
- ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:
- a. Services fonctionnels pour les réunions: sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et réunions de ses groupes de travail (26);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants: rapport annuel sur l'aide à l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme (2); contribution au rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités de l'ONUSC (2); contribution au rapport annuel sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, au sujet en particulier des activités de coopération technique de l'ONUSC (2);
 - c. Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires): première réunion du groupe d'experts sur l'élaboration du module 7 du programme de formation juridique contre le terrorisme, consacré à la question du cadre juridique universel contre le financement du terrorisme (budget ordinaire) (1); deuxième réunion du groupe d'experts sur l'élaboration du module 7 du programme de formation juridique contre le terrorisme, consacré à la question du cadre juridique universel contre le financement du terrorisme (budget ordinaire) (1); réunion du groupe d'experts sur l'élaboration du module du programme de formation contre le terrorisme consacré à la question de la lutte contre le terrorisme et des procédures pénales (ressources extrabudgétaires) (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire):
- i) Publications isolées (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):
 - a. Programme de formation juridique contre le terrorisme – module 1: La lutte contre le terrorisme dans le contexte du droit international (budget ordinaire) (1);
 - b. Programme de formation juridique contre le terrorisme – module 2: Le cadre juridique universel contre le terrorisme (révision) (budget ordinaire) (1);
 - c. Programme de formation juridique contre le terrorisme – module 7: Le cadre juridique universel contre le financement du terrorisme (budget ordinaire) (1);
 - d. Recueil de pratiques législatives et judiciaires relatives au phénomène des combattants terroristes étrangers (ressources extrabudgétaires) (1);

- e. Programme de formation juridique contre le terrorisme – module 10: Contrer l’usage d’Internet à des fins terroristes (ressources extrabudgétaires) (1);
 - f. Programme de formation juridique contre le terrorisme – module 6: La lutte contre le terrorisme et les procédures pénales (ressources extrabudgétaires) (1);
 - g. Manuel sur le respect des normes internationales relatives aux droits de l’homme s’appliquant aux enquêtes criminelles liées à des actes terroristes et sur les bonnes pratiques en la matière (ressources extrabudgétaires) (1);
 - h. Bulletin d’information du Service de la prévention du terrorisme (ressources extrabudgétaires) (4);
 - i. Brochure à jour sur les services d’appui à la lutte antiterroriste (budget ordinaire) (1);
- ii) Activités ou documentation techniques (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):
- a. Tenue à jour du recueil des sources juridiques relatives au terrorisme international (en version électronique) par l’ajout de documents pertinents (1);
 - b. Exploitation et perfectionnement de la plate-forme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme (1);
 - c. Tenue à jour et enrichissement du site Web du Service de la prévention du terrorisme (1);
- iii) Promotion des instruments juridiques (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires): promotion de la ratification et de la mise en œuvre des 19 instruments juridiques universels concernant la lutte contre le terrorisme (notamment par des réunions d’information avec les États Membres) (1); conclusion et maintien de partenariats avec des établissements universitaires et des instituts nationaux de formation professionnelle en vue de promouvoir la formation de juristes professionnels à la lutte antiterroriste, l’objectif étant d’accroître les capacités spécialisées en la matière (1);
- iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires): participation à des réunions d’organisations internationales, régionales et sous-régionales menant des activités antiterroristes, et coordination de ces réunions (20); prestation de services de coordination et de liaison interinstitutions concernant l’application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment par la participation à des réunions de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et de ses entités membres et par la présidence et la coprésidence des groupes de travail de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (12);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):

- i) Services consultatifs (budget ordinaire/ ressources extrabudgétaires): fourniture aux États Membres qui en font la demande d'une aide en matière législative pour la ratification et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme (15); autres services consultatifs relatifs à la prévention du terrorisme (4); évaluation des besoins et élaboration de plans pour la fourniture, aux États Membres qui en font la demande, d'une assistance technique à la lutte antiterroriste (10); participation aux visites effectuées par le Comité contre le terrorisme pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil de sécurité (10);
- ii) Stages, séminaires et ateliers (ressources extrabudgétaires): organisation d'ateliers nationaux, sous-régionaux et interrégionaux sur la mise en œuvre des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, sur la coopération internationale en matière pénale dans ce domaine et sur certains problèmes techniques de prévention et répression, dans le cadre du Projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, conformément aux programmes nationaux et régionaux pertinents de l'ONUDC (120);
- iii) Projets opérationnels (ressources extrabudgétaires): coordination, mise en œuvre et élaboration de programmes nationaux et régionaux de lutte antiterroriste (1).

156. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 16 ci-dessous.

Tableau 16

Ressources prévues: sous-programme 4. Prévention du terrorisme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	–	–	–	–	–
Programme contre le crime	19 782,4	18 653,4	25 376,1	20	27
Total partiel	19 782,4	18 653,4	25 376,1	20	27
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	103,3	66,6	106,3		
Total partiel	103,3	66,6	106,3	–	–
C. Budget ordinaire					
Postes	2 483,8	2 354,1	2 486,0	8	8
Autres objets de dépense	240,6	235,3	238,2		
Total partiel	2 724,4	2 589,4	2 724,2	8	8
Total	22 610,1	21 309,4	28 206,6	28	35

157. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le sous-programme sera financé principalement par des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds prévus au budget ordinaire. Par ailleurs, une assez grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques pour des activités de programme. Le montant total des ressources prévues est de 28 206 600 dollars, chiffre en augmentation de 5 596 500 dollars (24,8 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Il représente 4,3 % du projet de budget consolidé pour l'exercice 2016-2017.

158. Le montant des fonds à des fins spéciales prévu pour 2016-2017 est de 25 376 100 dollars, ce qui correspond à une augmentation de 5 593 700 dollars (28,3 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015 et de 6 722 710 dollars (36,0 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Ces ressources doivent permettre de financer la fourniture d'une assistance technique dans les domaines du droit et du renforcement des capacités pour la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme, afin de promouvoir et de renforcer les mesures de justice pénale visant à lutter contre le terrorisme dans le respect du droit international des droits de l'homme et de l'état de droit.

159. Étant donné qu'un nombre accru de pays ont ratifié les conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, un plus grand intérêt est désormais porté au renforcement des capacités des États Membres à appliquer les lois antiterroristes, ainsi qu'à la viabilité à moyen et long terme des services d'assistance fournis. Les prévisions tiennent compte des demandes émises par un certain nombre d'États Membres qui souhaitent bénéficier d'une assistance spécialisée approfondie pour le renforcement de leurs capacités, y compris pour faire face aux nouveaux défis que pose le terrorisme. Les ateliers et stages nationaux et régionaux (y compris les formations dispensées sur la plate-forme en ligne), ainsi que de nouveaux outils et publications, continueront d'aborder différents thèmes spécialisés en lien avec la prévention du terrorisme. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'Office poursuivra la mise en œuvre de l'initiative sur les mesures pénales de lutte contre les combattants terroristes étrangers qui doit couvrir la période 2015-2019, et il continuera d'étudier les moyens d'aider les États Membres qui en font la demande à s'attaquer aux autres problèmes nouveaux qui se posent en rapport avec le terrorisme, comme les enlèvements avec demande de rançon, les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée, la radicalisation et la destruction du patrimoine culturel. Selon les priorités définies par les États Membres, il sera déterminant de faciliter la coopération internationale dans les affaires pénales liées au terrorisme, notamment en ce qui concerne l'extradition et l'entraide judiciaire, en mettant en place des autorités centrales et des réseaux de coopération judiciaire, ainsi que des modalités efficaces de coordination et d'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États Membres au sujet des combattants terroristes étrangers. L'Office continuera d'accorder un degré de priorité élevé à la coordination des activités d'assistance technique avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales et régionales, y compris au moyen d'activités conjointes. Par ailleurs, au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'ONUDC donnera suite aux conclusions de l'évaluation approfondie de son Projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme.

160. Le montant prévu pour 2016-2017 au titre de l'appui aux programmes est de 106 300 dollars, ce qui correspond à une légère augmentation, de 3 000 dollars

(2,9 %), par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Ces ressources serviront à financer le personnel temporaire engagé pour aider le Chef du Service dans ses tâches administratives et dans l'élaboration de rapports, ainsi que les frais généraux de fonctionnement.

161. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 4 (Prévention du terrorisme), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Ils s'établissent à 2 724 200 dollars, ce qui correspond à une diminution de 200 dollars par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Ces fonds couvrent le financement de huit postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 2 G (AC)) ainsi que d'autres objets de dépense (consultants et experts, voyages et services contractuels). La diminution du montant de ces fonds s'explique par la réduction des dépenses prévues au titre des voyages, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

Sous-programme 5. Justice

162. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Section de la justice de la Division des opérations, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

163. Par l'intermédiaire de son programme thématique sur la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale, l'ONUDC aide les États Membres à mettre en place des stratégies, des politiques et des programmes efficaces visant à prévenir la criminalité et à améliorer les systèmes de justice pénale dans le respect des normes et règles internationales. Un nouveau programme thématique portant sur la période 2016-2019 est en cours d'élaboration; il constituera un instrument essentiel, dans le cadre duquel l'Office appuiera l'application de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, dans laquelle les États Membres ont reconnu l'importance que revêtent les systèmes de prévention de la criminalité et de justice pénale ainsi que les institutions qui les composent, et ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que ces systèmes soient efficaces, équitables, humains et responsables, mais également accessibles à tous et adaptés aux besoins et droits de chacun.

164. Conformément aux conventions des Nations Unies pertinentes et aux règles et normes convenues en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale, ainsi qu'aux meilleures pratiques internationales, l'Office apportera une assistance technique dans plusieurs domaines clefs, à savoir la réforme de la police, le renforcement des services de poursuite, de l'appareil judiciaire et des tribunaux, l'accès à l'assistance juridique, la réforme du système pénitentiaire et les mesures de substitution à l'incarcération, les réponses apportées aux besoins des femmes dans le système de justice pénale, la justice pour enfants et la protection des victimes de la criminalité.

165. Pour l'exercice 2016-2017, l'ONUDC prévoit une augmentation des demandes d'appui concernant l'application des règles récemment adoptées, notamment la

version révisée de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela), les Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, les Stratégies et mesures concrètes types actualisées relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, et les Principes et lignes directrices des Nations Unies relatifs à l'accès à l'assistance juridique en matière pénale.

166. Compte tenu des nombreuses demandes d'aide visant à améliorer les conditions de détention à l'échelle mondiale, notamment pour faire face au surpeuplement carcéral, l'ONUDC accordera une attention particulière à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de réforme pénale afin de rationaliser le recours à l'incarcération, d'améliorer son application et de contribuer à réduire les risques de récidive en participant à la réinsertion sociale des délinquants. Il s'intéressera également, dans le cadre de toutes ces activités, au traitement des délinquantes et aux besoins des enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté.

167. Dans chacun des domaines susmentionnés, l'ONUDC fournit aux États Membres un ensemble de services comprenant des évaluations de l'assistance technique dont ils ont besoin pour revoir leurs législation, politiques, stratégies et capacités en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale; la collecte de données de base; une assistance et des conseils destinés aux décideurs et aux praticiens quant à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies; des conseils et une assistance juridiques dispensés de manière intégrée en vue de l'adoption d'une législation; des activités de renforcement des capacités s'adressant aux acteurs du système de justice pénale et un appui au renforcement des institutions; ou encore l'élaboration d'outils pratiques, tels que des notes d'orientation, des manuels, des programmes de formation, des lois types, des études et des ressources informatiques.

Tableau 17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Renforcer l'état de droit par la prévention du crime et la promotion de systèmes de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsables qui respectent les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et les autres instruments internationaux pertinents

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de l'aide fournie par l'Office en vue de l'élaboration et de l'actualisation des règles et normes internationales en matière de prévention du crime et de justice pénale	Nombre de règles et normes des Nations Unies portant sur certains volets de la prévention du crime et de la justice pénale qui ont été transposées ou modifiées par les pays avec l'aide de l'Office, à leur demande [Nombre de règles supplémentaires des Nations	Objectif	1	2	2
		Estimation		1	3
		Résultats effectifs			1

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	Unies]				
b) Élaboration et mise en œuvre de projets de réforme en matière de prévention du crime et de justice pénale qui relèvent de la compétence de l'Office et respectent les règles et normes internationales en matière de prévention du crime et de justice pénale	i) Augmentation du nombre des pays qui font appel aux outils, manuels, matériels de formation et services consultatifs de l'Office en vue d'améliorer les stratégies et mesures de prévention de la criminalité ainsi que les procédures et les pratiques de la justice pénale	Objectif	5	10	15
		Estimation		10	15
		Résultats effectifs			30
	ii) Augmentation du nombre des pays bénéficiant d'une aide de l'Office qui élaborent et appliquent des mesures de prévention de la criminalité et des réformes de la justice pénale	Objectif	5	10	15
		Estimation		10	15
		Résultats effectifs			30

Facteurs externes

168. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres s'engagent à élaborer de nouvelles règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale ou à mettre à jour et revoir celles qui existent; b) les États Membres s'engagent à appliquer les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et à élaborer et mettre en œuvre des stratégies, politiques et plans nationaux de prévention du crime et de réforme de la justice pénale; c) les ressources extrabudgétaires ne sont pas trop inférieures au montant requis; d) les compétences spécialisées nécessaires sont disponibles en temps voulu; et e) la situation sur le terrain n'empêche pas l'exécution des activités prévues.

Produits

169. Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:
 - a. Documentation destinée aux organes délibérants: rapports sur l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2);
 - b. Groupes spéciaux d'experts: réunions d'experts sur les meilleures pratiques en matière de prévention du crime et de réforme de la justice pénale (2);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):
- i) Publications isolées: série de manuels sur la justice pénale et modules de formation correspondants (4); traduction des outils relatifs à la prévention du crime et à la justice pénale dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (8);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):
- i) Services consultatifs: fourniture d'un appui fonctionnel et technique en matière de prévention du crime et de justice pénale aux États Membres, aux autres organisations et organismes compétents et aux programmes nationaux et régionaux (25);
- ii) Stages, séminaires et ateliers: organisation de stages, séminaires et ateliers de formation consacrés à la prévention du crime et à la justice pénale (25);
- iii) Projets opérationnels: exécution de projets de portée mondiale destinés à aider les États Membres à élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités ayant trait aux problèmes de prévention du crime et de justice pénale (2).

170. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 18 ci-dessous.

Tableau 18

Ressources prévues: sous-programme 5. Justice

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
	A. Fonds à des fins générales				
Postes	823,5	713,4	856,2	3	3
Autres objets de dépense	199,3	199,3	192,2		
Total partiel	1 022,8	912,7	1 048,4	3	3
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	28,9	386,0	100,0	2	–
Programme contre le crime	76 900,6	66 542,1	80 629,4	34	35
Total partiel	76 929,5	66 928,1	80 729,4	36	35
C. Budget ordinaire					
Postes	2 496,4	2 424,5	2 493,4	8	8
Autres objets de dépense	179,3	177,1	167,0		
Total partiel	2 675,7	2 601,6	2 660,4	8	8
Total	80 628,0	70 442,5	84 438,2	47	46

171. Le montant total des ressources prévues est de 84 438 200 dollars, chiffre en hausse de 3 810 200 dollars (4,7 %) par rapport aux prévisions révisées du budget

de l'exercice 2014-2015. Il représente 13 % du projet de budget consolidé pour l'exercice 2016-2017.

172. Les prévisions relatives aux ressources à des fins générales pour l'exercice 2016-2017 sont de 1 048 400 dollars, ce qui représente une hausse de 25 600 dollars (2,5 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Ces ressources permettront de financer trois postes (2 P-3 et 1 G (AC)) ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants et experts, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et matériel, et contribution aux services communs de la Section de la justice). La hausse des dépenses prévues s'explique par l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017.

173. Les prévisions pour 2016-2017 concernant les fonds des fins spéciales sont de 80 729 400 dollars, chiffre en hausse de 3 799 900 dollars (4,9 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015 et de 13 801 300 dollars (20,6 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette augmentation correspond à l'exécution de nouvelles activités consacrées à la lutte contre la piraterie et la criminalité maritime, notamment dans le cadre du programme relatif à la cité judiciaire destinée au traitement des infractions graves de Mogadiscio. Elle est également due à un niveau d'exécution plus élevé des projets suivants: appui au secteur de la justice au Nigéria, programme de pays pour le Pakistan, promotion de l'état de droit en Argentine, au Brésil, au Chili, au Paraguay et en Uruguay, et Programme mondial de l'ONUDC et de l'UNICEF sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale.

174. Les activités prévues au sous-programme 5 seront axées sur la mise en œuvre du programme thématique relatif à la prévention de la criminalité et à la réforme de la justice pénale. Pour aider les pays à mettre en place et à promouvoir des politiques, stratégies et programmes efficaces, justes et humains de prévention du crime ainsi que des systèmes de justice pénale fondés sur l'état de droit et conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, l'ONUDC continuera, au cours de l'exercice biennal 2016-2017, à accroître la fourniture d'une assistance technique dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale. Il aidera notamment les États Membres à appliquer les règles et normes récemment adoptées ou révisées concernant, par exemple, le traitement des prisonniers, la prévention de la violence faite aux enfants et aux femmes, l'aide judiciaire et les détenues. À cette fin, de nouveaux outils, manuels et programmes de formation seront élaborés et diffusés. Les projets que l'ONUDC mène dans le domaine de la justice sont de plus en plus intégrés dans les programmes régionaux et programmes de pays, offrant ainsi aux pays un ensemble complet de mesures devant les aider à renforcer les institutions compétentes en matière de prévention du crime et de justice pénale au moyen d'activités à court, moyen et long terme. Ces activités, qui sont fondées sur des évaluations approfondies des besoins nationaux, renforcent les capacités nationales à élaborer et exécuter des réformes s'inscrivant dans le long terme aux niveaux stratégique, national et local. La mise en place de normes relatives aux enfants et aux femmes suscite un intérêt particulier.

175. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 5 (Justice), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Ils s'établissent au total à 2 660 400 dollars, chiffre en baisse de

15 300 dollars (0,6 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Ils doivent permettre de financer huit postes (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants et experts, voyages et services contractuels). La baisse prévue s'explique, d'une part, par la non-reconduction, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de dépenses non renouvelables qui avaient été occasionnées en relation avec la suppression d'un poste en 2014-2015 et, d'autre part, par la réduction des dépenses prévues au titre des consultants et experts et des voyages, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

Sous-programme 6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique

176. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Les objectifs visés devraient être atteints grâce à des interventions axées sur les principaux domaines d'activité suivants: a) fourniture de statistiques et d'analyses actualisées et rigoureuses sur les problèmes mondiaux de la drogue et de la criminalité, l'accent étant mis sur des aspects particuliers de la criminalité; b) analyse de l'évolution des problèmes de nature transnationale que posent la drogue et la criminalité pour aider à cerner les menaces et les priorités; c) formulation de recommandations et de conseils d'experts aux laboratoires d'analyse des drogues et aux établissements de criminalistique; et d) renforcement des données factuelles sur lesquelles repose l'élaboration des politiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

177. Le programme thématique sur la recherche, l'analyse des tendances et la criminalistique comprend cinq volets: statistiques et enquêtes, services scientifiques et criminalistiques, études et analyse des menaces, *Rapport mondial sur les drogues* et *Rapport mondial sur la traite des personnes*.

178. Au titre du volet relatif aux statistiques et aux enquêtes, l'ONUDC doit, d'une part, établir et diffuser des statistiques exactes sur les drogues et la criminalité et analyser les tendances pour appuyer l'élaboration de politiques à l'échelle internationale et, d'autre part, aider les pays à établir et à diffuser de telles statistiques au niveau national. Cela suppose l'établissement de séries de données comparables au plan international et la diffusion des résultats à la communauté internationale. D'autres activités importantes sont l'élaboration de normes et de recommandations internationales relatives aux statistiques sur les drogues et la criminalité, ainsi que l'appui technique aux États Membres en vue de la conception et de la réalisation d'activités de collecte de données ainsi que du traitement et de la diffusion de ces dernières, de même que la mise sur pied de systèmes d'observation de la situation en matière de drogues et de criminalité.

179. Dans le cadre du volet relatif aux services scientifiques et criminalistiques, l'ONUDC fixe les objectifs des programmes de portée mondiale dans les domaines scientifique et criminalistique et met au point la stratégie opérationnelle nécessaire pour que les États Membres et la communauté internationale aient accès à des services et données scientifiques et criminalistiques de qualité aux fins de la lutte

contre la drogue et de la prévention de la criminalité. Ce volet vise à renforcer les moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue d'informations scientifiques et de données de laboratoire aux fins des activités de coopération interinstitutionnelle et à l'appui de la formulation des actions stratégiques et des politiques ainsi que de la prise de décisions. Il sert de cadre à la fourniture de services scientifiques et criminalistiques intégrés concernant les aspects étroitement liés et transversaux de la lutte contre la drogue, de la prévention du crime, de la justice pénale et de la coopération internationale.

180. Au titre du volet sur les études et l'analyse des menaces, l'ONUDC entreprend des travaux de recherche d'envergure mondiale sur les manifestations de la criminalité transnationale organisée et les menaces qui y sont associées, notamment sur les nouvelles formes et dimensions de cette criminalité et les défis qui apparaissent. Ces travaux visent à appuyer la formulation de politiques fondées sur des faits, comme l'ont demandé les États Membres (résolution 2012/19 du Conseil économique et social).

181. Le *Rapport mondial sur les drogues* est le principal rapport de l'ONUDC en matière de drogues. Publié tous les ans, il renseigne les gouvernements et le public sur la nature, la portée et l'évolution du problème mondial de la drogue. Les États Membres ont réaffirmé à maintes reprises qu'ils souhaitent que l'ONUDC continue de produire ce rapport, qu'ils considèrent comme une source d'information essentielle faisant autorité.

182. Le cinquième volet du programme, relatif au *Rapport mondial sur la traite des personnes*, a été créé pour donner suite à la résolution 64/293 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a adopté le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et demandé à l'ONUDC d'établir des rapports biennaux sur les tendances et l'évolution de la traite des personnes aux échelons national, régional et international. L'ONUDC élabore donc tous les deux ans le *Rapport mondial sur la traite des personnes* et œuvre en étroite coopération avec les États Membres et divers collaborateurs internes et externes.

Tableau 19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Approfondir la connaissance des tendances thématiques et intersectorielles pour asseoir l'élaboration des politiques, les activités opérationnelles et les études d'impact sur une bonne compréhension des problèmes de drogues et de criminalité

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de l'accès à des connaissances approfondies en vue de l'élaboration de stratégies répondant aux questions nouvelles ou existantes en matière de drogues et de criminalité	i) Accroissement du nombre des références à des données ou documents produits par l'Office figurant dans des publications de recherche	Objectif	2 500	2 400	–
		Estimation		2 400	2 100
		Résultats effectifs			2 100
	ii) Augmentation du pourcentage d'évaluations positives de l'intérêt et de l'utilité des conclusions des travaux de recherche pour l'élaboration de	Objectif	70	60	–
		Estimation		60	–
		Résultats			–

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
	mesures stratégiques	effectifs		
	iii) Augmentation du nombre des séries de données nationales diffusées par l'Office sur l'offre et la demande de drogues, la criminalité et la justice pénale	Objectif	700	–
		Estimation		600
		Résultats effectifs		–
	[Nombre de séries de données nationales sur la criminalité]			
	[Nombre de séries de données nationales sur la drogue]	Objectif	700	–
		Estimation		600
		Résultats effectifs		–
b) Accroissement des capacités de production et d'analyse de données statistiques sur les tendances d'évolution, notamment les problèmes de drogue et certaines formes de criminalité d'apparition récente	Augmentation du nombre des États Membres bénéficiant, à leur demande, d'activités de formation ciblées ou d'autres formes d'assistance technique consacrées à la collecte de données relatives à la drogue et à la criminalité	Objectif	25	20
		Estimation		20
		Résultats effectifs		–
	[Nombre d'États Membres ayant bénéficié d'activités de formation sur les statistiques relatives à la drogue et à la criminalité]			
	[Nombre d'institutions nationales ayant bénéficié d'une assistance technique sur les statistiques relatives à la drogue et à la criminalité]	Objectif	30	25
		Estimation		25
		Résultats effectifs		–
c) Renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques en vue de satisfaire à des normes élevées, concernant notamment l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire aux fins de la coopération interinstitutions et de l'action stratégique, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions	i) Augmentation du pourcentage d'institutions recevant une assistance de l'Office qui font état d'une amélioration des moyens scientifiques et criminalistiques dont ils disposent	Objectif	85	87
		Estimation		87
		Résultats effectifs		85
	ii) Augmentation du nombre des laboratoires qui participent activement aux exercices collaboratifs internationaux	Objectif	125	130
		Estimation		130
		Résultats effectifs		120
	iii) Augmentation du pourcentage de laboratoires recevant une aide de l'Office qui déclarent collaborer avec des services répressifs, des organismes de réglementation, des autorités judiciaires et des services de santé ou procéder à des analyses de tendances dans le cadre d'activités interinstitutions, en se fondant notamment sur des données criminalistiques	Objectif	80	80
		Estimation		80
		Résultats effectifs		75
				80

Facteurs externes

183. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) des données suffisantes sur la drogue et la criminalité sont rassemblées et communiquées par les États Membres; b) les gouvernements jugent hautement prioritaire la mise en place ou l'amélioration des moyens criminalistiques et scientifiques, s'engagent à respecter les meilleures pratiques criminalistiques et intègrent des laboratoires d'analyse criminalistique au dispositif national de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité; c) l'assurance de la qualité est une priorité pour les laboratoires nationaux et ceux-ci bénéficient d'un soutien adapté aux plus hauts niveaux institutionnels; d) les laboratoires nationaux coopèrent entre eux et avec les autorités concernées (par exemple, services de répression, organismes de réglementation et autorités sanitaires), que ce soient celles de leur propre pays ou celles d'autres pays, et avec l'ONUDC; e) les États Membres continuent d'accorder la priorité à l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des bases factuelles, et appuient les efforts faits par l'ONUDC pour mieux connaître les tendances thématiques et intersectorielles en ce qui concerne la drogue, la criminalité et le terrorisme; et f) les ressources extrabudgétaires ne sont pas trop inférieures au montant requis.

Produits

184. Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Commission des stupéfiants:
 - a. Documentation destinée aux organes délibérants: rapport annuel sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire annuel et des compléments d'information fournis par les gouvernements (2);
 - ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:
 - a. Rapport annuel sur les tendances et les nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et sur les mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale pour y faire face, établi à partir des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances de la criminalité et des compléments d'information fournis par les gouvernements (2);
 - b. Groupes spéciaux d'experts: réunions annuelles du Comité permanent international pour les études de criminalistique (2); réunion du groupe d'experts sur les statistiques relatives aux drogues et à la criminalité (1); Groupe consultatif scientifique pour l'élaboration du rapport mondial sur les drogues (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):

- i) Publications en série: rapports semestriels sur les saisies (4); *Bulletin des stupéfiants* (2); *Forum sur le crime et la société* (2); *Rapport mondial sur la traite des personnes* (1); rapport sur l'état d'avancement du Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART) (4); statistiques internationales relatives à la criminalité, établies à partir des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances en la matière (2); statistiques internationales relatives aux drogues illicites, établies à partir des réponses au questionnaire annuel (2); manuels et lignes directrices sur les procédures et les méthodes d'identification et d'analyse des substances placées sous contrôle et d'analyse criminalistique, et sur les procédures et les meilleures pratiques de laboratoire (2); base de données en ligne sur les saisies de drogues (2); réimpression ou révision des manuels et des lignes directrices sur les méthodes d'identification et d'analyse des substances placées sous contrôle et d'analyse criminalistique (2); publications techniques sur la criminalité et la justice dans le monde actuel (2); *Rapport mondial sur les drogues* (2);
- ii) Activités ou documentation techniques: mise en place de dispositifs nationaux de surveillance et publication d'enquêtes sur le contrôle des cultures illicites (10); lancement d'un programme d'assurance de la qualité et publication de rapports y relatifs (8); fourniture d'un millier d'échantillons de référence aux laboratoires nationaux d'analyse des drogues (2); fourniture aux autorités nationales d'environ 400 trousseaux de dépistage rapide de drogues et de précurseurs et trousseaux destinées aux enquêtes sur les scènes de crime (2); publication de notes scientifiques et techniques (1); publication de choix de bibliographies et d'articles sur l'identification et l'analyse des drogues placées sous contrôle, des produits chimiques et des précurseurs (4); élaboration de modules de formation sur l'analyse des drogues et des précurseurs et fourniture d'un appui scientifique pour les activités de contrôle des drogues et de prévention du crime (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):
- i) Services consultatifs: fourniture aux États Membres de conseils d'experts sur les enquêtes relatives à la drogue et à la criminalité (notamment la consommation de drogues, les cultures illicites et la production de drogues, la corruption et les victimes de la criminalité) (4); fourniture d'un appui scientifique, d'informations et de conseils de grande qualité aux gouvernements ainsi qu'aux organisations et institutions internationales et nationales sur une large gamme de questions scientifiques et techniques (2);
- ii) Stages, séminaires et ateliers: organisation de réunions et d'ateliers régionaux et sous-régionaux à l'intention des responsables des laboratoires de criminalistique, des agents des services de répression et des représentants des autorités judiciaires, en vue d'encourager la collaboration entre les laboratoires et les organismes de lutte contre la drogue et la criminalité (2); organisation de formations et de voyages d'étude à l'intention d'experts en criminalistique (2);

iii) Projets opérationnels: projets nationaux et régionaux relatifs au renforcement et à la création de laboratoires de criminalistique nationaux (2).

185. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée au tableau 20 ci-dessous.

Tableau 20

Ressources prévues: sous-programme 6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Fonds à des fins générales					
Postes	4 002,8	3 729,5	3 836,8	14	14
Autres objets de dépense	116,1	114,7	135,4		
Total partiel	4 118,9	3 844,2	3 972,2	14	14
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	27 279,0	22 618,1	23 662,8	13	13
Programme contre le crime	42 823,2 ^a	52 113,7 ^a	30 299,2 ^a	38	39
Total partiel	70 102,1	74 731,8	53 962,0	51	52
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	647,6	567,0	613,4	2	2
Autres objets de dépense	98,7	68,7	98,9		
Total partiel	746,3	635,7	712,3	2	2
D. Budget ordinaire					
Postes	5 735,8	5 763,8	5 544,9	19	18
Autres objets de dépense	620,1	542,8	620,5		
Total partiel	6 355,9	6 306,6	6 165,4	19	18
Total	81 323,1	85 518,2	64 811,8	86	86

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (34,9 millions de dollars en 2014-2015 et 24,4 millions de dollars pour 2016-2017).

186. Le sous-programme 6 (Recherche, analyse des tendances et criminalistique) couvre le Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et le Service de la recherche et de l'analyse des tendances. Le montant total des ressources prévues pour l'exercice 2016-2017 est de 64 811 800 dollars, chiffre en baisse de 16 511 300 dollars (20,3 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Il représente 10,0 % du projet de budget consolidé pour l'exercice 2016-2017.

187. Les prévisions concernant les fonds à des fins générales sont de 3 972 200 dollars, chiffre en baisse de 146 700 dollars (3,6 %) par rapport aux

prévisions révisées du budget de 2014-2015. Ces ressources permettront de financer 14 postes (1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 10 G (AC)) ainsi que d'autres objets de dépense (voyages, frais généraux de fonctionnement et contributions aux services communs). Cette baisse résulte de l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017.

188. Le montant total des fonds réservés à des fins spéciales prévu pour l'exercice 2016-2017 est de 53 962 000 dollars, soit 16 140 100 dollars (23 %) de moins que les prévisions révisées du budget de 2014-2015 et 20 769 770 dollars (27,8 %) de moins que les prévisions finales de ce même budget. Cette baisse résulte principalement de la mise en œuvre effective du programme financé par le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, qui contribue à hauteur de 24,4 millions de dollars au sous-programme.

189. Tout en continuant à produire des rapports de référence à la portée mondiale, tels que le *Rapport mondial sur les drogues* et le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, et en s'attachant à poursuivre la réalisation de l'*Étude mondiale sur l'homicide*, l'Office effectuera, à la demande des États Membres, de nouvelles analyses approfondies, au niveau mondial, des menaces naissantes qui relèvent de la criminalité transnationale. En application de la résolution 2013/40 du Conseil économique et social, l'ONUDC entreprendra notamment des études sur les réseaux criminels organisés impliqués dans le trafic de certaines espèces de faune et de flore sauvages protégées, de leurs parties et de leurs produits dérivés. En vue d'évaluer les effets du Protocole contre le trafic illicite de migrants et de donner suite à la résolution 2014/23 du Conseil économique et social, il réalisera des études d'envergure mondiale sur les réseaux de trafic illicite de migrants et le rôle qu'y joue la criminalité organisée. L'Office surveillera les effets que la transition en cours en Afghanistan a sur le commerce d'opiacés et améliorera le système de collecte et de diffusion des données pour faciliter la communication par les États Membres des informations qui leur sont demandées et faire en sorte que les données sur la drogue et la criminalité soient plus largement accessibles. Il appuiera également la collecte d'informations relatives à l'usage de drogues au sein de la population générale et de certaines populations particulières. Le programme doit être renforcé pour pouvoir satisfaire ces demandes. Par ailleurs, afin que des données comparables plus nombreuses et de meilleure qualité soient disponibles sur les problèmes de la drogue et de la criminalité, des ressources supplémentaires doivent être consacrées au renforcement des capacités nécessaires pour améliorer les données sur l'offre et l'usage de drogues et leurs incidences sur la santé et pour mesurer la criminalité, y compris la victimisation et la corruption. Le programme, dont les objectifs ont été élargis, doit en outre couvrir un certain nombre de questions de criminalistique en relation avec la drogue et la criminalité. En particulier, les activités concernant la criminalité se poursuivront en se concentrant sur l'approche normalisée à l'échelle mondiale en matière de formation, qui fait appel à l'Internet, de manière à garantir la pérennité et l'amélioration continue des compétences dans des domaines tels que l'expertise criminalistique des documents. Le programme couvrira aussi un certain nombre d'autres questions de criminalistique liées aux activités de l'ONUDC visant à prévenir et combattre la criminalité. En outre, il devrait mettre davantage l'accent sur les travaux de recherche menés en laboratoire pour appuyer les analyses et les enquêtes sur les tendances en matière de drogues et sur le renforcement des capacités et l'assurance-qualité dans les laboratoires de criminalistique, conformément à la résolution 58/9

de la Commission des stupéfiants en particulier. La présence sur le terrain du programme SMART, l'échange rapide d'informations exhaustives sur les nouvelles substances psychoactives par l'intermédiaire du système mondial d'alerte précoce et le renforcement des moyens criminalistiques permettant d'identifier ces substances devraient par ailleurs faire l'objet d'une attention accrue.

190. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes pour l'exercice 2016-2017 sont de 712 300 dollars, chiffre en baisse de 34 000 dollars (4,6 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Elles doivent permettre de financer deux postes (1 P-4 et 1 G (AC)) ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), voyages, services contractuels, dépenses de représentation, frais généraux de fonctionnement et contributions aux services communs). Cette diminution, due à une baisse des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), est partiellement compensée par une hausse des dépenses relatives aux services contractuels et des frais généraux de fonctionnement.

191. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 6 (Recherche, analyse des tendances et criminalistique), du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. Ces ressources, d'un montant de 6 165 400 dollars, devraient permettre de financer 18 postes (1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 1 G (1^{re} C) et 2 G (AC)) ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants et experts, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, ainsi que fournitures et matériel). La baisse de 190 500 dollars (3,0 %) par rapport aux prévisions de dépenses révisées du budget de 2014-2015 correspond pour l'essentiel à la suppression d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) à la Section scientifique et du laboratoire et à la réduction des dépenses prévues au titre des voyages, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

Sous-programme 7. Appui en matière de politiques

192. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

193. L'ONUDC s'efforce de répondre aux préoccupations des États Membres et de renforcer son rôle en matière d'état de droit, de sécurité humaine et de développement. À cet égard, le sous-programme 7 vise à assurer la cohérence et le caractère transversal de la politique et de l'orientation stratégique dans les domaines relevant de son mandat, en combinant résultats quantifiables et stratégie d'ensemble. Cet objectif devrait être atteint grâce aux cinq grandes activités et modalités d'exécution suivantes:

a) Mise au point d'instruments normatifs (descriptifs de programmes et cadres de présentation des rapports, entre autres) pour l'élaboration des programmes, la levée de fonds et la promotion de l'action de l'ONUDC et pour la définition de résultats quantifiables à associer aux objectifs stratégiques poursuivis par l'Office. Ces instruments sont élaborés conformément aux règles et normes en

matière de droits de l'homme et aux pratiques de gestion axée sur les résultats et de gestion des cycles de programmation;

b) Conduite d'un dialogue sur les politiques avec les pays donateurs, les États Membres, les organisations internationales et les organisations du secteur privé en vue de mobiliser des ressources;

c) Communication avec les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et les médias internationaux;

d) Lancement de campagnes de sensibilisation et de communication ciblées, destinées tout particulièrement aux principales parties prenantes des domaines d'activité concernés, dont la lutte contre la drogue, la corruption, la traite des êtres humains et le trafic de migrants, et intensification de la communication en vue de gagner l'adhésion du public aux activités de l'Office;

e) Coordination avec les autres organismes des Nations Unies sur les problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

194. "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030" rassemble dans un cadre prospectif général plusieurs objectifs ayant trait à la paix, à l'état de droit, aux droits de l'homme, au développement et à l'égalité. Ce document pose qu'il est essentiel de réduire les conflits, la criminalité, la violence et la discrimination et de garantir l'inclusion et la bonne gouvernance pour assurer le bien-être de tous et le développement durable. Afin de contribuer à la mise en place d'une solide action multilatérale faisant intervenir les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organismes régionaux, la société civile, les organismes multilatéraux, le secteur privé ainsi que les milieux universitaires et visant à mobiliser toutes les ressources disponibles aux fins de l'application effective du Programme 2030, l'ONUSD centrera son action sur la création de partenariats permettant à plusieurs parties prenantes de s'engager en faveur de certaines des cibles associées aux objectifs de développement durable.

195. L'Office devrait jouer un rôle prépondérant dans la communication de données relatives à plusieurs indicateurs clefs qui font actuellement l'objet de discussions. Cependant, il faudra également mettre ce rôle à profit pour élargir les programmes ayant pour objet d'aider les États Membres à faciliter l'accès à la justice, renforcer l'état de droit aux niveaux national et régional, améliorer la sécurité de la population et garantir l'accès aux programmes de prévention, de traitement et de prise en charge en matière de drogues et de VIH. Dans le cadre de ce sous-programme, un nouveau programme mondial sera lancé en vue de permettre à l'ONUSD de prendre part à des activités coordonnées à l'échelle du système des Nations Unies, et à en assurer la direction le cas échéant, pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment son objectif 16.

196. Dans cette optique, et à l'approche de 2016, l'ONUSD est prêt à intervenir activement dans certains des domaines susmentionnés et veut participer davantage encore à l'élaboration de programmes communs à l'ensemble du système des Nations Unies, en étroite collaboration avec des parties prenantes nationales et régionales. En outre, le rôle des partenariats et de l'appui en matière de politiques devrait prendre de l'ampleur.

197. Le Bureau de liaison de New York représente l'ONUDC au sein des diverses commissions de l'Assemblée générale et entretient des relations de travail très étroites avec d'autres partenaires des Nations Unies au Siège. Il joue un rôle de coordination et veille à ce que les pratiques de l'ONUDC soient prises en compte dans les politiques plus générales des Nations Unies. Il travaille aussi avec des entités extérieures au système des Nations Unies et basées en Amérique du Nord, comme les médias, le secteur privé, des fondations, des administrations publiques des États-Unis, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et d'autres organismes de la société civile.

Tableau 21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Faciliter les interventions politiques et opérationnelles en matière de lutte contre la drogue, de prévention du crime et de justice pénale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Meilleure connaissance par le public des problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que des instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale	a) i) Augmentation du nombre de visiteurs qui s'informent sur le site Web de l'Office et suivent les activités de ce dernier sur les réseaux sociaux [Nombre de visiteurs distincts par mois]	Objectif	270 000	225 000	213 000
		Estimation		260 000	200 000
		Résultats effectifs			250 000
	[Nombre d'abonnés sur Facebook]	Objectif	150 000	–	–
		Estimation		120 000	–
		Résultats effectifs			38 300
	[Nombre d'abonnés sur Twitter]	Objectif	80 000		–
		Estimation		65 000	–
		Résultats effectifs			38 000
	ii) Augmentation du nombre de téléchargements de publications à partir du site Web de l'Office, celles-ci étant classées en fonction de leur titre et de leur type [Nombre de téléchargements de publications par mois]	Objectif	15 000	14 500	–
Estimation			14 500	14 000	
Résultats effectifs				14 000	
b) Renforcement de la capacité des États Membres de mettre en œuvre les normes, règles et conventions internationales	b) Augmentation du nombre d'accords de partenariat et de financement conclus avec des gouvernements, des fondations, des	Objectif	570 millions de dollars	500 millions de dollars	450 millions de dollars
		Estimation		500 millions de dollars	485 millions de dollars
		Résultats effectifs			605 millions de dollars

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>		
		<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
relevant du mandat de l'Office, notamment au moyen de partenariats avec les entités de la société civile compétentes	organisations non gouvernementales et d'autres organisations compétentes de la société civile et du secteur privé [Valeur des instruments de financement, tels qu'accords, échanges de lettres et mémorandums d'accord]			

Facteurs externes

198. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les ressources extrabudgétaires ne sont pas trop inférieures au montant requis; et b) les États Membres continuent d'appuyer la mise en œuvre, au sein de l'Office, de la gestion axée sur les résultats.

Produits

199. Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants:

a) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires):

i) Publications en série: base de données en ligne répertoriant les organisations non gouvernementales dont les activités portent sur la prévention de la toxicomanie, le traitement et la réadaptation, le développement alternatif, la prévention de la criminalité et la justice pénale, et la lutte contre la corruption et contre la traite des êtres humains (1); bulletin électronique mensuel de l'ONUUDC (24);

ii) Brochures, messages de sensibilisation radiophoniques et télévisuels, entretiens avec les médias et autres moyens de promotion (8);

iii) Manifestations spéciales: poursuite de la mise au point de nouvelles initiatives de collecte de fonds et de nouveaux partenariats stratégiques avec des donateurs, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des fondations privées ou d'entreprise (1); célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues (26 juin), de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (9 décembre) et de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains (30 juillet) (6);

iv) Activités ou documentation techniques: conception, maintenance et amélioration du site Web de l'ONUUDC (1);

v) Audiovisuel: enrichissement de la collection de photographies sur les thèmes des drogues, de la criminalité et du terrorisme, et gestion de la

photothèque accessible sur le Web ou sur support numérique (1);
publication de vidéos de sensibilisation (1);

vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations: coordination et liaison entre les organisations grâce à la participation aux réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et aux réunions interorganisations au sein du système des Nations Unies (1).

200. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 22 ci-dessous.

Tableau 22

Ressources prévues: sous-programme 7. Appui en matière de politiques

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
	A. Fonds à des fins générales				
Postes	1 033,5	939,8	1 167,8	3	3
Autres objets de dépense	323,4	323,4	306,2		
Total partiel	1 356,9	1 263,2	1 474,0	3	3
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	2 242,7	2 255,3	2 603,6	6	2
Programme contre le crime	5 235,6	3 616,4	4 005,3	6	4
Total partiel	7 478,3	5 871,7	6 608,9	12	6
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	4 223,7	3 767,5	4 175,3	13	13
Autres objets de dépense	360,7	482,9	348,1		
Total partiel	4 584,4	4 250,4	4 523,4	13	13
D. Budget ordinaire					
Postes	1 708,8	2 199,0	2 043,6	5	6
Autres objets de dépense	37,0	35,4	36,1		
Total partiel	1 745,8	2 234,4	2 079,7	5	6
Total	15 165,5	13 619,6	14 686,0	33	28

201. Le sous-programme 7 (Appui en matière de politiques) couvre le Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques et le Bureau de liaison de New York. Le montant total des dépenses prévues est de 14 686 000 dollars, chiffre en baisse de 479 500 dollars (3,2 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Il représente 2,3 % du projet de budget consolidé pour l'exercice 2016-2017.

202. Les prévisions pour l'exercice 2016-2017 concernant les fonds à des fins générales sont de 1 474 000 dollars, soit 117 100 dollars (8,6 %) de plus que les prévisions révisées du budget de 2014-2015. Ces ressources doivent permettre de financer trois postes (1 D-1, 1 P-3 et 1 G (AC)) ainsi que d'autres objets de dépense

(personnel temporaire (autre que pour les réunions), voyages, dépenses de représentation, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, et fournitures et matériel destinés au Bureau de liaison de New York). La hausse des dépenses prévues s'explique par l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017.

203. Les prévisions concernant les fonds réservés à des fins spéciales sont de 6 608 900 dollars, soit 869 400 dollars (11,6 %) de moins que les prévisions révisées du budget de 2014-2015, mais 737 260 dollars (12,6 %) de plus que les prévisions finales de ce même exercice. Cette hausse résulte principalement de la mise en œuvre accélérée de deux projets, l'un portant sur la mise en place d'un partenariat stratégique avec la société civile en matière de lutte contre la corruption et de prévention de la toxicomanie et de la criminalité, et l'autre sur l'amélioration de la communication et des informations destinées au public.

204. Il est prévu de continuer d'appuyer des campagnes de sensibilisation aux questions relatives à la criminalité transnationale organisée, à la traite des personnes, aux drogues et à la corruption, ainsi qu'aux nouvelles formes de criminalité transnationale organisée, comme celle qui vise les espèces sauvages. Des activités de communication essentielles, consistant par exemple à mettre à disposition un site Web actualisé et bien documenté, à fournir des matériels d'information à l'intention du public et à sensibiliser les médias et les principaux partenaires de l'ONU DC seront exécutées. En outre, des activités d'appui et de formation s'adressant aux organisations non gouvernementales, et portant en particulier sur la Convention contre la corruption, seront mises en place, et on continuera de favoriser et de coordonner la participation de la société civile aux réunions intergouvernementales pertinentes. Des fonds réservés à des fins spéciales seront également utilisés en complément des fonds d'appui aux programmes dans le domaine de la planification stratégique et de la coordination interinstitutions pour financer, notamment, la formation du personnel de l'ONU DC à la gestion axée sur les résultats et les voyages devant permettre d'assurer le suivi des questions interinstitutionnelles. L'ONU DC étant chargé de gérer les ressources du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vise à fournir une aide humanitaire, juridique et financière aux victimes de la traite, il continuera d'accorder, dans le cadre du projet connexe, de petites subventions à des organisations non gouvernementales locales qui s'occupent directement des victimes sur place.

205. Les ressources prévues pour l'exercice 2016-2017 au titre de l'appui aux programmes sont de 4 523 400 dollars, chiffre en baisse de 61 000 dollars (1,3 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Elles permettront de financer 1 poste (1 G (AC)) au Bureau du Chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques, 9 postes (3 P-4, 3 P-3 et 3 G (AC)) à la Section du cofinancement et des partenariats (dont relève le Bureau de liaison de Bruxelles), 1 poste (1 P-4) au Groupe de la planification stratégique et 2 postes (1 P-4 et 1 G (AC)) à la Section de la sensibilisation, ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, activités de représentation, fournitures et matériel, et contributions aux services communs). La diminution nette prévue, qui est due à l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017 et aux réductions touchant le personnel temporaire (autre que pour les réunions), est

partiellement compensée par l'allocation d'un poste P-4 à la Section de la sensibilisation, désormais chargée de supporter la totalité des frais y afférant alors que ceux-ci étaient auparavant partiellement couverts par le projet portant sur la mise en place d'un partenariat stratégique avec la société civile en matière de lutte contre la corruption et de prévention de la toxicomanie et de la criminalité.

206. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 7 (Appui en matière de politiques), du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. Ils s'élèvent à 2 079 700 dollars, montant en hausse de 333 900 dollars (19,1 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Ils devraient permettre de financer six postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) ainsi que d'autres objets de dépense (voyages et services contractuels). La hausse prévue, qui résulte principalement du transfert d'un poste P-4 qui dépendait jusque-là du sous-programme 8, est partiellement contrebalancée par la baisse des dépenses prévues au titre des voyages et des travaux contractuels d'imprimerie.

Sous-programme 8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs

207. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des opérations, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 8 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

208. Le sous-programme couvre le Bureau du Directeur de la Division des opérations, la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain et quatre sections régionales. Actuellement, le réseau de l'ONUSD sur le terrain, qui est constitué de 17 bureaux extérieurs (bureaux régionaux, bureaux de pays et bureaux de liaison et de partenariat) et de plus de 50 bureaux de programme subsidiaires, dessert plus de 190 pays et emploie plus de 1 400 personnes, dont la plupart sont recrutées localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et personnels engagés au titre de contrats de service). Ces postes temporaires font fréquemment l'objet de changements et sont administrés par le PNUD pour le compte de l'ONUSD.

209. L'objectif de ce sous-programme sera réalisé au moyen des activités suivantes:

a) Fourniture de services consultatifs de qualité en matière politique, stratégique et normative aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies, aux partenaires et aux donateurs, dans tous les domaines qui relèvent du mandat de l'ONUSD;

b) Prestation de conseils aux États Membres et aux partenaires locaux des bureaux extérieurs sur les dispositions des conventions des Nations Unies relatives à la drogue, à la criminalité et à la corruption, les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, les traités internationaux et les cadres institutionnels et politiques ayant trait à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, ainsi que dans d'autres domaines qui relèvent du mandat de l'ONUSD;

c) Promotion auprès des États Membres de l'élaboration de politiques, stratégies et plans d'action en matière de lutte contre la drogue et le crime aux

échelons national et régional, et fourniture de services d'experts et d'informations à cette fin;

d) Élaboration et exécution de programmes intégrés avec des pays et des entités régionales partenaires et pleine appropriation de ces programmes par les États Membres au moyen d'un dialogue régulier sur les politiques, les stratégies et la programmation tant sur le terrain qu'au siège;

e) Promotion de l'intégration des questions intéressant la drogue et le crime dans les stratégies nationales et régionales de développement et de sécurité, selon qu'il convient, et fourniture de conseils techniques aux fins de la création de nouveaux partenariats et du renforcement de la coopération régionale et interrégionale contre la criminalité transnationale organisée et les trafics;

f) Pilotage de mécanismes permettant de consulter les partenaires locaux dans les bureaux extérieurs et constituant une plate-forme d'action commune avec les organismes des Nations Unies partenaires, les institutions financières internationales, les organismes multilatéraux, les organisations régionales et les donateurs.

210. En 2016-2017, les principaux services devant être fournis dans le cadre de ce sous-programme viseront avant tout à étendre les programmes nationaux et régionaux et à élaborer de nouvelles initiatives de coopération interrégionale, notamment entre l'Asie occidentale et centrale, l'Europe et l'Afrique; l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique; et l'Afrique de l'Ouest et du Nord, le Moyen-Orient et l'Europe. Les services transversaux de la Division des opérations, les conseils stratégiques et opérationnels fournis aux États Membres, la direction de l'ONUDC et tous les bureaux extérieurs, ainsi que les fonctions de coordination et de liaison des sections régionales et de la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain sont indispensables pour continuer d'intégrer et d'harmoniser toutes les activités que l'ONUDC mène sur le terrain dans le cadre de ses programmes nationaux, régionaux et mondiaux. En 2016-2017, le sous-programme 8 portera également sur l'amélioration continue des systèmes d'établissement de rapport et des processus de surveillance, l'élaboration d'orientations pratiques sur des questions relatives à la gestion des bureaux extérieurs et sur la stabilisation des systèmes financiers et fonctionnels fragmentés qui permettent de rendre compte de la qualité, de la surveillance, du suivi et de la gestion. Le lancement en novembre 2015 d'Umoja, qui couvre également tous les processus de gestion des bureaux extérieurs et la coopération technique sur le terrain, nécessitera un solide appui administratif de la part de la Division au Siège en 2016 et 2017 et la collaboration avec d'autres divisions pour assurer l'intégration du progiciel avec les fonctionnalités du système ProFi relatives aux projets et programmes.

Tableau 23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**Objectif:** Faciliter la coopération et la gestion sur le terrain dans les domaines d'activité relevant du mandat de l'Office

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Conception de programmes intégrés avec la participation des pays bénéficiaires et mise en œuvre de ces programmes en étroite concertation avec les entités régionales et les pays partenaires, selon le cas	i) Augmentation du nombre de programmes nationaux et régionaux intégrés mis au point et exécutés sur le terrain	Objectif	18	10	8
		Estimation		10	8
		Résultats effectifs			8
	ii) Augmentation du pourcentage d'États Membres qui se disent satisfaits des conseils sur la politique à suivre, de l'expertise technique, de la coordination et des autres formes d'appui fournis par le réseau de l'Office sur le terrain	Objectif	85	85	75
		Estimation		85	75
		Résultats effectifs			75
b) Amélioration de la transparence, de l'efficacité, de l'application du principe de responsabilité et de la gouvernance dans les bureaux extérieurs de l'Office	i) Augmentation du nombre de bureaux extérieurs faisant l'objet d'opinions d'audit non assorties de réserves [Nombre de cas où un bureau extérieur fait l'objet d'une opinion d'audit assortie de réserves]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			0
	ii) Diminution du nombre de bureaux extérieurs faisant l'objet d'opinions d'audit défavorables [Nombre de cas où un bureau extérieur fait l'objet d'une opinion d'audit défavorable]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			0
	iii) Augmentation du nombre de recommandations formulées à l'issue d'évaluations et acceptées dans leur intégralité qui ont été mises en œuvre dans les bureaux extérieurs	Objectif	30	–	–
		Estimation		25	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

211. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) l'Office peut toujours compter sur des ressources extrabudgétaires pour ses programmes intégrés et ses opérations sur le terrain; b) les États Membres sont disposés à verser des ressources à des fins génériques au niveau des programmes;

c) des mécanismes régionaux efficaces et la collaboration avec les homologues nationaux contribuent à la bonne exécution des programmes; et d) la situation sur le terrain n'empêche pas l'exécution des activités prévues.

Produits

212. Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants:

a) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires): réunions et groupes d'experts avec les États Membres sur les priorités stratégiques des programmes de l'ONUDC, les nouvelles initiatives régionales, les nouveaux programmes communs et la création de réseaux d'experts (1); appui et suivi stratégiques et opérationnels des bureaux extérieurs (1); services fonctionnels pour les organes d'examen et de contrôle (1);

b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: conseils aux États Membres et autres acteurs concernés sur les stratégies, les concepts et les cadres d'action concertée relevant du mandat de l'Office (1);

ii) Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs: exécution des programmes et des projets opérationnels suivants: programme de pays pour l'Afghanistan (1); programme de pays pour l'Indonésie (1); programme de pays pour le Myanmar (1); programme de pays pour la République islamique d'Iran (1); programme de pays pour le Pakistan (1); élaboration et mise en œuvre d'un nouveau programme de pays pour l'État plurinational de Bolivie (1); portefeuilles de programmes en Amérique latine (Brésil, Colombie, Mexique, Paraguay et Pérou) et en Amérique centrale (1); programme pour les pays d'Asie centrale (1); programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins (1); programme régional pour l'Afrique de l'Est, dont le programme national intégré pour l'Éthiopie (1); programme régional pour l'Asie du Sud (1); programme régional pour l'Europe du Sud-Est (1); programme régional pour l'Asie du Sud-Est (1); programme régional pour l'Afrique australe (1); programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (1); programme régional pour les États arabes (1); programme régional pour les Caraïbes.

213. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 24 ci-dessous.

Tableau 24

Ressources prévues: sous-programme 8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Fonds à des fins générales					
Postes	6 139,2	5 951,1	2 228,4	14	7
Autres objets de dépense	65,3	34,7	3,3		
Total partiel	6 204,5	5 985,8	2 231,7	14	7

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
	B. Fonds à des fins spéciales^a				
Programme contre la drogue	6 780,5	4 624,1	4 167,3	13	18
Programme contre le crime	1 800,3	1 872,2	2 308,5	7	14
Total partiel	8 580,8	6 496,3	6 475,8	20	32
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	13 453,2	12 458,7	9 278,1	80	41
Autres objets de dépense	4 513,4	5 124,0	2 626,5		
Total partiel	17 966,6	17 582,7	11 904,5	80	41
D. Budget ordinaire					
Postes	1 487,8	1 138,4	1 218,5	5	4
Autres objets de dépense	2 769,3	1 529,4	2 707,5		
Total partiel	4 257,1	2 667,8	3 926,0	5	4
Total	37 009,1	32 732,6	24 538,0	120	84

Inclut les postes gérés par l'ONU DC qui étaient financés par les fonds à des fins spéciales en septembre 2015. On comptait à cette date, outre les postes financés par ces fonds qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 229 postes locaux dans les bureaux extérieurs (48 administrateurs recrutés sur le plan national, 78 postes d'agent local et 1 103 contrats de louage de services) gérés par le PNUD pour le compte de l'ONU DC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur niveau change fréquemment.

214. Le montant total des ressources prévues est de 24 538 000 dollars, chiffre en baisse de 12 471 100 dollars (33,7 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Il représente 3,8 % du projet de budget consolidé pour l'exercice 2016-2017.

215. La répartition des ressources prévues pour la composante Siège du sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 25 ci-dessous.

Tableau 25

Ressources prévues: sous-programme 8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs – siège

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
	A. Fonds à des fins générales				
Postes	723,0	668,8	–	1	–
Autres objets de dépense	7,3	7,3	–		
Total partiel	730,3	676,1	–	1	–
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	750,9	750,9	969,8	5	5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
	Programme contre le crime	279,4	279,4	970,7	2
Total partiel	1 030,3	1 030,3	1 940,5	7	11
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	8 825,9	7 928,4	6 995,4	30	22
Autres objets de dépense	767,2	783,7	428,9		
Total partiel	9 593,1	8 712,0	7 424,3	30	22
D. Budget ordinaire					
Postes	1 487,8	1 138,4	1 218,5	5	4
Autres objets de dépense	2 769,3	1 529,4	2 707,5		
Total partiel	4 257,1	2 667,8	3 926,0	5	4
Total	15 610,8	13 086,3	13 290,8	43	37

216. Il ne sera pas alloué de ressources à des fins générales à la composante Siège du sous-programme 8 au cours de l'exercice biennal 2016-2017 car il a été proposé que le poste D-2 de Directeur de la Division des opérations soit imputé au budget ordinaire à partir de 2016. Cette évolution, qui s'inscrit dans le cadre du processus de transition vers le nouveau modèle de financement, découle de la réorganisation des fonctions normatives et opérationnelles de toutes les divisions de l'ONUDC, qui permettra de créer une structure de gestion pleinement harmonisée.

217. Pour l'exercice biennal 2016-2017, un montant de 7 424 300 dollars de fonds d'appui aux programmes devrait être affecté aux activités menées par le Bureau du Directeur de la Division des opérations, par la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain et par les sections régionales. Il représente une baisse de 2 168 800 dollars (22,6 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015, et devrait permettre de financer 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) au Bureau du Directeur, 7 postes (1 P-5, 2 P-4 et 4 G (AC)) à la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain et 14 postes (4 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 6 G (AC)) aux sections régionales, ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire, voyages, dépenses de représentation, services contractuels, frais généraux de fonctionnement et contributions aux services conjoints).

218. La baisse de ce montant s'explique par le fait que 7 postes (2 P-4, 3 P-3 et 2 G (AC)) seront désormais imputés aux fonds à des fins spéciales, ce qui s'inscrit dans le cadre de la transition progressive vers le modèle de financement basé sur le recouvrement intégral des coûts. De plus, les 4 postes de la Division des opérations (2 P-3 et 1 G (AC) aux sections régionales et 1 G (AC) au Bureau du Directeur) qui avaient été gelés pour l'exercice biennal 2014-2015 dans le cadre du plan d'efficacité de la Division seront supprimés. D'autres changements et réductions toucheront aussi les autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), voyages, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires et contributions aux services conjoints). Cette baisse est partiellement compensée par la création de 3 nouveaux postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 G (AC)) à la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain. Après la restructuration de la Division des opérations, certaines fonctions et responsabilités qui incombait

auparavant au Service de la programmation intégrée et du contrôle et au Bureau du Directeur de la Division ont été transférées à la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain, pour que celle-ci soutienne plus efficacement le réseau de bureaux extérieurs.

219. Le poste P-5 de Chef de la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain sera imputé aux fonds d'appui aux programmes à partir de l'exercice biennal 2016-2017. Le titulaire dirige les travaux de la Section consistant à assurer des services essentiels et des fonctions transversales afin de garantir, grâce à l'élaboration constante de nouvelles lignes directrices stratégiques et méthodes opérationnelles, le bon fonctionnement et l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs. Il s'acquitte également des fonctions suivantes: a) fournir des avis et un appui au Directeur de la Division sur les aspects stratégiques, opérationnels, de sécurité et de gestion qui concernent les bureaux extérieurs et les programmes exécutés sur le terrain; b) fournir des orientations et des conseils techniques sur tous les audits, examens et évaluations relatifs aux travaux de la Division au siège et sur le terrain, et en assurer la coordination; c) gérer les ressources humaines et financières de la Section; d) guider et diriger l'élaboration et la promotion de normes communes en matière de pratiques optimales concernant les programmes exécutés sur le terrain; et e) guider et superviser les systèmes de gestion de la qualité, de suivi et de communication d'informations mis en place pour les bureaux extérieurs et les programmes exécutés sur le terrain et gérés par la Division.

220. La création d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) consacrés à la gestion de la sécurité des bureaux extérieurs devrait permettre de cerner, surveiller et atténuer les risques en matière de sécurité qui sont associés à toutes les opérations extérieures et de donner au siège les moyens d'intervenir en cas d'incidents sur le terrain, considérant que le nombre et la complexité de ces incidents se sont considérablement accrus ces dernières années.

221. Concrètement, ces nouveaux effectifs permettront à l'ONUDC d'appliquer pleinement les normes du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, en ce qui concerne les fonctions d'appui que le siège assure au profit du réseau de bureaux extérieurs, qui compte plus de 70 sites. Il faut en parallèle créer une solide culture de sécurité institutionnelle dans tous les bureaux de l'ONUDC, notamment par la formulation, en matière de programmation et de budgétisation, d'orientations qui permettent d'améliorer l'évaluation des risques et l'état de préparation sur le plan de la sécurité dans les opérations sur le terrain.

222. Le poste P-4 couvre les fonctions suivantes: a) fournir au quotidien des conseils et des orientations sur les mesures de sécurité applicables à toutes les opérations sur le terrain, y compris aux programmes mondiaux gérés depuis le siège par toutes les divisions qui exécutent des composantes de terrain dans un contexte de sécurité complexe; b) fournir une formation initiale en matière de sécurité aux nouveaux agents des bureaux extérieurs et cadres de l'ONUDC; c) aider les représentants sur le terrain à planifier la sécurité locale; d) faire régulièrement rapport à la direction de l'ONUDC; e) appuyer la gestion des incidents en matière de sécurité sur le terrain et des situations de crise, dont le nombre ne cesse de croître dans les bureaux extérieurs, et l'application des autres mesures devant être prises à cet égard; et f) assurer le secrétariat du Groupe de gestion des crises de l'ONUDC et représenter l'Office au sein du réseau et des groupes de travail du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, en étroite consultation avec

le Chef de la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain et la direction de l'ONUDD, le cas échéant.

223. Le poste d'agent des services généraux couvre les fonctions suivantes: a) appuyer les professionnels chargés de la sécurité de l'ONUDD; b) examiner et diffuser en temps voulu aux bureaux concernés tous les rapports et budgets ayant trait à la sécurité; c) veiller à ce que les informations relatives aux bureaux extérieurs et à leur personnel soient correctement consignées dans les bases de données gérées par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat; d) gérer le registre central du personnel hors siège ayant des responsabilités en matière de sécurité; e) fournir des conseils et orientations de base en matière de sécurité aux agents en poste à Vienne qui se rendent sur le terrain; f) recueillir des données en vue des réunions d'information sur la sécurité régulièrement organisées à l'intention de la direction et du personnel; et g) contribuer à la définition et à l'offre de formations en matière de sécurité à l'intention du personnel sur le terrain et au siège.

224. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentées au chapitre 16, sous-programme 8 (Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs), et au chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Leur montant, 3 926 000 dollars, représente une baisse de 331 100 dollars (7,8 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Les ressources demandées au titre du chapitre 16, soit 2 336 700 dollars, serviront à financer 4 postes (1 D-2, 1 P-4 et 2 G (AC)) et les dépenses afférentes aux voyages. La baisse s'explique principalement par la perte par transfert au sous-programme 7 d'un poste P-4 et la suppression d'un poste D-1, partiellement contrebalancées par l'imputation au budget ordinaire d'un poste D-2 auparavant financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Les fonctions qui incombaient au titulaire du poste D-1 seront réparties entre le Directeur de la Division des opérations, le Chef de la Section de l'appui à la gestion des opérations sur le terrain et les sections régionales. Le crédit de 1 589 300 dollars demandé au chapitre 23 du projet de budget ordinaire servira à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et experts, aux voyages, aux services contractuels, aux dépenses de fonctionnement et aux subventions et contributions.

225. La répartition des ressources prévues pour la composante Opérations hors siège du sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 26 ci-dessous.

Tableau 26

Ressources prévues: sous-programme 8. Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs – opérations hors siège

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015	2014-2015		2014-2015	2016-2017
	(budget révisé)	(prévisions finales)	2016-2017		
A. Fonds à des fins générales					
Postes	5 416,2	5 282,3	2 228,4	13	7
Autres objets de dépense	58,0	27,4	3,3		
Total partiel	5 474,2	5 309,7	2 231,7	13	7

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
B. Fonds à des fins spéciales^a					
Programme contre la drogue	6 029,6	3 873,2	3 197,5	8	13
Programme contre le crime	1 520,9	1 592,8	1 337,8	5	8
Total partiel	7 550,5	5 466,0	4 535,3	13	21
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	4 627,3	4 530,4	2 282,7	50	19
Autres objets de dépense	3 746,2	4 340,3	2 197,6		
Total partiel	8 373,5	8 870,7	4 480,3	50	19
Total	21 398,2	19 646,3	11 247,2	77	47

^a Inclut les postes gérés par l'ONU DC qui étaient financés par les fonds à des fins spéciales en septembre 2015. On comptait à cette date, outre les postes financés par ces fonds qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 229 postes locaux dans les bureaux extérieurs (48 administrateurs recrutés sur le plan national, 78 postes d'agent local et 1 103 contrats de louage de services) gérés par le PNUD pour le compte de l'ONU DC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur niveau change fréquemment.

226. Les prévisions relatives aux ressources à des fins générales sont de 2 231 700 dollars, chiffre en baisse de 3 242 500 dollars (59,2 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Elles devraient permettre de financer 7 postes (1 D-1, 5 P-5 et 1 P-4) et un autre objet de dépense (frais généraux de fonctionnement). La baisse s'explique par le fait que 6 postes (2 D-1 et 4 P-5) auparavant financés par le budget ordinaire seront imputés aux fonds réservés à des fins spéciales dans le cadre de la transition vers le modèle de financement basé sur le recouvrement intégral des coûts. En outre, d'autres réductions et modifications touchent d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), services contractuels et frais généraux de fonctionnement). Les derniers postes de représentants de bureau extérieur encore imputés au budget ordinaire devraient être financés par des fonds à des fins spéciales avant la fin de l'exercice biennal 2016-2017. Ce changement est proposé pour les bureaux dont la situation financière est saine et où le volume de programme le permet. Au cours de l'exercice 2016-2017, la Division des opérations continuera de surveiller l'application du nouveau modèle de financement et réalisera des évaluations rigoureuses de la viabilité et des risques afin de garantir la pérennité du réseau de bureaux extérieurs.

227. Concernant les fonds à des fins spéciales, les prévisions sont de 6 475 800 dollars, affectés tant au siège qu'aux opérations hors siège. Ce montant servira à financer l'élaboration de programmes et la gestion de leur phase de démarrage ainsi que les projets de terrain qui couvrent les coûts d'infrastructure et des bureaux locaux, notamment au Brésil, Mexique et Panama. Il représente une baisse de 2 105 100 dollars (24,5 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015, mais de seulement 20 500 dollars (0,3 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. La baisse des ressources affectées aux activités de programme s'explique principalement par une augmentation des contributions en nature reçues de plusieurs pays.

228. Pour ce qui est des fonds d'appui aux programmes, les prévisions pour l'exercice biennal 2016-2017 sont de 4 480 300 dollars, chiffre en diminution de 3 893 200 dollars (46,5 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Ce montant permettra de financer 19 postes pourvus localement (2 administrateurs recrutés sur le plan national et 17 agents locaux), ainsi que d'autres objets de dépense (frais de voyage, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, et fournitures et accessoires). La baisse s'explique par le fait que des dépenses auparavant imputées à ces fonds seront financées par des ressources à des fins spéciales, évolution qui s'inscrit dans le cadre de la transition vers le modèle de financement basé sur le recouvrement intégral des coûts. Cette transition est mise en œuvre à un rythme réaliste, qui ne compromet pas inutilement le réseau de bureaux extérieurs.

Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants

229. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe à la Division des traités, sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

230. Le secrétariat des organes directeurs est chargé de fournir un appui technique et fonctionnel ainsi que des services de secrétariat aux organes ci-après, pour leur permettre de remplir la mission qui leur revient en tant qu'organes des Nations Unies chargés d'élaborer des politiques en matière de lutte contre la drogue, de prévention du crime et de justice pénale à l'échelle internationale, et en tant qu'organes directeurs de l'Office: a) la Commission des stupéfiants (y compris les activités qu'elle mène en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016 et la suite qui devra y être donnée); b) les cinq organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (Réunions régionales des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient); c) la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; d) le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC; e) le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les réunions régionales préparatoires (y compris la suite à donner au treizième Congrès, tenu à Doha du 12 au 19 avril 2015, et les préparatifs du quatorzième congrès, qui se tiendra en 2020); f) l'Assemblée générale, y compris les préparatifs de la session extraordinaire de 2016, et les services de secrétariat et de suivi correspondants; et g) le Conseil économique et social. En outre, le secrétariat des organes directeurs coordonne et contrôle la suite donnée aux résolutions et décisions des organes directeurs susmentionnés.

231. Le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) assure les fonctions de secrétariat de ce dernier, en lui fournissant notamment un appui technique et fonctionnel, et l'aide à surveiller et à faciliter l'application par les gouvernements des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il

élabore le rapport annuel de l'OICS, ainsi que son rapport annuel sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (rapport sur les précurseurs) et ses deux rapports techniques annuels portant respectivement sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Il administre le régime international des évaluations et statistiques ainsi que de nombreux autres systèmes informatiques comme le Système international de contrôle des drogues, le Système international d'autorisation des importations et des exportations (Système I2ES) pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes, le système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) et le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (Système PICS), conformément à la résolution 59/162 de l'Assemblée générale. Au nom de l'OICS, le secrétariat entretient un dialogue constant avec les gouvernements, leur fournit sous la forme de conseils techniques et d'activités d'assistance et de formation un appui pour l'application des dispositions des trois traités et les aide à recueillir et échanger des renseignements pour les besoins des enquêtes sur les détournements de précurseurs.

Tableau 27

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Veiller au bon fonctionnement des organes des Nations Unies chargés d'élaborer des politiques en matière de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité, qui sont par ailleurs les organes directeurs de l'ONUDC, et à la bonne exécution de leurs mandats; veiller à ce que l'OICS s'acquitte de ses obligations conventionnelles qui consistent à surveiller et promouvoir l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à vérifier qu'ils sont respectés en tous points et permettre au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale de s'acquitter de son rôle consultatif.

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de l'appui fourni par l'Office aux mécanismes de décision et d'élaboration des politiques des organes directeurs de l'ONU en ce qui concerne les questions relatives à la drogue, à la criminalité et au terrorisme	i) Pourcentage de membres des commissions ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat	Objectif	85	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	[Pourcentage de membres de la Commission des stupéfiants ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits]	Objectif	85	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
[Pourcentage de membres de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ayant répondu à l'enquête qui se déclarent pleinement satisfaits]	Objectif	85	–	–	
	Estimation		–	–	
	Résultats effectifs			–	

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Pourcentage d'États Membres participant au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui se disent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat	Objectif	–	85	–
		Estimation	–	85	–
		Résultats effectifs	–		–
b) Mise à la disposition de l'OICS des moyens dont il a besoin pour assurer le suivi et la promotion des conventions internationales relatives au contrôle des drogues	i) Pourcentage de membres de l'OICS qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis par le Secrétariat, y compris de la qualité des analyses relatives à l'application des traités	Objectif	85	53,8	–
		Estimation		83	76,9
		Résultats effectifs			92
	ii) Pourcentage de décisions de l'OICS mises en œuvre par le Secrétariat	Objectif	85	85	–
		Estimation		85	80
		Résultats effectifs			80
c) Renforcement de l'appui apporté par l'Office au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en vue de faciliter la prise de décisions et la formulation d'orientations	Pourcentage d'États Membres participant au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui se disent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat	Objectif	–	85	–
		Estimation	–	85	–
		Résultats effectifs	–		–

Facteurs externes

232. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres sont prêts à participer pleinement aux travaux des commissions, tant lors des sessions ordinaires et des reprises de session que lors des réunions intersessions, et à donner suite aux résolutions qu'elles adoptent; b) les installations et services de conférence nécessaires sont mis à la disposition des États Membres; c) les ressources disponibles ne sont pas trop inférieures au montant requis pour fournir les services prévus en temps voulu; d) les États Membres sont disposés à mettre en œuvre les directives de politique générale des organes conventionnels et des organes directeurs concernant la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme; et e) les États Membres s'investissent activement dans un dialogue soutenu avec l'OICS, directement ou par l'intermédiaire de son secrétariat, pour veiller au respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des

drogues et à l'application effective de leurs dispositions, notamment en participant au système international de contrôle des drogues (évaluations, prévisions et statistiques relatives aux drogues), en établissant, de manière ponctuelle et régulière, les rapports qu'ils doivent communiquer à l'OICS comme prévu dans les conventions, en répondant aux communications et aux demandes d'information émanant de lui, en accueillant les missions qu'il se propose d'effectuer sur leur territoire et en envoyant des délégations s'entretenir avec lui à sa demande.

Produits

233. Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants:

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

i) Assemblée générale:

a. Documentation destinée aux organes délibérants: rapports sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (2); rapports sur les activités de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); rapports sur la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016 (2); rapports sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, notamment de ses capacités de coopération technique (2); suite donnée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès, qui se tiendra en 2020 (2);

ii) Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances plénières (8); ateliers (4);

b. Documentation destinée aux organes délibérants: ordre du jour annoté (1); documents d'avant session (5); document final (1);

iii) Conseil économique et social:

a. Services fonctionnels pour les réunions du Conseil économique et social (12);

b. Documentation destinée aux organes délibérants: rapports annuels de la Commission des stupéfiants (2); rapports annuels des reprises de session de la Commission des stupéfiants (2); rapports annuels de l'OICS (2); rapports annuels de l'OICS sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (2); rapports annuels de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2); rapports annuels des reprises de session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

- iv) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances plénières de la Commission (32); réunions du Comité plénier lors des sessions ordinaires de la Commission (24); séances plénières de la Commission durant la reprise de la session (4); réunions intersessions de la Commission organisées à l'intention des missions permanentes (10); réunions intersessions du Bureau de la Commission (12);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants: ordre du jour provisoire annoté pour la session annuelle ordinaire de la Commission (2); ordre du jour provisoire annoté pour la reprise de session de la Commission (2); notes du Secrétariat concernant les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC (2); rapports annuels sur les activités des instituts membres du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2); guide de discussion annuel pour les débats thématiques menés lors de la session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2);
- v) Commission des stupéfiants:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions du Comité plénier de la Commission (16); réunions intersessions de la Commission organisées à l'intention des missions permanentes (10); séances plénières de la Commission durant la reprise de la session (4); réunions intersessions du Bureau de la Commission (12); séances plénières et réunions des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission (9);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants: ordre du jour provisoire annoté pour la session annuelle ordinaire de la Commission des stupéfiants (2); ordre du jour provisoire annoté pour la reprise de session de la Commission (2); rapports annuels du Directeur exécutif sur les activités de l'Office (2); rapports annuels sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission (2); rapport biennal du Directeur exécutif sur la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action pour la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (1); notes du Secrétariat concernant les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC (2); rapports concernant la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue (8); rapports annuels sur les

modifications du champ d'application du contrôle des substances (2); ordres du jour provisoires annotés pour les réunions des organes subsidiaires (9); rapports sur la coopération régionale destinés aux organes subsidiaires (9); rapport final des réunions des organes subsidiaires (9); rapports sur l'application des recommandations adressées aux organes subsidiaires (9);

vi) Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC:

a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions, séances informelles et consultations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC (24);

vii) Organe international de contrôle des stupéfiants:

a. Services fonctionnels pour les réunions: services fonctionnels pour les séances de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations (110); services fonctionnels au Comité directeur du Projet "Cohesion" et à l'Équipe spéciale chargée du Projet "Prism", deux projets internationaux très importants de traçage des substances chimiques qui entrent dans la fabrication de drogues illicites (ressources extrabudgétaires) (10);

b. Documentation destinée aux organes délibérants: rapports annuels sur les modifications du champ d'application du contrôle des substances (2); rapports concernant le fonctionnement du contrôle international exercé sur l'offre licite de stupéfiants et substances psychotropes, y compris le régime d'évaluations pour les stupéfiants et le système de prévisions (8); rapports adressés aux équipes des Projets "Prism" et "Cohesion", deux initiatives internationales visant à prévenir le détournement de produits chimiques qui entrent dans la fabrication illicite de drogues (8); rapports sur les missions de l'OICS et études ponctuelles (30); rapports sur les faits nouveaux intervenus entre les sessions (4); rapports sur l'analyse de données visant à mettre en évidence les nouvelles tendances de la fabrication illicite de drogues et à fournir des évaluations relatives aux produits chimiques (précurseurs) (4); rapports d'évaluation du respect de l'ensemble des traités par les gouvernements (4); rapports sur les articles 14, 19 et 22 (respectivement) des conventions de 1961, 1971 et 1988 (4); rapports d'évaluation de la suite donnée par les gouvernements aux missions de l'OICS (4); rapports techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs (6);

- c. Groupes spéciaux d'experts: réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'OICS sur l'application des articles 12, 13 et 22 de la Convention de 1988 en ce qui concerne le contrôle des précurseurs (1); réunions de groupes spéciaux d'experts chargés d'aider l'OICS à étudier les questions liées à l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (3); services fonctionnels pour les réunions des équipes des Projets "Prism" et "Cohesion" (2); réunion d'un groupe spécial d'experts mandaté comme suite à l'examen de haut niveau que la Commission des stupéfiants a consacré à l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (1);
 - d. Services fonctionnels pour les réunions organisées par des organisations intergouvernementales et d'autres organisations régionales ou internationales ayant notamment pour mission de lutter contre la drogue, comme INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, le Conseil de l'Europe (Groupe Pompidou) et Europol (6);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire):
- i) Publications en série: publications établies à la demande de l'OICS (2); rapports sur la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes ainsi que de leurs précurseurs (2); *Stupéfiants: évaluations des besoins du monde – statistiques* (2); mises à jour trimestrielles des prévisions des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux Tableaux II, III et IV (8); rapports de l'OICS établis en application de l'article 15 de la Convention de 1961 et de l'article 18 de la Convention de 1971 (2); rapports de l'OICS sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (2); suppléments à la publication *Stupéfiants: évaluations des besoins du monde – statistiques*, et deux éditions préliminaires de l'évaluation des besoins du monde (10); statistiques sur les substances psychotropes (prévisions des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites au Tableau II, autorisations requises pour l'importation de substances inscrites aux Tableaux III et IV) (2); annuaires des autorités nationales compétentes aux fins des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (2);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation: bulletins d'information mensuels à l'intention des membres de l'OICS (24); dossiers de presse à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'OICS (2);
 - iii) Communiqués et conférences de presse: liaison avec les centres d'information des Nations Unies, participation à des conférences de presse, réponses aux demandes des médias et participation à l'élaboration des discours et des interventions des membres de l'OICS aux réunions internationales, notamment celles de la Commission des stupéfiants et du

Conseil économique et social (2); large diffusion des conclusions et des rapports de l'OICS auprès des décideurs et du grand public (2);

iv) Activités et documentation techniques: mise à jour annuelle du tableau des pays qui soumettent à autorisation l'importation de substances inscrites aux Tableaux III et IV de la Convention de 1971 (2); mise à jour et envoi annuels du formulaire D (renseignements sur les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes) (2); mise à jour et envoi annuels de la liste des stupéfiants placés sous contrôle international ("Liste jaune") (2); mise à jour et envoi annuels de la liste des substances psychotropes placées sous contrôle international ("Liste verte") (2); mise à jour et envoi annuels de la liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international ("Liste rouge") (2); mise à jour et enrichissement de trois bases de données globales sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs (2); mise à jour et distribution de supports de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs (3); mise à jour de la liste de surveillance internationale spéciale limitée de produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants (2); mise à jour de la documentation relative au contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (2); mise à jour annuelle des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour communiquer à l'OICS les statistiques et les évaluations exigées par la Convention de 1961 (2); mises à jour annuelles des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les données exigées par la Convention de 1971 et les résolutions du Conseil économique et social (2); collecte et analyse de données sur la fabrication, le commerce et les modes d'utilisation licites des précurseurs, visant à faciliter la détection des transactions suspectes et à créer et alimenter des bases de données (1); collecte et analyse de données permettant d'établir et de tenir à jour une liste de surveillance internationale spéciale de produits chimiques non inscrits aux tableaux afin d'empêcher leur utilisation par des trafiquants (1);

v) Promotion d'instruments juridiques: lettres d'information trimestrielles de l'OICS aux gouvernements (8); présentation aux gouvernements, à l'OICS et à la Commission de propositions de mesures supplémentaires ou de substitution aux fins du respect des traités (2); collecte de données et analyse d'indicateurs susceptibles d'aider les gouvernements à mieux évaluer leurs besoins en stupéfiants (1); étude et analyse de données visant à mettre en évidence les nouvelles tendances de l'offre et de la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes tels que les stimulants de type amphétamine et à fournir des analyses comparatives en la matière (1); et étude sur la disponibilité des stupéfiants et substances psychotropes à des fins médicales (1);

- c) Coopération technique (budget ordinaire):
- i) Services consultatifs: visites et missions effectuées dans les pays par l'OICS (30); promotion d'instruments juridiques: envoi de notes verbales valant notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues; présentation aux gouvernements, à l'OICS et à la Commission de propositions de mesures supplémentaires ou de substitution aux fins du respect des traités (2); fourniture aux États d'informations et de conseils juridiques sur l'adhésion aux conventions et leur pleine application (2);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers: formation d'experts (autorités nationales chargées du contrôle des drogues) (2).

234. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 9 est indiquée dans le tableau 28 ci-dessous.

Tableau 28

Ressources prévues: sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	5 277,0	4 138,4	5 798,5	6	5
Programme contre le crime	21,5	21,5	21,5	–	1
Total partiel	5 298,5	4 159,9	5 820,0	6	6
B. Budget ordinaire					
Postes	9 678,9	10 561,3	9 747,2	37	37
Autres objets de dépense	–	1 125,7	–		
Total partiel	9 678,9	11 687,0	9 747,2	37	37
Total	14 977,4	15 846,9	15 567,2	43	43

235. Le montant total des ressources prévues est de 15 567 200 dollars, chiffre en augmentation de 589 800 (3,9 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015. Il représente 2,4 % du projet de budget consolidé pour l'exercice biennal 2016-2017.

236. Les prévisions relatives aux fonds réservés à des fins spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017 sont de 5 820 000 dollars, chiffre en hausse de 521 500 dollars (9,8 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015 et de 1 660 100 dollars (39,9 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Cette augmentation s'explique par l'intensification des activités de programme liées au contrôle des précurseurs chimiques, au renforcement des capacités dans le domaine du contrôle réglementaire et aux nouvelles substances psychoactives.

237. L'objectif général du programme de contrôle des précurseurs chimiques de l'OICS continue de refléter ses activités principales, à savoir surveiller le commerce

licite des produits chimiques inscrits aux Tableaux I et II de la Convention de 1988 et empêcher leur détournement vers les circuits illicites, surveiller le trafic de précurseurs et évaluer des substances qui ne sont pas encore placées sous contrôle international dans la perspective d'une éventuelle modification du champ d'application de ce contrôle. Conformément à la résolution 59/162 de l'Assemblée générale, les initiatives internationales de lutte contre le détournement des précurseurs, comme les Projets "Prism" (concernant les précurseurs des stimulants de type amphétamine) et "Cohesion" (concernant les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne), continuent de faire l'objet d'une attention particulière. Les autres domaines prioritaires sont notamment le perfectionnement du système PEN Online et de la plate-forme de communication mondiale PICS, l'intensification des échanges de renseignements sur le trafic de précurseurs, l'élaboration d'un système international de contrôle des drogues de nouvelle génération, la simplification du système d'évaluation des besoins annuels légitimes en précurseurs des stimulants de type amphétamine et tenue à jour de la base de données sur les précurseurs et autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues.

238. À la demande des gouvernements, un nouveau projet a été mis sur pied, qui vise à renforcer la capacité des autorités nationales compétentes à respecter les dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues qui concernent le contrôle réglementaire du trafic licite de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs et à assurer ainsi une offre suffisante de substances placées sous contrôle international pour les besoins médicaux et scientifiques, tout en empêchant qu'il en soit fait abus et qu'elles soient détournées vers les circuits illicites. Parmi les activités prévues figurent l'élaboration d'un programme de formation normalisé, l'élaboration et la diffusion d'outils d'apprentissage en ligne, l'organisation d'ateliers de formation régionaux à l'intention des agents des autorités nationales compétentes et la fourniture d'une assistance technique spécialisée.

239. En réponse à des demandes des gouvernements concernant de nouvelles substances psychoactives, un projet a été élaboré pour empêcher que de telles substances n'atteignent les marchés de consommation. Ce projet vise à mettre au point une plate-forme de communication permettant d'échanger des renseignements sur les nouvelles substances psychoactives, à constituer et appuyer une équipe multilatérale d'intervention et d'enquête, à évaluer et améliorer les mesures réglementaires existantes et à contribuer à l'élaboration de nouvelles mesures, le cas échéant.

240. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16, sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Ils s'élèvent à 9 747 200 dollars, chiffre en augmentation de 68 300 dollars (0,7 %) par rapport au montant révisé du budget de 2014-2015, et ils devraient permettre de financer 37 postes (2 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 9 P-3, 5 P-2 et 2 G (1^{re} C) et 12 G (AC)) ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants et experts, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, et mobilier et matériel). L'augmentation, qui s'explique par l'actualisation des coûts aux taux de l'exercice biennal 2016-2017 et le reclassement de P-5 à D-1 du poste de chef de secrétariat des organes directeurs, a été

partiellement compensée par des réductions touchant les réunions des groupes spéciaux d'experts et les voyages, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

VIII. Appui aux programmes

241. La Division de la gestion appuie les sous-programmes relatifs aux organes directeurs, à la direction exécutive et à la gestion et aux activités de fond. Ses services sont répartis entre six entités: le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, le Service de la technologie de l'information, la Section de l'appui général, le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté. Le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté ne sont pas mentionnés ci-après, car ils sont présentés séparément dans les chapitres 2 et 34, respectivement, du projet de budget-programme pour 2016-2017.

242. Le projet de budget consolidé de l'ONUSC pour 2016-2017 a été conçu selon les mêmes principes que les états financiers annuels vérifiés de l'ONUSC, établis selon les normes IPSAS, et il ne couvre pas les ressources du budget ordinaire allouées à l'ONU, qui sont présentées à l'Assemblée générale aux chapitres 1 et 29G du projet de budget-programme et dont il est rendu compte dans le volume I des états financiers du Secrétariat de l'ONU. L'objectif général de la Division est de fournir aux programmes de fond de l'ONU et plus particulièrement à l'ONUSC et ses bureaux extérieurs, ainsi qu'à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne, des services d'appui efficaces en ce qui concerne la gestion, l'administration, les finances, les ressources humaines, l'informatique et d'autres domaines touchant aux infrastructures.

243. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, l'ONU continuera d'appuyer la mise en service d'Umoja, l'application des normes IPSAS et d'autres initiatives d'amélioration et d'application du principe de responsabilité. L'objectif est de mettre en place des processus efficaces et rationnels d'appui à l'exécution des programmes, à l'utilisation des ressources et à l'application du principe de responsabilité. L'Office alignera en outre les services qu'elle fournit dans le domaine des technologies de l'information et des communications sur les grandes orientations définies en la matière à l'échelle de l'Organisation, et s'attachera à exécuter le programme de réforme du Secrétaire général concernant la gestion des ressources humaines.

244. Le Service de la gestion des ressources financières continuera de renforcer le suivi de l'exécution du budget, la gestion et les contrôles financiers et la communication de l'information financière dans les domaines suivants: planification des programmes, établissement du budget, gestion des subventions et des contributions, gestion des actifs, traitement des demandes de prestations dues, trésorerie, états de paie, établissement de rapports sur l'exécution du budget, consolidation des comptes et établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS. Une attention particulière sera accordée à la mise en service d'Umoja et à l'application de processus conformes aux normes IPSAS tout au long de l'exercice biennal au fur et à mesure du déploiement progressif du premier module d'Umoja et d'Umoja-Extension 2. Le Service jouera un rôle clef dans le projet Umoja d'une

manière générale, en ce qu'il veillera à ce que les besoins liés à l'exécution des programmes basés à Vienne, et notamment à la gestion des programmes et à la communication de l'information financière, soient pleinement pris en compte. Il s'attachera également à participer à la formulation des politiques adoptées par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le budget, les finances, la trésorerie et les normes IPSAS et à se tenir au fait de leur évolution.

245. Le Service de la gestion des ressources humaines s'emploiera à exécuter le programme de réforme de la gestion des ressources humaines proposé par le Secrétaire général, en particulier pour ce qui est des objectifs suivants: a) valoriser les ressources humaines et permettre au personnel d'acquérir de nouvelles compétences techniques et spécialisées en liant étroitement, d'une part, les activités d'apprentissage et de formation et, d'autre part, le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et les mécanismes de planification de la relève, de suivi des résultats et d'organisation des carrières; b) améliorer les conditions d'emploi et veiller à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes; et c) renforcer le dispositif de responsabilisation des fonctionnaires et du personnel d'encadrement à tous les niveaux. Il veillera également à ce que l'ensemble du personnel des organismes des Nations Unies en poste à Vienne ait accès aux services médicaux voulus, et notamment à des programmes de santé et de bien-être.

246. La Section de l'appui général continuera d'apporter son concours à tous les programmes de fond et toutes les unités administratives du Secrétariat basés au Centre international de Vienne: a) en continuant de fournir, en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des services de voyage, de visa et de transport efficaces et rationnels; b) en appliquant des mesures d'économie d'énergie et de protection de l'environnement au Centre international de Vienne; c) en améliorant l'efficacité des services généraux grâce à l'adoption de mesures destinées à maîtriser le coût des services de photocopie, d'impression et de courrier, ainsi que celui des travaux d'aménagement des installations; et d) en supervisant les services de gestion des bâtiments fournis par l'ONUDI. Le Groupe des achats continuera d'améliorer et d'accélérer les procédures d'achat en les automatisant et en les rationalisant autant que possible et dispensera une formation sur les procédures d'achat au personnel des bureaux extérieurs de l'ONU DC. Le Groupe des services de bibliothèque s'efforcera de mieux informer ses clients, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources électroniques..

247. Le Service de la technologie de l'information s'attachera en priorité à: a) répondre aux besoins fonctionnels et opérationnels de l'Organisation en acquérant et en mettant en œuvre des solutions informatiques efficaces et rationnelles, l'objectif étant principalement d'améliorer la gestion des données et des ressources; b) appuyer le déploiement systématique d'Umoja; c) renforcer la cybersécurité pour que l'Organisation soit mieux protégée; d) définir des niveaux de résultat comparables aux niveaux de référence en usage dans le secteur et suivre les résultats obtenus; et e) améliorer la gestion des services et le suivi des résultats.

Tableau 29
Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Assurer une gestion financière saine, efficace et rationnelle des avoirs de l'ONU placés sous la responsabilité de l'Office des Nations Unies à Vienne, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des entités apparentées

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de la gestion globale des crédits ouverts au titre du budget-programme et des fonds extrabudgétaires	Réduction du pourcentage du montant définitif des crédits ouverts au titre du budget-programme que représentent les engagements non réglés et les annulations d'engagements d'exercices antérieurs [Pourcentage]	Objectif	1,8	3	3
		Estimation		6,6	3
		Résultats effectifs			1,9
b) Amélioration de l'intégrité des données financières	i) Opinion du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers non assortie de réserve	Objectif	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Oui	Oui
		Résultats effectifs		Oui	Oui
	ii) Pas plus de deux constatations défavorables majeures au sujet des questions financières diverses	Objectif	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Oui	Oui
		Résultats effectifs		Oui	Oui
	Estimation		98	98	
	Résultats effectifs			96	
c) Renforcement de l'aptitude des fonctionnaires à s'acquitter des tâches prescrites	i) Augmentation du nombre de fonctionnaires participant aux programmes de formation proposés par l'Organisation [Pourcentage]	Objectif	35	30	–
		Estimation		30	–
		Résultats effectifs			–
d) Amélioration de la qualité et des délais d'intervention des services relatifs aux installations	Augmentation de la proportion de services fournis dans les délais [Pourcentage]	Objectif	99	92	100
		Estimation		99	91
		Résultats effectifs			100
e) Amélioration de la planification en matière d'organisation des voyages	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés par l'Organisation deux semaines au moins avant la date de départ	Objectif	70	–	–
f) Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions des plans d'achat	i) Réduction du nombre moyen de jours s'écoulant entre l'établissement définitif du cahier des charges et l'adjudication du marché	Objectif	55	56	56
		Estimation		56	56
		Résultats effectifs			56

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	ii) Augmentation du pourcentage d'accords stratégiques à long terme tels que commandes permanentes et contrats-cadres	Objectif	20	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
g) Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités	i) Diminution du nombre d'applications et de sites Web d'ancienne génération à la faveur de la mise en service d'Umoja et d'autres progiciels	Objectif	75	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du pourcentage de systèmes essentiels dotés de mécanismes de reprise après sinistre et de résilience	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
h) Efficacité du fonctionnement d'Umoja grâce à la prise en mains de ce dernier par l'ensemble des entités du Secrétariat	i) Augmentation du nombre d'utilisateurs d'Umoja bénéficiant de services d'appui	Objectif	300	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre de solutions techniques visant à garantir la sécurité de l'information dans le cadre d'Umoja	Objectif	1	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
i) Amélioration de la sécurité du réseau grâce au strict respect des directives et politiques de sécurité et de protection des systèmes essentiels	Diminution du nombre d'atteintes à la sécurité	Objectif	3	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
j) Plus strict alignement des procédures normalisées de fourniture de services et d'exécution des projets sur les pratiques de référence	Augmentation du nombre de services informatiques et de communications fournis à un degré de maturité supérieur	Objectif	90	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
		Estimation		98	98
		Résultats effectifs			96

Facteurs externes

248. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les parties prenantes appuient les efforts déployés par la Division de la gestion et lui apportent leur pleine coopération, et d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Vienne sont disposées à collaborer à davantage d'activités avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; b) les parties prenantes coopèrent en communiquant en temps utile des informations financières

exactes; c) les consultations entre le personnel et l'administration apportent une contribution positive aux initiatives de réforme en cours dans le domaine des ressources humaines, la situation financière de l'ONUSDC n'a pas d'incidence négative sur la capacité des responsables de l'Office à planifier et satisfaire leurs besoins en personnel et à organiser la relève, et les différences de conditions d'emploi par rapport à d'autres organisations du système des Nations Unies ne nuisent pas au maintien en fonction du personnel dans les lieux d'affectation classés difficiles où opère l'ONUSDC; d) la situation du secteur du transport aérien et les prix des carburants permettent de continuer à négocier des tarifs avantageux (pas de hausse majeure des coûts des transports aériens due à des surtaxes sur les carburants ou à des actes de malveillance), les fonctionnaires sont désireux de coopérer et de contribuer à la dématérialisation des flux de communication et à l'archivage électronique des documents, ils respectent les règles relatives à l'utilisation des bureaux et participent aux initiatives du Centre international de Vienne en matière d'environnement, le volume et la complexité des achats n'augmentent pas anormalement et la situation du marché ne connaît pas de changement majeur; et e) l'évolution de la technologie et les faits nouveaux dans les secteurs connexes n'ont pas d'effet négatif sur la portée des services fournis.

Produits

249. Les produits de l'exercice 2016-2017 sont énumérés en détail au chapitre 29G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal (A/70/6 (Sect. 29G)).

250. La répartition des ressources prévues pour l'appui aux programmes est indiquée dans le tableau 30 ci-dessous.

Tableau 30

Ressources prévues: appui aux programmes

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Fonds à des fins générales					
Postes	704,3	700,5	–	4	–
Autres objets de dépense	25,5	27,2	–		
Total partiel	729,8	727,7	–	4	–
B. Fonds à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	868,6	492,2	845,5	8	6
Programme contre le crime	5 250,0	3 161,5	5 028,0	18	8
Total partiel	6 118,6	3 653,7	5 873,5	26	14
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	15 894,3	12 870,2	18 861,1	67	69

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
Autres objets de dépense	3 765,2	5 073,2	4 636,0		
Total partiel	19 659,5	17 943,3	23 497,1	67	69
D. Budget ordinaire					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	1 138,8	1 138,8	1 152,4		
Total partiel	1 138,8	1 138,8	1 152,4	–	–
Total	27 646,8	23 463,5	30 523,0	97	83

251. Le montant total des ressources prévues au titre de l'appui aux programmes est de 30 523 000 dollars, chiffre en augmentation de 2 876 300 dollars (10,4 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Il représente 4,7 % du montant total du projet de budget consolidé pour l'exercice 2016-2017. Il est inférieur de 700 400 dollars au montant initial du budget de 2014-2015, qui s'établissait à 31 226 400 dollars.

252. Les prévisions révisées et prévisions finales traduisent une économie temporaire de 385 600 dollars au titre des fonds d'appui aux programmes qui s'explique par des délais de recrutement, mais également par l'imputation de 2 postes liés aux normes IPSAS (1 P-4 et 1 G (AC)) aux ressources du Bureau du Contrôleur de l'ONU (297 000 dollars). Ces prévisions font apparaître une autre économie (820 600 dollars) due au fait que des postes inscrits au budget ordinaire et liés aux préparatifs de la mise en service d'Umoja sont toujours vacants. Enfin, une économie de 213 000 dollars s'explique par l'actualisation des coûts.

253. Il ne sera pas alloué de ressources à des fins générales à la composante Appui au programme en 2016-2017 pour les raisons suivantes: a) suppression de 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) lié au développement du système ProFi; et b) imputation, à compter du prochain exercice biennal, de 3 postes d'agent des services généraux (autres classes) et d'autres objets de dépense connexes aux fonds d'appui aux programmes, le tout étant lié à la mise en service d'Umoja. Ces ressources sont considérées comme permettant la prestation de services d'appui général aux programmes au motif qu'elles concernent les services d'assistance technique offerts aux utilisateurs d'Umoja à l'ONUDC et qu'elles seront allouées à la conception et à la mise en service des processus d'organisation du travail liés à Umoja. Elles permettront également l'établissement des rapports et formulaires relatifs à la gestion des projets et des programmes, aux contributions des donateurs, aux accords conclus avec les donateurs et à la gestion des postes, du temps, des achats et des voyages.

254. Les prévisions relatives aux fonds réservés à des fins spéciales sont de 5 873 500 dollars, ce qui traduit une diminution de 245 100 dollars (4,0 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015 et une augmentation de 2 220 000 dollars (60,8 %) par rapport aux prévisions finales de ce même budget. Ce montant couvre principalement l'appui informatique aux systèmes d'échange de

renseignements et systèmes liés aux activités de détection et de répression, et le renforcement des capacités de gestion financière.

255. Concernant les fonds d'appui aux programmes, les prévisions pour 2016-2017 sont de 23 497 100 dollars, chiffre en augmentation de 3 837 610 dollars (19,5 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015. Les dépenses ainsi financées sont les suivantes:

a) Postes: 1 poste (P-5) au Bureau du Directeur, 3 postes (1 P-4 et 2 G (AC)) au Groupe du recours aux partenaires externes, 6 postes (1 P-4, 4 P-3 et 1 G (AC)) à l'équipe Umoja, 4 postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 G (AC)), à l'équipe IPSAS, 25 postes (1 D-1, 1 P-4, 3 P-3, 1 P -2, 3 G (1^{re} C) et 16 G (AC)) au Service de la gestion des ressources financières, 13 postes (2 P-4, 1 P-3 et 10 G (AC)) au Service de la gestion des ressources humaines, 11 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 G (1^{re} C) et 8 G (AC)) au Service de la technologie de l'information, 2 postes (2 P-3) à la Section des achats et 4 postes (4 G (AC)) à la Section de l'appui général;

b) Autres objets de dépense: personnel temporaire (autre que pour les réunions), voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires et contributions aux services conjoints.

256. L'augmentation correspond: a) au financement de 3 postes d'agent des services généraux (autres classes) au Service de la technologie de l'information (428 100 dollars) qui étaient auparavant imputés aux fonds à des fins générales; b) à l'actualisation des coûts aux taux de 2016-2017 (2 814 900 dollars); c) à l'augmentation des dépenses au titre de la formation du personnel affecté au fonctionnement d'Umoja après son lancement (700 000 dollars); d) aux frais généraux de fonctionnement et aux contributions aux services conjoints (170 810 dollars), qui correspondent à la part des postes liés aux services d'appui partagés auparavant imputés aux fonds à des fins générales; et e) le tout en partie compensé par la suppression de 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) au Service de la technologie de l'information (276 200 dollars).

257. Comme les initiatives relatives à Umoja et aux normes IPSAS, toutes deux communes à l'ensemble du Secrétariat, concernent chacune des divisions de l'ONUDC, les ressources nécessaires à leur mise en place sont toutes présentées ci-après, à des fins de transparence. Comme expliqué au point D de la section II ci-dessus, en 2016-2017, l'ONUDC sera soumis à des changements de grande ampleur qui devraient lui permettre d'appuyer plus efficacement l'exécution des programmes, les procédures administratives, l'application du principe de responsabilité, la gestion et l'établissement de rapports à usage interne et externe. Ces modifications substantielles s'inscrivent dans le cadre de ces deux initiatives:

a) Umoja: constituée en 2014-2015, l'équipe Umoja (1 P-4, 4 P-3, 1 G (AC)) coordonnera toutes les activités de mise en service du système, notamment la gestion du changement, les différents modules fonctionnels, l'appui technique, l'appui à la conversion, l'adaptation des flux de travail, la formation (initiale et complémentaire), la conception concertée des prochains modules à installer (Umoja-Extension 2) et la coordination avec le projet Umoja. La période de stabilisation du module qui doit être mis en service en novembre 2015 devrait durer un an et demi; dans l'intervalle, l'équipe préparera l'installation du prochain module (Umoja-Extension 2), prévue pour 2017. En ce qui concerne la formation, elle coordonnera les activités visant à accroître le nombre de personnes formées dès la

mise en service du progiciel. L'avenir d'un ONUDC efficace passe par l'adoption réussie d'Umoja. L'Office est fermement résolu à mener à bien la mise en place de ce progiciel et des modules à venir;

b) IPSAS: constituée en 2014-2015, l'équipe IPSAS (1 P-4, 2 P-3 et 1 G (AC)) sera chargée de veiller à ce que les normes IPSAS soient pleinement prises en compte dans Umoja et à ce que les états financiers qui seront publiés pour 2015 et 2016 soient assortis d'une opinion sans réserve. Il convient de souligner que les premiers états financiers à être générés sous Umoja seront ceux de 2016. En 2016-2017, l'équipe mettra l'accent sur la publication d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour 2015 et 2016, l'adaptation à Umoja des processus conformes à ces normes, l'ajustement des données nouvelles et issues des anciens systèmes de telle sorte qu'elles soient conformes aux normes IPSAS et la formation du personnel à Vienne et sur le terrain. Au cours des six derniers mois de l'année 2017, elle procédera à d'autres adaptations d'Umoja résultant des changements liés à Umoja-Extension 2. De manière générale, elle mettra l'accent sur l'application des normes IPSAS sur le long terme, comme le Contrôleur de l'ONU l'a demandé pour 2016-2017.

258. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Ils se montent à 1 152 400 dollars et doivent permettre de financer des objets de dépense autres que les postes, comme l'entretien des ordinateurs et des réseaux, l'appui technique connexe et l'achat de matériel informatique (nouvelles acquisitions et remplacements) pour l'ensemble de l'Office.

259. Les prévisions du chapitre 16 traduisent une augmentation de 13 600 dollars (1,2 %) par rapport aux prévisions révisées du budget de 2014-2015, évolution qui s'explique par une hausse des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes.

Annexe I

Prévisions de ressources pour l'exercice 2016-2017 et prévisions finales de ressources pour l'exercice biennal 2014-2015

Ressources prévues, 2016 et 2017 (en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016-2017</i>
A. Fonds à des fins générales			
Postes	5 288,6	3 645,7	8 934,3
Autres objets de dépense	327,9	325,0	652,9
Total partiel	5 616,5	3 970,8	9 587,2
B. Fonds à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	138 192,4	123 057,6	261 249,9
Programme contre le crime	155 114,3	134 255,5	289 369,8
Total partiel	293 306,6	257 313,1	550 619,7
C. Fonds d'appui aux programmes			
Postes	18 643,6	18 920,9	37 564,5
Autres objets de dépense	4 555,2	3 862,9	8 418,1
Total partiel	23 198,8	22 783,8	45 982,6
D. Budget ordinaire			
Postes	18 275,0	18 275,0	36 550,0
Autres objets de dépense	4 193,3	4 193,3	8 386,5
Total partiel	22 468,3	22 468,3	44 936,5
Total	344 590,1	306 535,9	651 126,0

Prévisions finales, 2014 et 2015 (en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014-2015</i>
A. Fonds à des fins générales			
Postes	7 506,0	6 542,8	14 048,8
Autres objets de dépense	472,8	522,5	995,4
Total partiel	7 978,8	7 065,3	15 044,2
B. Fonds à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	122 555,0	141 521,6	264 076,6
Programme contre le crime	115 872,2	138 433,0	254 305,2
Total partiel	238 427,2	279 954,6	518 381,8
C. Fonds d'appui aux programmes			
Postes	16 640,4	16 090,6	32 731,0
Autres objets de dépense	2 614,8	8 505,7	11 120,5
Total partiel	19 255,2	24 596,3	43 851,5
D. Budget ordinaire			
Postes	19 431,0	17 442,5	36 873,5
Autres objets de dépense	3 344,1	4 926,2	8 270,3
Total partiel	22 775,1	22 368,7	45 143,8
Total	288 436,3	333 985,0	622 421,3

Annexe II

Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017

1. On prévoit que le programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales augmentera de 32,2 millions de dollars (6,2 %), pour passer de 518,4 millions de dollars dans les prévisions finales pour l'exercice biennal 2014-2015 à 550,6 millions en 2016-2017.

2. Le tableau figurant à la fin de la présente annexe montre la répartition des contributions par sous-programme (domaine thématique), région et division de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et entre le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les informations ci-après, qui complètent celles fournies dans le corps du document, sont présentées par région, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant demandé que l'ONUDC suive attentivement l'évolution géographique des besoins (voir E/CN.7/2005/9).

Affectation par région

Afrique et Moyen-Orient

3. En Afrique et au Moyen-Orient, le budget final devrait augmenter et passer de 110,0 millions de dollars en 2014-2015 à 134,6 millions en 2016-2017. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des dépenses prévues au Nigéria ainsi qu'en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Les prévisions finales dans la région pour 2014-2015 avaient été revues à la baisse pour tenir compte, d'une part, du fait que les dépenses au Nigéria avaient été bien inférieures aux sommes prévues et, d'autre part, du report de l'exécution de certains programmes dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Le Bureau de pays de l'ONUDC au Nigéria a dû affronter des problèmes externes et internes en 2014 et au début de 2015, en raison notamment des conditions de sécurité, qui ont donné lieu à un fort mouvement de personnel et à des délais de recrutement. Un nouveau représentant de l'ONUDC au Nigéria ayant été recruté et des postes essentiels ayant été pourvus en 2015, l'exécution des programmes devrait reprendre son cours normal en 2016-2017.

4. Trois nouveaux programmes régionaux pluriannuels commenceront en 2016 en Afrique de l'Est en Afrique de l'Ouest et dans les États arabes. En Afrique de l'Ouest, la coopération entre l'Union européenne et l'ONUDC à l'appui du Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest ainsi que les activités menées conjointement au Nigéria constituent encore une part importante de l'action engagée dans la région. L'intervention de l'ONUDC dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel a suscité un soutien international et continuera de se développer pendant l'exercice biennal. Le soutien apporté aux services de répression de la criminalité transnationale dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest et la mise en place de moyens de

communication opérationnels en temps réel entre les aéroports internationaux d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. progressent également. En outre, un programme associant l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest à l'appui des capacités interrégionales de la justice pénale et des services de détection et de répression tout le long des voies d'acheminement de la cocaïne commencera en 2016. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la persistance de l'instabilité et des troubles politiques incite l'ONUSC à s'attacher avant tout à aider les États Membres à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée là où les liens avec des activités terroristes s'intensifient. La priorité sera également accordée au contrôle des frontières et à la question des réfugiés ou des personnes déplacées ainsi qu'au renforcement du soutien apporté aux réformes de la justice pénale et des institutions. En Afrique de l'Est, les questions prioritaires sont entre autres la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la réforme de la justice pénale et des services de police, le soutien aux usagers de drogues injectables le long du nouvel itinéraire qu'emprunte le trafic d'héroïne au Sud et les flux financiers illicites. Compte tenu de l'évolution de la criminalité maritime et de la piraterie dans la région, l'ONUSC continuera d'appuyer la stratégie adoptée par les États Membres contre ce type de criminalité. En Afrique australe, il s'emploie toujours à recueillir des fonds pour aider les États Membres dans le cadre de son programme régional en mettant l'accent en particulier sur le VIH/sida, la violence sexiste, la traite d'êtres humains, la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

5. En Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, le budget total du portefeuille de programmes devrait passer de 22,4 millions de dollars dans les prévisions finales pour 2014-2015 à 37,2 millions de dollars. Cette hausse de 14,8 millions correspond à l'élargissement du portefeuille de programmes de l'ONUSC en Indonésie, au Myanmar et en République démocratique populaire lao. La région a en outre connu un afflux d'engagements de la part des pays ainsi que de nouveaux donateurs et de donateurs nationaux pour combattre le problème de la criminalité transnationale organisée et de la drogue. Les autres partenaires et donateurs non traditionnels, comme les organismes des Nations Unies, les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et d'autres institutions intergouvernementales, augmentent progressivement mais sûrement leur part du financement total par rapport aux années précédentes. Un certain nombre d'annonces de contribution sont escomptées pour le programme régional en Asie du Sud-Est et pour les programmes de pays en Indonésie, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, tous destinés à favoriser les synergies et l'intégration des projets mondiaux, régionaux et de pays, à travers une démarche coordonnée de leur mise en œuvre à l'échelle intrarégionale.

6. En Asie occidentale et centrale, le programme devrait passer de 76,8 millions de dollars dans les prévisions finales pour 2014-2015 à 75,6 millions en 2016-2017, soit une diminution de 1,6 %. Le budget 2016-2017 répond à la réorientation actuelle de l'ONUSC dans la région et reflète la mise en place de nouveaux programmes en Asie occidentale et centrale, notamment les programmes de pays en Afghanistan, en Iran (République islamique d') et au Pakistan, le Programme pour l'Asie centrale et le Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins. Les programmes régionaux et de pays en Asie occidentale et centrale visent à s'attaquer globalement aux problèmes les plus pressants en matière de drogue et de criminalité, grâce notamment à l'approche interrégionale de la lutte contre la drogue et à l'initiative "mise en réseau de réseaux" qui réunissent les avantages comparatifs

de chacun des bureaux de la région dans des interventions parfaitement intégrées et interdépendantes. Une nouvelle étape de la formation à la détection et à la répression pour l'Afghanistan et l'Asie centrale est en cours de préparation pour 2015-2016.

7. En Europe orientale et Europe du Sud-Est, les prévisions pour le budget 2016-2017 s'élèvent à 2,5 millions de dollars et restent stables par rapport à 2014-2015. La direction stratégique de l'ONUDC est guidée par le programme régional pour l'Europe du Sud-Est, qui a été révisé et élargi pour la période 2016-2017. Ce programme soutient les objectifs généraux de la lutte contre la criminalité dans le monde et s'inscrit pleinement dans le processus d'interconnexion mis en œuvre dans le cadre de l'approche interrégionale de la lutte contre la drogue, dont le but est de relier les opérations de lutte contre le trafic d'héroïne depuis l'Afghanistan à travers toutes les régions de transit et de destination en Asie occidentale et centrale, jusqu'à l'Europe. Le programme vise également à apporter un concours aux pays de la région engagés dans le processus de préadhésion à l'Union européenne, selon les conditions énoncées dans l'instrument d'aide de préadhésion pour 2014-2020. Le projet régional sur la prévention de l'infection à VIH et du sida pour l'Asie centrale et l'Europe orientale devrait recevoir des fonds supplémentaires au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2016-2021.

8. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le portefeuille de programmes devrait s'élever à 138,8 millions de dollars pour 2016-2017, soit 8,3 millions de plus que dans les prévisions finales pour 2014-2015. L'ONUDC continue d'étoffer son partenariat stratégique avec des pays clefs de la région; le lancement prévu en 2016 d'un programme interrégional de renforcement des capacités sur les itinéraires du trafic de cocaïne contribuera à créer des synergies en particulier avec les principales parties prenantes en Afrique de l'Ouest. Le Bureau de la Colombie continue d'exécuter le plus grand nombre de programmes dans le monde, principalement en raison de ses activités dans le domaine du développement alternatif. De plus, l'Office poursuit la diversification de son portefeuille de programmes. Le Bureau du Pérou, qui couvre également l'Équateur, continuera de se concentrer sur la santé et les moyens d'existence (en ce qui concerne, notamment le développement alternatif) tout en œuvrant dans les domaines de la recherche et de l'analyse des tendances, et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues. Outre les activités entreprises dans divers domaines stratégiques, le Bureau de l'État plurinational de Bolivie a lancé, en partenariat avec l'Union européenne et le Gouvernement, une nouvelle initiative (programme) de lutte contre la drogue axée sur trois composantes: a) l'enquête sur la coca; b) la coopération régionale et l'assistance juridique et technique; et c) la validation des informations sur la destruction des drogues et le renforcement des capacités des laboratoires de criminalistique. Le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes au Panama veillera principalement à appuyer la consolidation de la réforme de la procédure pénale au Panama, à étendre le champ de ses interventions en Amérique centrale et à soutenir la mise en œuvre du programme régional lancé en 2014 à l'appui de la stratégie de la Communauté des Caraïbes sur la criminalité et la sécurité, grâce entre autres au récent rétablissement de la présence de l'ONUDC dans la région (Barbade) et à l'assistance technique fournie dans des domaines essentiels comme le recouvrement d'actifs, l'intégrité de la justice et la lutte contre

la corruption. Le bureau de liaison et de partenariat au Mexique continuera de s'attacher à consolider les rapports stratégiques de l'ONUDDC avec le Gouvernement (au niveau fédéral et au niveau des États), notamment en ce qui concerne la recherche et les statistiques, et à mettre en œuvre les activités de programme, en particulier dans les domaines de la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. Le bureau de liaison et de partenariat au Brésil continuera de collaborer avec les autorités nationales, s'agissant notamment de la prévention, du traitement et de la prise en charge de l'infection à VIH et de la toxicomanie, tout en contribuant à l'échange de bonnes pratiques et à la promotion de la concertation sur l'action à mener dans la région.

9. Les activités réalisées à l'échelle mondiale devraient subir une baisse de 13,9 millions de dollars (7,9 %) et passer de 175,8 millions de dollars dans les prévisions finales pour 2014-2015 à 161,9 millions en 2016-2017. L'ONUDDC est parvenu à assurer une plus grande cohérence et à créer davantage de synergies dans sa programmation intégrée pendant l'exercice 2014-2015 en prenant mieux en compte certains aspects des programmes mondiaux dans les programmes nationaux et régionaux; cet effort d'intégration globale de toutes les activités opérationnelles se prolongera au cours de l'exercice 2016-2017. Les activités de terrain gérées à l'échelle mondiale relèvent principalement de programmes mondiaux sur le contrôle des conteneurs, la prévention du terrorisme, la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et la criminalité maritime.

**Programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices
biennaux 2014-2015 et 2016-2017**
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale			Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total		
	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	Variation (en %)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	Variation (en %)	2014-2015 (prévisions finales)	2016-2017	Variation (en %)
A. Par thème									
Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Direction exécutive et administration	225,2	907,1	302,8	-	-	-	225,2	907,1	302,8
<i>Programme de travail:</i>									
Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée	75 188,8	85 059,9	13,1	76 498,8	105 790,5	38,3	151 687,7	190 850,5	25,8
Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	154 148,4	138 105,2	-10,4	947,8	1 608,1	69,7	155 096,2	139 713,3	(9,9)
Lutte contre la corruption	-	-	-	30 877,9	34 303,1	11,1	30 877,9	34 303,1	11,1
Prévention du terrorisme	-	-	-	18 653,4	25 376,1	36,0	18 653,4	25 376,1	36,0
Justice	386,0	100,0	(74,1)	66 542,1	80 629,4	21,2	66 928,1	80 729,4	20,6
Recherche, analyse des tendances et criminalistique ^a	22 618,1	23 662,8	(4,6)	52 113,7	30 299,2	(41,9)	74 731,8	53 962,0	(27,8)
Appui en matière de politiques	2 255,3	2 603,6	15,4	3 616,4	4 005,3	10,8	5 871,7	6 608,9	12,6
Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	4 624,1	4 167,3	(9,9)	1 872,2	2 308,5	23,3	6 496,3	6 475,8	(0,3)
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	4 138,4	5 798,5	40,1	21,5	21,5	-	4 159,9	5 820,0	39,9
Appui aux programmes	492,2	845,5	71,8	3 161,5	5 028,0	59,0	3 653,7	5 873,5	60,8
Total	264 076,6	261 249,9	(1,1)	254 305,2	289 369,8	13,8	518 381,8	550 619,7	6,2
B. Par région									
Afrique et Moyen-Orient	30 858,4	41 994,7	36,1	79 152,6	92 619,9	17,0	110 011,0	134 614,6	22,4
Asie du Sud et de l'Est et Pacifique	9 346,4	12 508,9	33,8	13 030,2	24 681,2	89,4	22 376,7	37 190,1	66,2
Asie occidentale et centrale	52 015,2	49 921,1	(4,0)	24 832,6	25 699,4	3,5	76 847,8	75 620,5	(1,6)
Europe orientale et du Sud-Est	1 543,5	1 915,8	24,1	1 294,7	557,3	(57,0)	2 838,2	2 473,1	(12,9)
Amérique latine et Caraïbes	105 553,0	96 972,6	(8,1)	24 960,4	41 831,8	67,6	130 513,5	138 804,3	6,4
Monde ^a	64 760,1	57 936,8	(10,5)	111 034,7	103 980,2	(6,4)	175 794,8	161 917,1	(7,9)
Total	264 076,6	261 249,9	(1,1)	254 305,2	289 369,8	13,8	518 381,8	550 619,7	6,2

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total</i>		
	<i>2014-2015 (prévisions finales)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2014-2015 (prévisions finales)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2014-2015 (prévisions finales)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>Variation (en %)</i>
C. Par division									
Division des opérations	229 059,1	221 413,7	(3,3)	197 815,2	200 323,4	1,3	426 874,3	421 737,2	(1,2)
Division des traités ^a	23 516,2	25 882,7	10,1	48 905,2	77 639,2	58,8	72 421,4	103 521,9	42,9
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	9 391,3	10 200,9	8,6	4 423,4	6 379,1	44,2	13 814,7	16 580,0	20,0
Division de la gestion	1 884,8	2 845,5	51,0	3 161,5	5 028,0	59,0	5 046,2	7 873,5	56,0
Bureau du Directeur exécutif	225,2	907,1	302,8	-	-	-	225,2	907,1	302,8
Total	264 076,6	261 249,9	(1,1)	254 305,2	289 369,8	13,8	518 381,8	550 619,7	6,2

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Annexe III

Situation financière

A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Programme contre la drogue: état récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 2014-2015 et 2016-2017
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions finales 2014-2015				Budget initial 2016-2017			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
I. Financement								
A. Solde des fonds en début d'exercice	14 863,7	223 276,2	19 541,0	257 680,9	11 830,3	225 440,5	17 876,1	255 146,9
Total partiel A	14 863,7	223 276,2	19 541,0	257 680,9	11 830,3	225 440,5	17 876,1	255 146,9
B. Recettes								
Contributions des États Membres	8 306,4	203 947,2	-	212 253,6	7 000,0	287 000,0		294 000,0
Contributions des États Membres au titre de la participation aux coûts		62 232,7	-	62 232,7				-
Contributions d'organisations gouvernementales		20 132,2	-	20 132,2				-
Contributions d'organisations internationales		12 605,3	-	12 605,3				-
Dons publics		372,0	-	372,0				-
Autres recettes	860,3	(8 085,6)	179,9	(7 045,4)	363,7	(6 543,8)	176,2	(6 003,9)
Total partiel des recettes	9 166,7	291 203,8	179,9	300 550,4	7 363,7	280 456,2	176,2	287 996,1
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes		(25 372,7)	25 372,7	-		(23 468,8)	23 468,8	-
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes		409,8	(409,8)	-		327,8	(327,8)	-
Total partiel B	9 166,7	266 240,9	25 142,8	300 550,4	7 363,7	257 315,2	23 317,2	287 996,1
Total I (A+B)	24 030,4	489 517,2	44 683,8	558 231,4	19 194,0	482 755,7	41 193,3	543 143,0

	Prévisions finales 2014-2015				Budget initial 2016-2017			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
II. Dépenses								
Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Direction exécutive et administration	1 303,1	225,2	1 033,6	2 561,9	397,2	907,1	2 270,6	3 574,9
<i>Programme de travail:</i>								
Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée	-	75 188,8	222,5	75 411,4	-	85 059,9	231,4	85 291,3
Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	-	154 148,4	302,6	154 451,0	-	138 105,2	340,1	138 445,2
Lutte contre la corruption	-	-	-	-	-	-	-	-
Prévention du terrorisme	-	-	-	-	-	-	-	-
Justice	-	386,0	-	386,0	-	100,0	-	100,0
Recherche, analyse des tendances et criminalistique	2 977,5	22 618,1	386,7	25 982,3	3 501,0	23 662,8	397,2	27 561,0
Appui en matière de politiques	1 263,2	2 255,3	2 314,3	5 832,8	1 474,0	2 603,6	2 568,0	6 645,6
Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	5 136,2	4 624,1	10 551,2	20 311,6	1 596,7	4 167,3	5 317,5	11 081,4
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	-	4 138,4	-	4 138,4	-	5 798,5	-	5 798,5
Appui aux programmes	575,1	492,2	10 299,8	11 367,1	-	845,5	12 349,0	13 194,5
Total II	11 255,1	264 076,6	25 110,7	300 442,4	6 968,9	261 249,9	23 473,7	291 692,4
III. Autres ajustements	(945,0)	-	(1 697,0)	(2 642,0)	-	-	-	-
Total III	(945,0)	-	(1 697,0)	(2 642,0)	-	-	-	-
Solde des fonds en fin d'exercice (I-II+III)	11 830,3	225 440,5	17 876,1	255 146,9	12 225,1	221 505,8	17 719,6	251 450,5

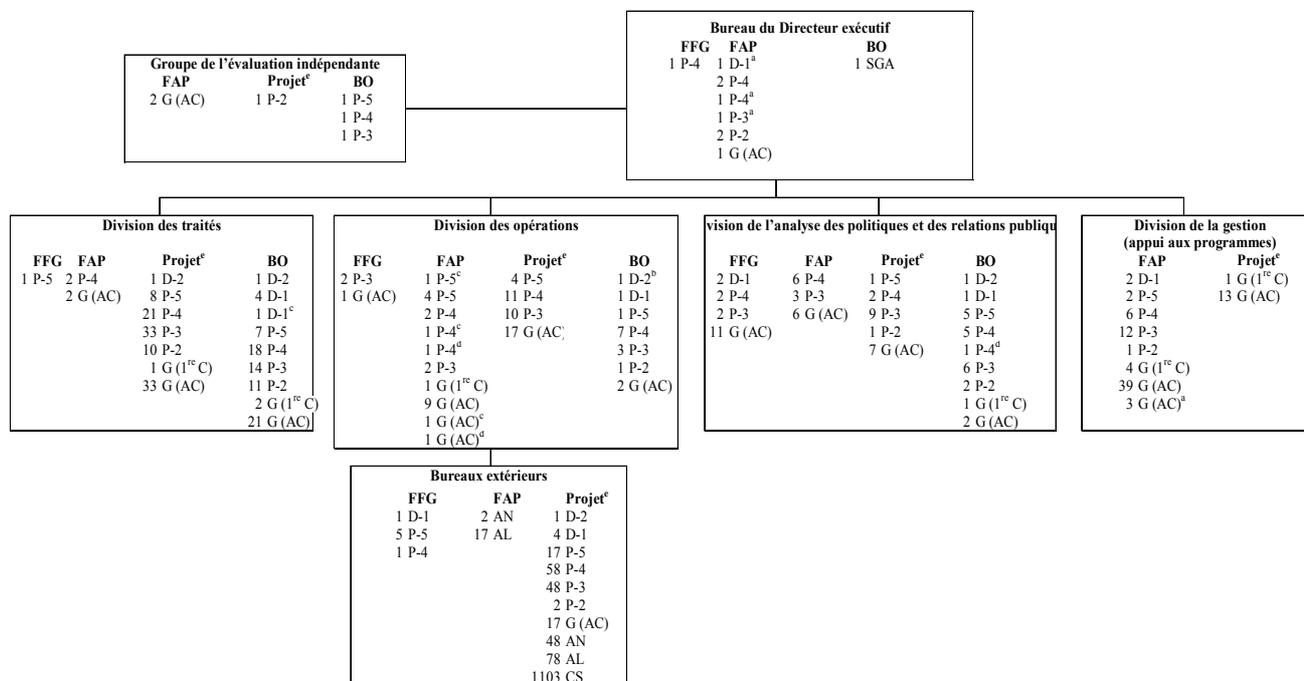
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Programme contre le crime: état récapitulatif du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 2014-2015 et 2016-2017 (en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions finales 2014-2015</i>				<i>Budget initial 2016-2017</i>			
	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
I. Financement								
A. Solde des fonds en début d'exercice	1 024,4	211 593,0	4 784,1	217 401,5	746,2	226 019,4	7 088,7	233 854,2
Total partiel A	1 024,4	211 593,0	4 784,1	217 401,5	746,2	226 019,4	7 088,7	233 854,2
B. Recettes								
Contributions des États Membres	3 421,5	260 535,2	-	263 956,7	3 000,0	293 000,0		296 000,0
Contributions des États Membres au titre de la participation aux coûts				-				
Contributions d'organisations gouvernementales		25 704,4		25 704,4				
Contributions d'organisations internationales		8 156,0		8 156,0				
Dons publics		2 516,2		2 516,2				
Autres recettes	433,3	(5 797,2)	106,4	(5 257,5)	87,7	(4 978,8)	45,6	4 845,5
Total partiel des recettes	3 854,8	291 114,6	106,4	295 075,8	3 087,7	288 021,2	45,6	291 154,5
Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes		(20 288,2)	20 288,2	-		(25 389,9)	25 389,9	-
Montants versés à l'UNICRI au titre de l'appui aux programmes		(2 959,7)	2 959,7	-		(1 523,3)	1 523,3	-
Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes		864,9	(864,9)	-		540,6	(540,6)	-
Total partiel B	3 854,8	268 731,6	22 489,4	295 075,8	3 087,7	261 648,5	26 418,3	291 154,5
Total I (A+B)	4 879,2	480 324,6	27 273,5	512 477,3	3 833,9	487 667,8	33 507,0	525 008,8

	Prévisions finales 2014-2015				Budget initial 2016-2017			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
II. Dépenses								
Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Direction exécutive et administration	525,9	-	774,0	1 299,8	-	-	1 365,2	1 365,2
<i>Programme de travail:</i>				-				
Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée	481,5	76 498,8	595,2	77 575,6	463,9	105 790,5	631,5	106 885,9
Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	-	947,8	-	947,8	-	1 608,1	-	1 608,1
Lutte contre la corruption	-	30 877,9	445,0	31 322,9	-	34 303,1	400,2	34 703,3
Prévention du terrorisme	-	18 653,4	66,6	18 720,0	-	25 376,1	106,3	25 482,4
Justice	912,7	66 542,1	-	67 454,8	1 048,4	80 629,4	-	81 677,8
Recherche, analyse des tendances et criminalistique	866,7	52 113,7	249,0	53 229,4	471,1	30 299,2	315,2	31 085,4
Appui en matière de politiques	-	3 616,4	1 936,1	5 552,4	-	4 005,3	1 955,4	5 960,7
Coopération technique et appui aux bureaux extérieurs	849,6	1 872,2	7 031,5	9 753,2	635,0	2 308,5	6 587,1	9 530,6
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	-	21,5	-	21,5	-	21,5	-	21,5
Appui aux programmes	152,7	3 161,5	7 643,5	10 957,7	-	5 028,0	11 148,1	16 176,1
Total II	3 789,0	254 305,2	18 740,8	276 835,1	2 618,4	289 369,8	22 508,9	314 497,1
III. Autres ajustements	(344,0)	-	(1 444,0)	(1 788,0)				
Total III	(344,0)	-	(1 444,0)	(1 788,0)	-	-	-	-
Solde des fonds en fin d'exercice (I-II+III)	746,2	226 019,4	7 088,7	233 854,2	1 215,5	198 298,1	10 998,1	210 511,7

Annexe IV

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime:
organigramme et répartition des postes pour l'exercice
biennal 2016-2017

Abréviations: FFG: fonds à des fins générales; FAP: fonds d'appui aux programmes; BO: budget ordinaire; G (1^{re} C): agent des services généraux (1^{re} classe); G (AC): agent des services généraux (Autres classes); AN: administrateur recruté sur le plan national; AL: agent local; CS: contrat de louage de services.

^a Imputé sur les FAP et non plus les FFG.

^b Imputé sur le BO et non plus les FFG.

^c Nouveau poste.

^d Transfert de poste entre services.

^e Inclut les postes gérés par l'ONUDC et les postes locaux des bureaux extérieurs gérés par le PNUD pour le compte de l'ONUDC qui étaient financés par les fonds à des fins spéciales en septembre 2015. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire et leur niveau change fréquemment.

Annexe V

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7)

En ce qui concerne les propositions ayant trait à l'élaboration de plans de financement viables, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a indiqué qu'il avait mis au point une stratégie de collecte de fonds pour la période 2012-2015, à l'issue d'une analyse des pratiques mondiales en matière de mobilisation de ressources, des tendances s'y rapportant et des enseignements tirés de l'expérience acquise en interne au cours des années précédentes. Cette stratégie a fait l'objet d'un débat au sein de l'Office et dans le cadre du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office. Créé par la décision 2009/251 du Conseil économique et social, ce Groupe de travail s'occupe des questions financières concernant l'Office, notamment les questions stratégiques et budgétaires, conformément aux résolutions 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et 52/13 de la Commission des stupéfiants. Le Comité consultatif attend avec intérêt l'analyse plus approfondie de l'Office et les renseignements détaillés que celui-ci fera figurer à ce sujet dans le prochain projet de budget (par. IV.125).

Au cours des derniers exercices biennaux, l'ONUDC a connu une croissance exponentielle de l'ampleur et de la portée de l'assistance technique qu'il fournit, alors même que le montant des fonds à des fins générales ne cesse de diminuer et que la pression s'accroît sur le budget ordinaire et les dépenses d'appui au programme. Cette tendance a provoqué une série de crises financières dont la plus récente a eu lieu en 2013 lorsque, pour la première fois, le fonds à des fins générales a accusé un déficit malgré les mesures d'économie qui avaient été prises.

Face à cette situation, en 2012-2013, l'ONUDC a revu son modèle de financement, ses méthodes de calcul des coûts et ses options en termes de mobilisation de fonds et élaboré une stratégie de collecte de fonds visant à accroître encore le nombre de donateurs et à assurer le financement de ses activités d'assistance technique au moyen d'un système de recouvrement des coûts directs. En outre, l'Office a évalué sa conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (comme le Contrôleur de l'ONU l'en avait à nouveau prié en juin 2012) et répondu à la demande de l'Assemblée générale qui avait, dans sa résolution 62/208, prié le système des Nations Unies pour le développement de poursuivre la normalisation et l'harmonisation des concepts, pratiques et classement des coûts utilisés concernant les coûts de transaction et le recouvrement des coûts, tout en conservant le principe du recouvrement intégral dans le cas de l'administration des contributions autres que les contributions au titre des ressources de base, des ressources supplémentaires ou des ressources extrabudgétaires, y compris dans les programmes communs.

Dans ce contexte, le budget consolidé pour 2014-2015 a introduit un modèle de financement révisé fondé sur l'estimation exhaustive des coûts directs, qui a pour objectif d'assurer un financement viable et prévisible des programmes et, pour ce faire:

- de mettre en place un classement uniforme des coûts directs et indirects;
- d'estimer, de manière exhaustive et prévisible, les coûts des programmes

de l'ONUDC et les coûts directs de l'exécution des projets; c) de mettre l'ONUDC en conformité avec d'autres entités du Secrétariat en ce qui concerne l'utilisation des ressources affectées à l'appui au programme; et d) de faire en sorte que toutes les sources de financement soient utilisées aux fins prévues et de mettre un terme au financement croisé. Pour fixer un calendrier de mise en œuvre réaliste, le budget pour 2014-2015 comportait des mesures de transition progressive en vue d'une mise en œuvre complète en 2016-2017.

Après l'adoption de la résolution 56/17 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 22/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUDC s'est engagé, dans l'exécution du budget consolidé et l'application du nouveau modèle de financement provisoirement approuvé, à: a) contrôler la structure des coûts par rapport aux besoins du programme et établir de manière transparente le coût des activités de programme; b) améliorer les directives et procédures relatives au recouvrement des coûts et à l'utilisation des sources de financement; c) recenser les économies qui pourraient être réalisées sur le terrain et au siège; d) informer régulièrement les États Membres de l'état d'avancement de l'application des nouvelles modalités et de toute adaptation prévue des opérations des bureaux extérieurs et du siège; e) consulter les donateurs et ne pas appliquer automatiquement le nouveau modèle de financement aux accords de financement antérieurs à 2014; et f) redoubler d'efforts pour encourager les donateurs à fournir des fonds à des fins générales, notamment en améliorant la transparence et la qualité des informations communiquées.

Même si l'application des nouvelles modalités est toujours en cours, l'ONUDC indique qu'il a pris des mesures en 2014 pour assurer l'uniformisation du classement des coûts directs et indirects et des fonctions d'appui dans ses comptes et dans les rapports établis à l'intention des donateurs, et qu'il a communiqué en toute transparence aux États Membres des statistiques de coûts ventilées géographiquement, publié des instructions et formé le personnel, tenu compte des enseignements tirés de l'expérience, et recensé les économies et réductions des coûts possibles sur le terrain et au siège. Toutes les divisions de l'ONUDC ont pris part à ces activités supervisées par le Comité de haut niveau pour le suivi du recouvrement intégral des coûts, qui relève du Directeur exécutif de l'ONUDC. En outre, l'ONUDC communique de

Le Comité consultatif rappelle les résolutions 64/243 (par. 83) et 66/246 (par. 56) de l'Assemblée générale et évoque les demandes précises qui y sont formulées. Au paragraphe 83 de sa résolution 64/243, l'Assemblée a recommandé qu'une part suffisante du budget ordinaire continue d'être affectée à l'Office afin qu'il puisse exécuter son mandat dans la cohérence et la stabilité. Au paragraphe 56 de sa résolution 66/246, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de renforcer l'assistance technique apportée à l'Office dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest afin d'encourager l'application d'un plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. S'étant enquis des mesures que l'Office avait prises pour donner suite aux résolutions susvisées, le Comité a été informé que celui-ci continuait d'appuyer la Déclaration politique sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en

plus en plus avec les États Membres et les donateurs afin de bien expliquer les mécanismes de recouvrement intégral des coûts et de faire valoir leurs avantages.

Au milieu de l'exercice biennal, l'ONUDC est parvenu à mener la transition à un rythme réaliste sans que son réseau sur le terrain en pâtisse inutilement, et ce, grâce à des mesures de maîtrise des coûts prises au siège et dans les bureaux extérieurs. Ces mesures, notamment le gel des recrutements et les recrutements différés, l'examen systématique des structures de coûts, la négociation d'accords de sous-traitance et le renforcement de l'appui apporté par le pays hôte, ne compromettent ni l'efficacité du programme, ni l'intégrité du réseau des bureaux extérieurs. L'Office compte utiliser les économies réalisées pour combler les lacunes de financement liées à la transition vers un recouvrement intégral des coûts.

Compte tenu du fait que les programmes de l'ONUDC prennent de plus en plus d'ampleur, que tous les nouveaux accords de financement se fondent sur le principe de recouvrement intégral des coûts et que des mesures d'économie ont été introduites, l'ONUDC prévoit de rester dans les limites du budget approuvé par les Commissions. Il continue néanmoins de prier les États Membres d'appuyer l'application des nouvelles modalités et de continuer de contribuer aux fonds à des fins générales.

L'ONUDC a continué d'aider la CEDEAO à appliquer son Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest au moyen de son programme régional pour l'Afrique de l'Ouest, qui constitue le cadre stratégique et programmatique de toutes les activités menées par l'Office dans la région. Ce programme régional, qui comprend quatre sous-programmes thématiques (lutte contre la criminalité organisée, le trafic de drogues et le terrorisme; renforcement de la justice et de l'intégrité; amélioration de la santé et de la prévention de la toxicomanie; et promotion de l'information et de la recherche) et associe des stratégies régionales et nationales, aborde la question de la drogue en Afrique de l'Ouest d'une manière globale et équilibrée. L'Office élabore actuellement un nouveau programme régional pour 2016-2020 dont la version définitive devrait être arrêtée fin 2015 et qui tiendra pleinement compte des priorités du nouveau Plan d'action régional de la CEDEAO pour 2016-2020 et des conclusions de

Résumé de la recommandation

Afrique de l'Ouest de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (2008-2013), principalement en mettant en œuvre son Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (2010-2014). Le Comité consultatif attend avec intérêt le compte rendu détaillé des mesures qui auront été prises pour donner suite aux demandes formulées dans les résolutions de l'Assemblée générale, qui figurera dans le prochain projet de budget (par. IV.126).

Suite donnée à la recommandation

l'évaluation indépendante du Programme régional actuel de l'Office, qui est en cours de réalisation et devrait s'achever au deuxième trimestre de 2015.

En particulier, dans le cadre de son Programme régional, l'ONUSC a continué de mettre en œuvre l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest conjointement avec le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

En 2013, le Comité directeur de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest a adopté une nouvelle démarche régionale: en plus de la création et de la mise en service de Cellules interinstitutionnelles de lutte contre la criminalité transnationale en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, l'Initiative vise désormais le renforcement de la coopération régionale entre les services de détection et de répression. Depuis 2013, elle s'est également étendue à la Côte d'Ivoire et à la Guinée. Les Cellules de lutte contre la criminalité transnationale du Libéria et de la Sierra Leone sont maintenant entièrement opérationnelles. Elles ont enregistré de très bons résultats mesurables au nombre de criminels arrêtés et condamnés et à la quantité de drogues saisies, notamment dans le cadre d'opérations conjointes. Le rôle essentiel qu'a joué la Cellule de Sierra Leone lors de la période de transition qui a suivi la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) a été largement salué par les partenaires nationaux et internationaux et notamment par le Chef du BINUCSIL à l'occasion de la cérémonie qui a marqué la fermeture du Bureau, le 5 mars 2014. Néanmoins, dans le contexte de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, le renforcement des Cellules de lutte contre la criminalité transnationale au Libéria et en Sierra Leone soulève des difficultés, mais les partenaires de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest espèrent y parvenir le plus tôt possible. En Côte d'Ivoire, avec l'appui de ces mêmes partenaires, un décret portant création d'une Cellule de lutte contre la criminalité transnationale dans le pays a été adopté en novembre 2014. En Guinée-Bissau, la mise en œuvre de l'Initiative a été entravée par la détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays, en particulier depuis le coup d'État de 2012. Après les élections législatives et l'élection présidentielle tenues en mai et juin 2014, les partenaires de

Comité des commissaires aux comptes
(A/69/5/Add.10)

Le Comité a recommandé à l'Office de coordonner toute amélioration apportée aux systèmes, de façon à répondre aux besoins immédiats des utilisateurs et à ses besoins propres. La capacité de suivre et d'évaluer centralement et facilement les données de gestion financière est fortement entravée par le manque de fonctionnalité et la dispersion des systèmes. De plus, le système de contrôles de l'ONU DC est fortement décentralisé (par. 20).

Le Comité a recommandé à l'Office de renforcer ses activités d'examen trimestriel en vue de garantir la validité et l'exactitude des engagements non réglés, et d'envisager de compléter les directives et les contrôles dans ce domaine afin que les engagements soient mis à jour en temps et en heure (par. 26).

Le Comité a recommandé à l'ONU DC d'élaborer des solutions en vue du passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de faire en sorte d'intégrer, à titre prioritaire, la saisie rapide des données et les procédures de validation à ses méthodes de travail (par. 34).

Le Comité a recommandé à l'ONU DC de se doter d'un moyen fiable de recherche des informations relatives au nombre de projets en cours d'exécution ainsi qu'aux budgets et aux dépenses correspondant à chacun d'entre eux (par. 40).

l'Initiative ont coopéré avec les autorités nouvellement élues pour faire avancer le projet. En Guinée, bien que les autorités nationales s'y soient déclarées à maintes reprises très favorables, les progrès ont également été très limités du fait de l'absence de financement et, plus récemment, de l'épidémie d'Ebola dans le pays.

Pour plus d'informations, voir le paragraphe 564 du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (A/69/353/Add.1) en date du 9 septembre 2014.

La mise en œuvre de cette recommandation est en cours et devrait être achevée en décembre 2015.

Voir A/69/353/Add.1, par. 568.

Recommandation mise en œuvre en avril 2015. L'ONU DC a amélioré les états qui permettent aux utilisateurs d'examiner et de suivre les engagements non réglés. Des "messages du jour" ont été publiés à ce sujet en janvier et août 2014, et des formations à l'examen et au contrôle des engagements non réglés ont été organisées. L'Office a également coopéré directement avec les référents des différentes divisions et les agents certificateurs. Ces mesures ont permis de réduire sensiblement le nombre d'engagements non réglés en fin d'année et d'améliorer la qualité du suivi comptable.

Voir A/69/353/Add.1, par. 572.

Recommandation mise en œuvre en avril 2015 dans la mesure du possible, compte tenu de la mise en service prochaine d'Umoja. Le registre des immobilisations des bureaux extérieurs a été amélioré pour que les informations relatives aux biens afférents aux projets y figurent. De nouvelles évaluations par sondage ont été réalisées pour contrôler la saisie des données et vérifier leur exactitude et leur exhaustivité.

Voir A/69/353/Add.1, par. 576.

Recommandation mise en œuvre en décembre 2014. L'ONU DC a établi un rapport indiquant le nombre de projets en cours d'exécution ainsi que les budgets et dépenses correspondants.

Résumé de la recommandation

Le Comité a recommandé que les directeurs d'un projet dont on se propose d'accroître le budget ou de prolonger la durée indiquent clairement et succinctement, dans le document relatif à la révision, les résultats supplémentaires attendus de cette augmentation ou de cette prolongation (par. 45).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC d'inclure dans les accords de financement conclus avec toutes les entités auxquelles il verse des fonds une clause spécifiant la mise en place d'un dispositif de suivi (par. 72).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de demander au Service de la gestion des ressources financières, à la Section des achats et à la Division des opérations de doter l'Office des moyens nécessaires pour recueillir et analyser régulièrement des données complètes et fiables sur le volume et la valeur des achats effectués par les bureaux extérieurs, afin de recenser les domaines dans lesquels un appui, des ressources ou une mise en conformité supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour s'assurer que l'Office dispose des capacités voulues en matière d'achats (par. 81).

Suite donnée à la recommandation

Voir A/69/353/Add.1, par. 579.

Recommandation mise en œuvre en décembre 2014. Les révisions de projets menées récemment suivent le modèle de document révisé selon lequel les directeurs de projet doivent préciser les résultats qui ont été ajoutés ou modifiés à la suite de la révision.

Voir A/69/353/Add.1, par. 593 ainsi que les paragraphes 73 et 74 du rapport du Comité (A/69/5/Add.10).

Recommandation mise en œuvre en mars 2015. Le modèle pour les accords de subvention comprend une clause prévoyant la mise en place d'un dispositif de suivi. En outre, le Cadre régissant la collaboration avec les entités extérieures comprend des directives détaillées et des modèles en ce sens.

Voir A/69/353/Add.1, par. 599.

Recommandation mise en œuvre en janvier 2015. Des états récapitulatifs des achats effectués par les bureaux extérieurs, qui suivent le volume de ces achats, sont actuellement établis. Le montant optimal des ressources nécessaires aux achats ne peut être évalué que par des visites de contrôle. Toutes les demandes de ressources seront examinées lors de l'établissement du budget consolidé pour 2016-2017.

Annexe VI

Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2016-2017, pour adoption par la Commission des stupéfiants

1. Le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2016-2017 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20), soumis conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et à l'article III du Règlement financier du Fonds. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est paru sous la cote E/CN.7/2015/18-E/CN.15/2015/21.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relativement au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues:

Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2016-2017

La Commission des stupéfiants,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues^a pour l'exercice biennal 2016-2017 et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires^b,

1. *Note* les progrès réalisés dans l'élaboration de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques et régionaux;

2. *Note aussi* que le budget est fondé notamment sur la stratégie décrite au programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017^c;

3. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29G du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2016-2017^d;

^a Inclus dans le document E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20.

^b E/CN.7/2015/18-E/CN.15/2015/21.

^c A/69/6/Rev.1.

4. *Note* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;

5. *Note également* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

7. *Note* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2016-2017, et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 6 968 900 dollars des États-Unis;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Type de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
Fins générales				
Postes	10 430,9	6 539,7	30	21
Autres objets de dépense	758,8	429,2		
Total partiel	11 189,7	6 968,9	30	21
Fins spéciales	323 384,7	261 249,9	118	130
Total partiel	323 384,7	261 249,9	118	130
Appui aux programmes				
Postes	19 054,6	18 811,1	93	71
Autres objets de dépense	4 826,0	4 662,6		
Total partiel	23 880,6	23 473,7	93	71
Total	358 455,0	291 692,4	241	223

10. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement.

^d A/70/6 (Sect. 16) et (Sect. 29G).

Annexe VII

Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2016-2017, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

1. Le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2016-2017 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2015/17-E/CN.7/2015/20), soumis conformément au paragraphe 1 de la partie XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est paru sous la cote E/CN.7/2015/18-E/CN.15/2015/21.
2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relativement au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale:

Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2016-2017

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale^a pour l'exercice biennal 2016-2017 et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires^b,

1. *Note* les progrès réalisés dans l'élaboration de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques et régionaux;
2. *Note aussi* que le budget est fondé notamment sur la stratégie décrite au programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017^c;
3. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29G du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2016-2017^d;

^a Inclus dans le document E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20.

^b E/CN.7/2015/18-E/CN.15/2015/21.

^c A/69/6/Rev.1.

^d A/70/6 (Sect. 16) et (Sect. 29G).

4. *Note* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;

5. *Note également* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office;

7. *Note* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2016-2017 et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 2 618 400 dollars des États-Unis;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Type de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
Fins générales				
Postes	4 417,9	2 394,6	13	8
Autres objets de dépense	266,9	223,8		
Total partiel	4 684,8	2 618,4	13	8
Fins spéciales	285 159,2	289 369,8	188	201
Total partiel	285 159,2	289 369,8	188	201
Appui aux programmes				
Postes	18 513,9	18 753,4	81	68
Autres objets de dépense	4 317,0	3 755,5		
Total partiel	22 830,9	22 508,9	81	68
Total	312 674,9	314 497,1	283	277

10. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement.